

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits



Rapport d'activité **2014**

Sommaire

Présentation de Forum réfugiés-Cosi,	
instances associatives ...	2
Edito ...	3
Chiffres clés 2014 ...	4
§1/Mandat ...	5
Faits marquants 2014 ...	6
Présence de Forum réfugiés-Cosi en France ...	8
§2/Activités ...	9
Accueil et asile ...	10
Santé et intégration ...	41
Accompagnement en CRA et ZA ...	50
Plaidoyer et développement international ...	55
§3/Moyens ...	64
Ressources humaines ...	65
Moyens financiers ...	66
Glossaire ...	68
Schéma de la procédure d'asile ...	69

Photographie de couverture

Vacances en famille. © Régis Dallard

Présentation

de Forum réfugiés-Cosi

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'État de droit. Elle est issue de la fusion en 2012, des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Vie associative en 2014

Le 22 mai 2014, l'Assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, tenue à Lyon, a approuvé le rapport moral et le rapport financier, voté l'affectation des résultats et pris connaissance des modifications apportées aux orientations triennales 2013-2015.

2014 fut une année riche en vie associative. Les décisions stratégiques de mise en œuvre du projet associatif ont été adoptées à la faveur de quatre réunions du Conseil d'administration. Le Bureau a continué à assurer un suivi vigilant de leur mise en œuvre, en se réunissant tous les 15 jours.

Des commissions réunissant salariés et administrateurs ont été sources de propositions (gestion financière, immobilier et international). Enfin, un séminaire annuel a réuni en mars les membres du Conseil d'administration et le Comité d'encadrement; cela a été un temps d'échange important et constructif sur l'évolution de notre projet associatif.

218 bénévoles sont intervenus pendant l'année pour un total de 14 875 heures, soit l'équivalent de 9.01 ETP. Dans les centres d'hébergement, on compte 32 bénévoles sur le soutien scolaire, 45 ont donné des cours de français, une soixantaine a animé des ateliers (musique, sport, bien-être, santé, accompagnement lors de sorties, couture, jardin, etc.).

Un groupe de travail s'est mis en place en 2013 afin de définir et structurer la stratégie de développement du bénévolat à Forum réfugiés-Cosi. Ce groupe a continué son travail en 2014 et un document présentant les orientations pour une stratégie de bénévolat a été adopté par le Conseil d'administration en septembre 2014. En 2015, il est prévu la mise en place d'une coordination des bénévoles, la construction d'outils et leur expérimentation sur des sites pilotes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

M. CALLE Gérard, Président
M. GUILLOUX Tristan, Vice-président
M. D'YVOIRE Bruno, Secrétaire
M. DELBES Delphine, Secrétaire adjointe
M. JEHANNO Jean-Vincent, Trésorier
Mme GARÇON Catherine, Trésorière adjointe

ADMINISTRATEURS

PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon (M. BESCOU Morgan)
Ciedel (Mme LAJARGE Corinne)
Entraide Pierre Valdo (M. MONNET Walter)
Entraide Protestante (Mme RAULIN Christine)
Secours Catholique (Mme GUYARD Véronique)
Solidarité Mayotte (M. SADOK Pierre)

PERSONNES PHYSIQUES

M. BOGDANI Edmond
M. BOUKRY Mohamed
M. CALLE Gérard
M. DALIN Christophe
Mme De VARINE Cécilia
Mme DELBES Delphine
M. DIZDAREVIC André
M. D'YVOIRE Bruno
M. EDMUNDSON John
Mme GARÇON Catherine
M. GODOGO Célestin
M. GRELLIER Yves
Mme GUÉRIN Michelle
M. GUILLOUX Tristan
M. JEHANNO Jean-Vincent
M. LACHNITT Bruno
Mme MORIZET Claude
M. RINGEISEN Pierre
Mme RODRIGUES Sandrine
M. MARION Olivier
M. BARTOLI Jean-Jacques
M. COULOT Dominique

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Mme ROS Murielle
Mme TRIPIER Claire

MEMBRES À TITRE CONSULTATIF

Mme SODDU Emilie et M. CHARALAMBOS Mikis, représentants du comité d'entreprise

MEMBRES D'HONNEUR

M. CHARRIER Maurice,
M. FILLION Patrick, Mme FONT Michèle,
Mme HUSSON Marie-Pierre, M. IANNUCCI Ugo,
M. KAMALASEKARAM Roger,
M. KUNTZ Georges, Mme LIGIER Colette,
Mme LINDEPERG Michèle

Edito

2014 : encore et toujours, accueillir, accompagner et protéger les réfugiés !

L'année 2014 restera, paradoxalement, une année de - très légère - baisse de la demande d'asile en France, tandis que les conflits se développent dans une relative proximité, que le monde n'a jamais connu autant de réfugiés depuis 1945 et que nombre de nos voisins européens ont accueilli un nombre croissant de demandeurs d'asile. Après six années de hausse consécutive, l'OFPRA a en effet enregistré 45 400 premières demandes (hors mineurs accompagnants), soit une baisse de 1% par rapport à 2013. Dans le même temps, le nombre de personnes s'étant vu octroyer une protection est passé de 24,5 à 28 %.

Stabilité du nombre de demandeurs d'asile, hausse du nombre de personnes protégées

Le projet de Forum réfugiés Cosi reste plus que jamais d'actualité, dans ses dimensions fondatrices : le développement quantitatif et qualitatif de la réponse en termes d'accueil et d'accompagnement, le plaidoyer pour l'amélioration des politiques publiques en France et en Europe, la projection dans les pays d'origine pour comprendre les situations qui provoquent l'exil et soutenir les acteurs qui défendent les droits humains.

Dans un contexte marqué à la fois par un système français d'asile en crise et par la nécessaire transcription dans le droit interne des directives européennes remaniées, le vote par l'Assemblée nationale, le 16 décembre 2014, de la loi relative à la réforme de l'asile, a été précédé pour Forum réfugiés-Cosi par une mobilisation continue : participation à la concertation nationale, visite de parlementaires, auditions et entretiens, production de documents d'analyse et de propositions argumentées sur la base des pratiques du terrain. Même si elle est en plusieurs points perfectible, et sous réserve des modifications que pourra apporter le Sénat, la loi adoptée par les députés comporte de nombreuses améliorations que nous avons souhaitées. Elle se traduira rapidement, dans nos interventions, par d'importants changements qu'il faudra intégrer dès l'année 2015.

Dans le même temps, nous avons ouvert la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile du Puy-de-Dôme, créé ou pérennisé 120 places d'hébergement accompagné dans le Rhône et en Ardèche, répondu à des appels d'offre de création de places de CADA qui trouveront leur matérialisation en 2015, enfin engagé une démarche qualité dans trois établissements (Transit, CADA, CPH) du Rhône. La nécessité de mieux prendre en compte les vulnérabilités a sollicité de concert le centre de santé mentale Essor et les dispositifs d'accueil.

S'est ajoutée, pour répondre à la forte augmentation du nombre de bénéficiaires d'une protection internationale, l'intensification du programme Accelair d'insertion par la formation, l'emploi et le logement. Toujours sur le front de l'insertion, le programme Andatu d'aide à l'insertion d'une centaine de familles roumaines roms a permis l'entrée dans le logement social de la totalité des bénéficiaires, en même temps que l'accent était mis sur l'accès à l'emploi.

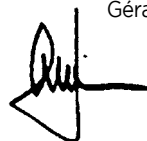
Parallèlement, et suite à un appel d'offre du ministère de l'Intérieur, Forum réfugiés-Cosi a étendu depuis avril 2014 aux C.R.A. de Nîmes, de Sète et de Perpignan sa mission d'information et d'aide à l'exercice des droits aux personnes retenues, avec les mêmes standards d'accompagnement juridiques qu'à Lyon, Marseille et Nice.

C'est ainsi que le projet associatif, décliné en orientations triennales par l'Assemblée générale, a été mis en œuvre sous la responsabilité du Conseil d'administration et du Bureau. Ces instances ont engagé une réflexion pour une meilleure intégration des bénévoles et pour un développement des ressources, notamment financières, afin de renforcer l'apport des donateurs qui nous font déjà confiance.

C'est ici le lieu d'honorer la mémoire du président fondateur du Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile -devenu Forum réfugiés en 2000 -, le Dr Marc Mégard, mais aussi de Nora Saoudi, responsable historique du Centre de Transit et d'Ismaël Pouyé, stagiaire animateur au CADA de Bron, tous trois disparus en 2014.

C'est tout ce travail conduit par les salariés - y compris au sein des instances représentatives du personnel -, les stagiaires, bénévoles, administrateurs, qui fait de Forum réfugiés-Cosi une association reconnue dans les domaines de l'asile et de la défense des droits. Que tous soient chaleureusement remerciés pour leur engagement et pour le souci partagé d'une réponse opérationnelle de qualité aux besoins des personnes victimes de conflits et de persécutions qui arrivent chez nous pour trouver une protection et prendre un nouveau départ.

Gérard Callé, Président



Forum réfugiés-Cosi

Chiffres clés 2014

781 223
NUITÉES RÉALISÉES

3 518
PERSONNES DOMICILIÉES

34 979
NUITÉES RÉALISÉES

Accueil et asile

4 457

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
DANS LEUR DEMANDE D'ASILE

Santé et intégration

1 164

PERSONNES RÉFUGIÉES ACCOMPAGNÉES
DANS LE LOGEMENT ET L'EMPLOI

86

FAMILLES ROUMAINES ET BULGARES
ACCOMPAGNÉES
DANS LE LOGEMENT ET L'EMPLOI

477

PATIENTS SUIVIS AU CENTRE DE SANTÉ

Rétention administrative

6 810

PERSONNES ACCOMPAGNÉES
DANS L'EXERCICE EFFECTIF DE LEURS DROITS

§1 / Mandat

Forum réfugiés-Cosi a dans son mandat l'accueil et l'accompagnement juridique et administratif des demandeurs d'asile et des réfugiés de toutes origines. L'association assiste également dans l'exercice effectif de leurs droits, les étrangers placés en centre de rétention administrative ou en zone d'attente. Elle lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et d'autres étrangers pourraient être l'objet.

*Forum réfugiés-Cosi a aussi pour objectif la **défense du droit d'asile**, en particulier dans le cadre de la **convention de Genève** des Nations unies de 1951, et l'**amélioration des conditions d'insertion des réfugiés**, notamment en France et en Europe. A cette fin, elle déploie des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de formation.*

*Forum réfugiés-Cosi a enfin pour mandat de **promouvoir** et de **défendre** partout dans le monde – et notamment dans les pays d'origine des réfugiés, **les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance**, spécialement par le partenariat avec les organisations de la société civile.*



Faits marquants de l'année 2014

UNE DEMANDE D'ASILE ÉLEVÉE, UNE PROTECTION ACCRUE

Dans un contexte international marqué par un nombre de réfugiés jamais atteint depuis 1945 et une augmentation des demandes d'asile dans les pays industrialisés, notamment en Europe, la France a connu en 2014, après six années de hausse consécutive, un léger tassement de la demande, avec 45 413 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants), soit une baisse de 1% par rapport à 2013. Cette baisse atteint 16% en Auvergne et 28 % en Rhône-Alpes.

Inversement, le nombre de décisions prises par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a sensiblement augmenté (+ 11% pour l'OFPRA), tandis que le taux global d'accord passait de 24 % à 28 %, avec 14 564 décisions positives contre 11 415 en 2013. Si l'on doit s'en réjouir, cet accroissement a mécaniquement généré une demande d'accès accrue au logement et à l'emploi, dans un contexte déjà très tendu. C'est ainsi que dans le Rhône, le programme Accelair de Forum réfugiés-Cosi a enregistré 347 demandes de logement, contre 256 en 2013. Les personnes isolées sont particulièrement affectées, 35 % d'entre elles seulement ayant accédé à un logement, contre 44 % en 2013.

RÉFORME DE L'ASILE : UNE ACTION DE PLAIDOYER SOUTENUE

Après la concertation nationale conduite au second semestre 2013 à la demande du ministre de l'Intérieur par les parlementaires Valérie Létard et Jean-Louis Tournain, la réforme de l'asile est entrée dans une phase décisive en 2014 avec la présentation conjointe, le 23 juillet en Conseil des ministres, des projets de loi relatifs à l'asile d'une part, au droit des étrangers d'autre part. Si ce dernier projet n'a pas encore été présenté au Parlement, en revanche le projet de loi sur l'asile a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014 avec 324 voix pour, 188 contre et 29 abstentions, et transmis au Sénat qui l'examinera au printemps 2015.

Le texte vise à réformer en profondeur le système d'asile, dans le contexte de nécessaire transcription dans le droit français, avant le 20 juillet 2015, des directives européennes 'Accueil' et 'Procédures'. Avec la

suppression de la procédure prioritaire d'examen de la demande d'asile, tous les demandeurs d'asile, excepté ceux placés sous règlement Dublin, sont désormais admis au séjour et bénéficient du recours devant la CNDA sans être sous la menace de l'exécution d'une obligation de quitter le territoire. La présence d'un tiers pendant l'entretien à l'OFPRA et l'enregistrement de cet entretien offrent de nouvelles garanties procédurales. Issue du droit européen, la notion de vulnérabilité fait son entrée dans le droit relatif à l'asile.

L'élargissement des possibilités de placement des demandes en procédure accélérée et l'encadrement des délais de jugement de la Cour nationale du droit d'asile consacrent, en même temps que les objectifs fixés à l'OFPRA hors du cadre législatif, la volonté de contenir l'examen des demandes d'asile dans un délai total de neuf mois. Le projet de loi institue un schéma national d'accueil directif décliné au niveau régional. La directivité recherchée pour une meilleure répartition de l'accueil sur le territoire national doit cependant tenir compte des besoins spécifiques des personnes et ne trouvera son effectivité qu'avec la création des milliers de places de Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) qui font aujourd'hui défaut. Une allocation unique pour demandeur d'asile gérée par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) permettra, en fusionnant les deux systèmes actuels, de rétablir une équité de traitement.

Le projet de loi simplifie par ailleurs les modalités d'accès à la procédure, avec la mise en place d'un guichet administratif unique associant services des préfectures et de l'OFII.

Nourri par son expérience de terrain, Forum réfugiés-Cosi s'est fortement mobilisé tout au long de l'année 2014 pour faire connaître ses positions, tant auprès des parlementaires qu'au sein du Comité consultatif mis en place par le ministère de l'intérieur. Suite à la présentation du projet de loi, un document présentant « 40 propositions d'amélioration pour un système d'asile plus protecteur, plus équitable et plus efficace » a été publié le 15 septembre.

Forum réfugiés-Cosi a été auditionné en octobre à l'Assemblée nationale par le rapporteur du texte, Mme Sandrine Mazetier. Puis un nouveau document ciblant neuf propositions d'amendements a été adressé en novembre aux députés et discuté avec plusieurs d'entre eux. Six des neuf propositions d'amendements ont été prises en compte à différents degrés, concrétisant le résultat de cette année de plaidoyer.

Après son adoption par l'Assemblée nationale, Forum réfugiés-Cosi a salué les avancées du projet de loi, tout en rappelant que des améliorations restaient nécessaires, notamment pour une véritable effectivité des recours en centre de rétention, pour préserver la qualité du processus d'examen et de décision à la CNDA en augmentant le délai fixé pour l'examen des recours en procédure accélérée, ou encore pour une harmonisation des prestations de tous les lieux d'accueil dédiés aux demandeurs d'asile, sur le modèle de l'hébergement accompagné. Ces préoccupations seront portées jusqu'au terme du processus législatif ainsi qu'au sein du Comité consultatif, lequel aborde également les sujets d'ordre réglementaire.

La réussite de la mise en œuvre de la réforme dépend en outre fortement des moyens budgétaires qui seront alloués, notamment pour créer les 4 000 places de CADA annoncées et tenir les délais d'entrée dans la procédure.

OUVERTURE DE NOUVEAUX DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Après le démarrage, le 1^{er} janvier 2014, de la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile du Puy-de-Dôme, Forum réfugiés-Cosi a ouvert à Lyon un centre d'hébergement d'urgence de 65 places. Constitué d'appartements, il sera transformé en CADA en 2015, à l'instar du CHUDA de Privas (Ardèche, 55 places), devenu CADA en 2014 : ces 120 places se trouvent ainsi pérennisées, tandis que se trouve renforcé l'accompagnement social, sanitaire, juridique et administratif présent dans l'ensemble des CHUDA gérés par l'association.

Forum réfugiés-Cosi a également répondu en 2014 à de nouveaux appels d'offre en vue de l'ouverture de places de CADA en 2015.

ELARGISSEMENT AU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE LA MISSION DANS LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (C.R.A.)

Depuis le 1^{er} avril 2014 et dans le cadre d'un marché public, l'association a étendu sa mission d'information et d'aide à l'exercice des droits auprès des personnes retenues dans les C.R.A. de Nîmes, Sète et Perpignan, suite à la décision de La Cimade de ne plus y exercer cette mission.

Avec des capacités respectives de 30 et 48 places, les CRA de Sète et de Perpignan, n'accueillent que des hommes, contrairement à celui de Nîmes (66 places), qui peut accueillir des femmes et des familles. La mission de Forum réfugiés-Cosi s'y exerce avec les mêmes standards d'accompagnement juridique que dans les centres de Lyon, Marseille et Nice où notre organisation intervient depuis 2010.

LA DÉMARCHE QUALITÉ ENGAGÉE DANS TROIS ÉTABLISSEMENTS DU RHÔNE

La loi 2002-2 vise à garantir les droits des usagers et l'amélioration de la qualité des prestations du secteur social et médico-social. A ce titre, des démarches d'évaluation ont été rendues obligatoires.

De 2010 à 2014, elles ont concerné trois établissements du Rhône : le Centre de transit, le CADA du Rhône et le CPH. Après une première étape d'auto-évaluation réalisée entre fin 2010 et début 2012, la deuxième étape, conduite de juin à décembre 2014, a consisté en une évaluation externe réalisée par les cabinets DOXAPLUS et OSL, retenus parmi d'autres candidats en raison de leur méthodologie et de leur approche interdisciplinaire (sociologie, management et organisation du travail).

L'évaluation externe s'est déroulée en trois phases :

- L'analyse du fonctionnement de l'établissement et la formalisation du projet évaluatif a suivi un fil rouge : « de l'accueil au projet personnalisé d'accompagnement, comment se fait la prise en compte des attentes et des besoins individuels des hébergés ? » ;
- L'enquête sur le terrain : des entretiens individuels et collectifs menés auprès des professionnels et des usagers, permettant un travail d'observation des pratiques et de vérification des données ;
- L'analyse, la rédaction du rapport et les préconisations.

L'évaluation a permis de mettre en évidence des points forts et des axes de progrès, et d'identifier et / ou de confirmer des objectifs prioritaires à travailler dans l'avenir :

- la réelle mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) et des améliorations à apporter dans les projets d'établissement (référence aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles, prise en compte des évolutions du fait de la réforme de l'asile, implication des salariés) ;
- l'adéquation des moyens mobilisés avec les projets d'établissement et des améliorations à poursuivre en matière de gestion des ressources humaines et du bâti ;
- la qualité des relations avec les partenaires ;
- la qualité du suivi des personnes accompagnées tout au long de leur parcours, notamment par la formalisation du projet personnalisé, en mettant la personne au centre du projet (plus d'autonomie, plus d'implication...);
- une meilleure formalisation et un meilleur partage des pratiques et des procédures garantissant les droits des usagers et la politique de prévention et de gestion des risques.

Les rapports finaux ont été envoyés à l'autorité de tutelle en janvier 2015.

En 2015, ce sera au tour des CADA de l'Allier et du Puy-de-Dôme de s'engager dans cette démarche.

PRÉSENCE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI EN FRANCE

Direction générale, directions opérationnelles et fonctions ressources

- 1 Siège social, Villeurbanne (69)
- 2 Centre de documentation, Lyon (69)

Accueil et asile

Premier accueil des demandeurs d'asile

- 3 Plate-forme d'accueil de Lyon (69)
- 4 Plate-forme d'accueil de Nice (06)
- 5 Plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand (63)

Accueil des demandeurs d'asile dans le cadre du DNA

- 6 Centre de transit de Villeurbanne (69)
- 7 CADA du Rhône, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron (69)
- 8 CADA de Montmarault (03)
- 9 CADA de Saint-Éloy-les-Mines (63)

Accueil des demandeurs d'asile en dehors du DNA

- 10 Hôtel asile, Grand Lyon (69)
- 11 CHU d'Albigny-sur-Saône (69)
- 12 CHU de La Tourette, Éveux (69)
- 13 CHU «Sas», Lyon (69)
- 14 CHU de Saint-Genis-les-Ollières (69)
- 15 CHU de Lyon 7^e (69)

- 16 CHU de Montmarault (03)
- 17 CHU de Saint-Éloy-les-Mines (63)
- 18 CHU de Giat (63)
- 19 Hébergement de jeunes majeurs à Vaulx-en-Velin (69)

Mises à l'abri temporaires

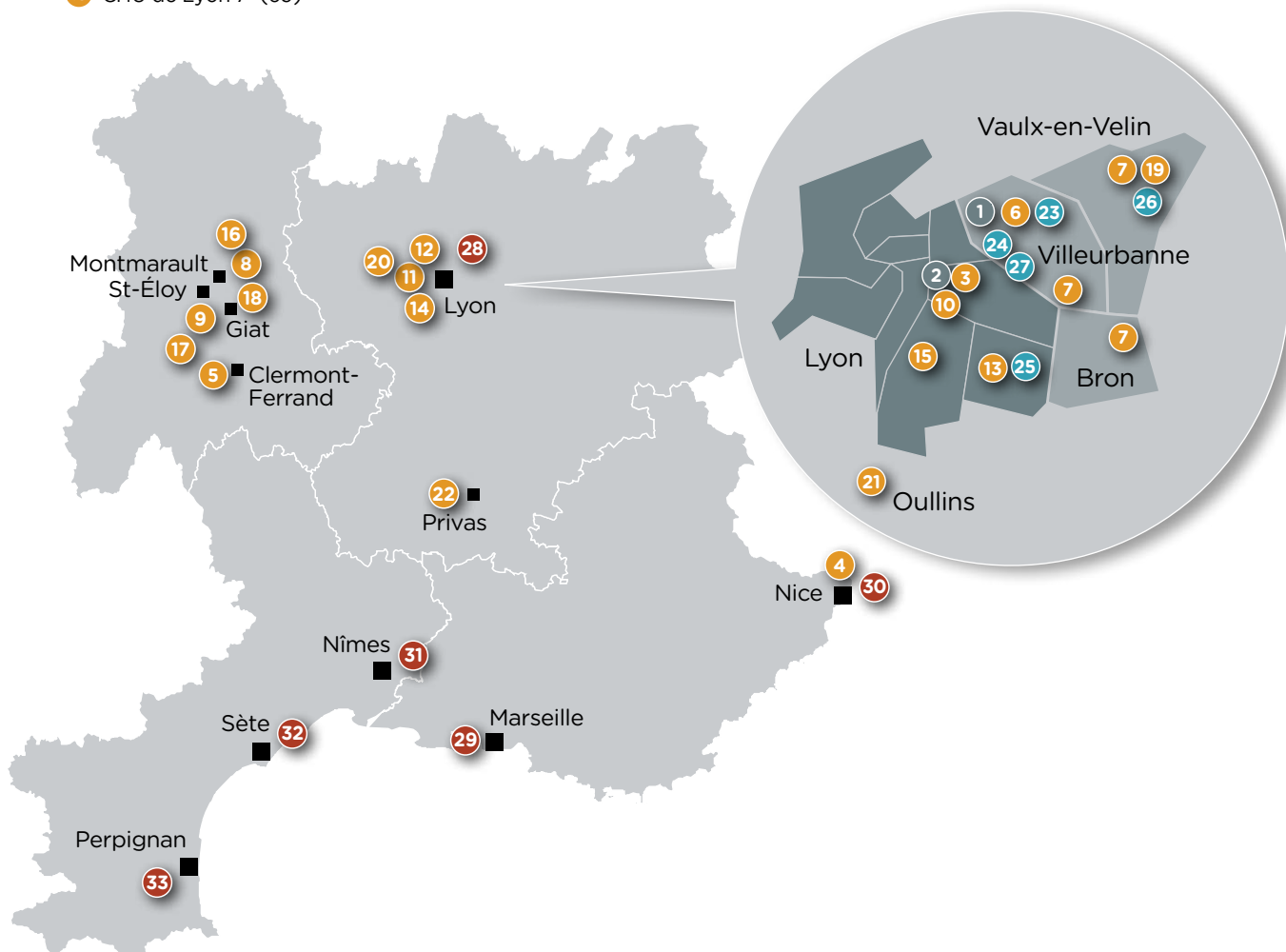
- 20 CHU de Saint-Clément-les-Places (18/11/2013 - 31/03/2014) - (69)
- 21 Village mobile d'Oullins (11/2013 - 31/07/2014)
- 22 CHU de Privas (16/12/2013 - 31/03/2014 avec transformation en CADA) - (69)

Intégration et santé

- 23 Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)
- 24 Programme Accelair, département du Rhône (69)
- 25 Centre provisoire d'hébergement, Lyon (69)
- 26 CADA-Intégration des réfugiés, Vaulx-en-Velin (69)
- 27 Programme Andatu, département du Rhône (69)

Accompagnement juridique en CRA et ZA

- 28 CRA de Lyon (69)
- 29 CRA de Marseille (13)
- 30 CRA de Nice (06)
- 31 CRA de Nîmes (30)
- 32 CRA de Sète (34)
- 33 CRA de Perpignan (66)



§ 2 / Activités

Dans le cadre de son mandat, Forum réfugiés-Cosi assure des missions de :

- **premier accueil** des demandeurs d'asile pour leur domiciliation
- **information et aide à l'exercice des droits** pour les demandeurs d'asile (pour leur permettre d'accéder à la procédure asile et aux droits sociaux afférents), les mineurs isolés, les réfugiés, les personnes retenues en CRA
- **hébergement** des demandeurs d'asile (en CADA dans le Rhône et en Auvergne, en centre de transit, en hébergement d'urgence, et pour les mises à l'abri hivernal) et des réfugiés (en CPH et CADA-IR)
- **offre pluridisciplinaire de soins** pour les demandeurs d'asile, les mineurs isolés et les réfugiés au centre de santé ESSOR
- **insertion par le logement, la formation et l'emploi** des réfugiés, avec le programme Accelair, et des migrants européens Roms, avec le programme Andatu
- **information, sensibilisation et formation** des professionnels, des bénévoles, des pouvoirs publics et du grand public
- **plaidoyer pour la défense des droits**, tout au long des routes de l'exil

P10 Accueil et asile

P41 Santé et intégration

P50 Accompagnement en CRA et en ZA

P55 Plaidoyer et développement international



§2/1

Accueil et asile



Malgré un apaisement de la tension liée aux arrivées de demandeurs d'asile par rapport à 2013, les services d'accueil de Forum réfugiés-Cosi ont maintenu, en 2014, une activité soutenue et soucieuse de la meilleure efficacité.

L'année 2014 aura ainsi donné lieu à la consolidation de l'activité des services en place et au développement de nouveaux dispositifs. Ainsi, la plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand, le CADA de Privas et le CHUDA de Saint-Jérôme à Lyon ont accueilli leurs premiers demandeurs d'asile durant l'année.

De même, trois projets déposés en 2014 ont reçu l'agrément des autorités publiques dans le cadre des appels à projets visant à l'ouverture de nouvelles places CADA au 1^{er} janvier 2015 : le CADA de Peyrelevalde en Corrèze et les extensions du CADA de Saint-Eloy-Ies-Mines et du CADA du Rhône.

Dans ce contexte marqué par une poursuite de l'extension territoriale et une activité toujours intense, l'équipe de direction a été renforcée et restructurée avec la création d'une nouvelle fonction, celle d'adjoint de direction territorial, et le recrutement de deux nouveaux adjoints sur ces postes (un pour Rhône-Alpes et un autre pour l'Auvergne).

PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Les plates-formes d'accueil pour demandeurs d'asile assurent l'information et l'orientation des demandeurs d'asile au moment de leur arrivée, ainsi que leur accompagnement administratif et social dans l'attente d'une prise en charge par le Dispositif national d'accueil (DNA).

Leurs missions, encadrées par un référentiel de onze prestations établi par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), définissant les services du premier accueil, jouent un rôle essentiel dans l'accès à la procédure d'asile. Forum réfugiés-Cosi assure l'ensemble des prestations du référentiel à Lyon et à Privas. A Nice, les missions sont partagées avec l'OFII, tout comme à Clermont-Ferrand où une nouvelle plate-forme a été ouverte en 2014. L'année a été marquée par une baisse du flux des arrivées de demandeurs d'asile dans le département du Rhône et en région Auvergne. Seul le département des Alpes-Maritimes a vu son activité maintenue, avec un nombre d'arrivées constant par rapport à 2013. Au total, en 2014, les trois

plates-formes ont domicilié 3 518 nouveaux demandeurs d'asile et ont aidé à constituer près de 1 860 dossiers de demandes d'asile.

- 2 698 domiciliations représentant 3 518 personnes,
Profil des ménages domiciliés : 2 137 ménages dont 1 495 personnes isolées ; 2 698 adultes et 820 enfants,
Origines géographiques : Albanie (556 personnes, 15,8%) ; Kosovo (394 personnes, 11,2%) ; Russie (392 personnes, 11,2%) ; République démocratique du Congo (268 personnes, 7,6%) ; Nigeria (138 personnes, 3,9%),
Courriers : 93 037 courriers distribués et 3 265 boîtes postales fermées
- 1 859 demandeurs d'asile aidés dans la constitution de leur dossier OFPRA
- 326 demandeurs d'asile placés sous Dublin accompagnés
- 194 demandeurs d'asile accompagnés dans leur procédure de retour volontaire en lien avec les délégations départementales de l'OFII

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Lyon 69

La plate-forme de Lyon intervient sur l'ensemble des prestations du référentiel de premier accueil des demandeurs d'asile en partenariat avec le Secours Catholique et la Croix-Rouge Française. Par son agrément préfectoral renouvelé le 3 février 2014, Forum réfugiés-Cosi est la seule association du Rhône à domicilier les demandeurs d'asile. Avec la politique de régionalisation, la plate-forme accompagne également les demandeurs d'asile déclarés en préfecture d'Ardèche. Enfin, depuis le 1^{er} avril 2014, l'association est agréée pour domicilier les demandeurs d'asile primo-arrivants sur le territoire ardéchois, via les locaux du CADA de Privas.

L'objectif de la plate-forme est de proposer un large panel de services en direction des demandeurs d'asile primo-arrivants et des demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge en CADA. Les missions de la plate-forme sont aujourd'hui réparties en trois principaux pôles : l'accueil-domiciliation, l'orientation vers un hébergement et le conseil.

Pour faciliter l'accès aux droits sociaux et médicaux, la plate-forme s'appuie sur les différents partenariats établis avec des acteurs locaux (CPAM, PIMMS, Pôle Emploi, etc.).

S'agissant des réfugiés, la plate-forme réalise un travail de liaison important avec le dispositif Accelair au moment de l'orientation vers ce programme qui reprend en charge leur suivi emploi et logement. Lorsqu'ils ne sont pas hébergés dans un dispositif spécialisé, la plate-forme reste leur référent pour toutes les démarches liées à la domiciliation, notamment le courrier et l'aide à l'obtention des documents d'état civil auprès de l'OFPRA.

Baisse des arrivées dans le Rhône

Selon l'OFPRA, la région Rhône-Alpes a enregistré 5 156 nouvelles demandes d'asile (mineurs inclus) en 2014, soit une baisse de 28% par rapport à 2013. Elle demeure néanmoins la 2^{ème} région d'arrivée, derrière l'Île de France, représentant plus de 8% des arrivées nationales. Le département du Rhône est le 4^{ème} département d'arrivée avec 2 233 nouvelles demandes d'asile enregistrées en 2014 contre 3782 en 2013.

Avec la baisse du flux, la plate-forme enregistre naturellement une baisse d'activité par rapport à

DATE D'OUVERTURE 1994

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

délégation complète OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA) dans les départements du Rhône et de l'Ardèche

2013. Ainsi, en 2014, le service a délivré 1775 attestations de domiciliation représentant 2 284 personnes, contre 2 817 représentant 3 916 personnes en 2013, soit une baisse de 42%.

LES CHIFFRES CLÉS

Domiciliation

— **1 775** domiciliations représentant 2 284 personnes

Profils des ménages domiciliés :

1 434 ménages	1 775 adultes
dont 1 024 personnes isolées	509 enfants

Principales origines géographiques :

Albanie	17,4 %
Kosovo	12,6 %
République démocratique du Congo	10,3 %
Russie	6,6 %
Azerbaïdjan	4,9 %

Accueil et remise du courrier :

- 43 368 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ;
- 65 218 courriers distribués

Instruction des demandes d'hébergement

Situation des personnes dont la demande d'hébergement a été instruite

- 2 117 personnes ont enregistré une demande d'hébergement
- 1 329 ménages dont 940 personnes isolées
- 1 636 adultes et 481 enfants

sous autorisation provisoire de séjour	1 261 personnes
sous procédure prioritaire	567 personnes
sous procédure Dublin	241 personnes
réfugiés statutaires	48 personnes

...

Principales origines géographiques :

Albanie	16 %
République démocratique du Congo	11,7 %
Kosovo	7,3 %
Russie	7 %
Syrie	5,8 %

Orientations vers les dispositifs d'hébergement

La plate-forme d'accueil assure le secrétariat et la coordination de l'Instance d'admission concertée (IAC) à laquelle participe l'ensemble des acteurs locaux intervenant auprès des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le degré d'urgence de la demande d'hébergement fait l'objet d'une analyse approfondie qui est ensuite proposée aux partenaires institutionnels et associatifs de l'IAC pour validation par le Préfet du Rhône (Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration). Par ailleurs, la plate-forme d'accueil organise, en lien avec le centre de transit, l'acheminement des ménages vers leur lieu d'hébergement.

En 2014, 3 133 mouvements de personnes ont été effectués. Le bilan des orientations se présente ainsi :

- 1 047 personnes orientées sur des dispositifs d'urgence (34%),
- 934 personnes orientées en CADA (30%),
- 918 personnes orientées vers le centre de transit (29%),
- 156 personnes orientées vers un dispositif statutaire (5%),
- 78 personnes orientées sur le dispositif hôtel-asile (2%).

Accompagnement juridique et administratif

- 3 044 photos distribuées,
- 1 269 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA,
- 4 323 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives,
- 241 personnes placées sous règlement Dublin accompagnées,
- 156 personnes accompagnées dans leur procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII.
- Les principaux pays d'origine étaient l'Albanie 79%, la Bosnie 7% et le Kosovo 5.8%.

Services proposés par les partenaires

Notre équipe intervient dans le cadre d'un partenariat avec le Secours Catholique et la Croix-Rouge Française. Le Secours Catholique mène des actions en faveur des demandeurs d'asile isolés (aide à la demande d'asile, orientation vers les restaurants municipaux, aides aux transports en commun ou aux trajets pour se rendre à l'OFPPRA ou à la CNDA).

La délégation rhôdane de la Croix-Rouge Française est également intégrée dans le dispositif partenarial avec la délivrance d'aides matérielles pour les demandeurs d'asile en famille ou en couple (délivrance de kits alimentaires et d'hygiène pour bébés, achats de titres de transports SNCF pour se rendre à l'OFPPRA/CNDA, aides aux transports en commun).

L'accueil des demandeurs d'asile du Cada de Privas

Domiciliation

- 38 domiciliations représentant 52 personnes

Profils des ménages domiciliés :

23 ménages	38 adultes
dont 9 personnes isolées	14 enfants

Principales origines géographiques :

Géorgie	21,8%
Arménie	15,6%
Ukraine	15,6%

Instruction des demandes d'hébergement

52 personnes ont enregistré une demande d'hébergement et ont été orientées de la façon suivante :

- 17 personnes orientées en CHUDA,
- 5 personnes orientées en CADA,
- 16 personnes vers une solution personnelle,
- 7 personnes orientées vers l'hôtel,
- 2 personnes ont disparu.

Accompagnement juridique et administratif

- 21 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA,
- 34 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives.

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Nice 06

La plate-forme intervient en complément des prestations de la délégation territoriale de l'OFII qui a en charge l'instruction des demandes d'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile non pris en charge en CADA. La mission de la plate-forme se concentre donc sur la domiciliation et l'accompagnement administratif et juridique des demandeurs d'asile.

Forum réfugiés-Cosi est la seule association habilitée dans le département des Alpes-Maritimes à domicilier les demandeurs d'asile. Avec la politique de régionalisation, la plate-forme domicilie également tous les demandeurs d'asile hébergés dans le département du Var qui doivent engager des démarches dans les Alpes-Maritimes jusqu'à l'obtention de leur 1^{ère} Autorisation provisoire de séjour (APS).

Lors de l'accueil en vue d'une domiciliation, l'équipe effectue un diagnostic global de la situation administrative, sanitaire et sociale, qui permet d'orienter les personnes vers les services adéquats. L'accompagnement porte sur la constitution de la demande d'admission au séjour, la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA, les conditions du renouvellement du titre de séjour et l'obtention de l'aide juridictionnelle.

L'année 2014 a été marquée par une stabilité du flux des arrivées de demandeurs d'asile. Durant l'année, la plate-forme a délivré 605 attestations de domiciliation contre 600 en 2013. Par ailleurs, le service a enregistré une forte augmentation des arrivées de demandeurs d'asile ukrainiens suite aux événements survenus dans le pays. En effet, depuis le mois d'avril dernier, 82 personnes originaires d'Ukraine ont sollicité la plate-forme en vue de déposer une demande d'asile, contre seulement 5 en 2013. La part des autres nationalités reste en revanche sensiblement la même.

Enfin, les demandeurs d'asile ont à nouveau rencontré des difficultés pour accéder aux structures d'hébergement dans le département, notamment les personnes isolées, quasi systématiquement prises en charge durant la totalité de leur demande d'asile par la plate-forme, sans solution pérenne de mise à l'abri.

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

gestion conjointe avec l'OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA) dans les Alpes-Maritimes et le Var

LES CHIFFRES CLÉS

Domiciliation

- **605** domiciliations représentant 785 personnes

Profils des ménages domiciliés :

463 ménages	605 adultes
dont 327 personnes isolées	180 enfants

Principales origines géographiques :

Russie	25%
Albanie	13%
Ukraine	11%
Géorgie	8%
Syrie	6%

Accueil et remise du courrier :

- 12 958 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ;
- 24 684 courriers distribués.

Accompagnement juridique et administratif

- 545 jeux de photos réalisés,
- 377 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA,
- 522 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives,
- 63 personnes placées sous règlement Dublin accompagnées,
- 38 personnes accompagnées dans leur procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII.
- Les principaux pays d'origine étaient la Russie 50% et l'Albanie 32 %.

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Clermont-Ferrand 63

La plate-forme de Clermont-Ferrand a ouvert ses portes le 1^{er} janvier 2014 et intervient en complément des prestations de la délégation territoriale de l'OFII qui a en charge le pré-accueil et l'instruction des demandes d'hébergement des demandeurs d'asile primo-arrivants. La mission de la plate-forme se concentre donc sur la domiciliation et l'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile non pris en charge en CADA.

Depuis son agrément préfectoral du 24 décembre 2013, Forum réfugiés-Cosi est la seule association du Puy-de-Dôme à domicilier les demandeurs d'asile. Avec la politique de régionalisation, la plate-forme domicilie également tous les demandeurs d'asile hébergés dans les départements de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire, qui doivent engager des démarches dans le Puy-de-Dôme jusqu'à l'obtention de leur 1^{ère} APS.

Lors de l'accueil en vue d'une domiciliation, l'équipe effectue un diagnostic global de la situation administrative, sanitaire et sociale du demandeur d'asile et l'oriente, le cas échéant, vers les services adéquats. L'accompagnement porte sur la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA, les conditions du renouvellement du titre de séjour, l'aide juridictionnelle, l'accès aux droits sociaux et médicaux (Allocation temporaire d'attente (ATA), CMU, etc.).

En 2014, la région Auvergne a enregistré 602 nouvelles demandes d'asile (mineurs accompagnants inclus), soit une baisse de 27% par rapport à 2013. En Auvergne, le Puy-de-Dôme est le 1^{er} département d'accueil des demandeurs d'asile avec 333 personnes (mineurs inclus).

En amont et depuis son ouverture, la plate-forme d'accueil de Clermont-Ferrand a mené un travail partenarial avec les services de l'OFII, de la Préfecture du Puy-de-Dôme, et l'ensemble des acteurs sociaux du département pour définir les responsabilités et rôles de chaque intervenant tout au long du parcours du demandeur d'asile. Ce partenariat a permis de mettre en œuvre une organisation opérante veillant à la qualité de l'accompagnement et de la prise en charge des demandeurs d'asile au niveau départemental. En 2014, malgré la baisse du flux des arrivées dans le département, la plate-forme a domicilié 388 nouveaux demandeurs d'asile.

DATE D'OUVERTURE 1^{er} janvier 2014

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

gestion conjointe avec l'OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA) dans la région Auvergne

LES CHIFFRES CLÉS

Domiciliation

- 272 domiciliations représentant 388 personnes

Profil des ménages domiciliés :

211 ménages	272 adultes
dont 132 personnes isolées	116 enfants

Principales origines géographiques :

Kosovo	26,6%
Albanie	11,6%
Arménie	9,6%
Russie	9,6%
République démocratique du Congo	8,3%

Accueil et remise du courrier :

- 3 905 courriers enregistrés et 2 766 courriers distribués.

Accompagnement juridique et administratif

- 336 jeux de photos réalisés,
- 192 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA,
- 459 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives,
- 22 personnes placées sous règlement Dublin accompagnées,
- 57 personnes informées sur le dispositif d'aide au retour suite à un rejet OFPPRA.
- Les principaux pays d'origine étaient l'Albanie et le Kosovo avec 12,3% ainsi que la Russie 7%.

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

Le Dispositif national d'accueil (DNA), coordonné et animé par l'OFII, repose à titre principal sur l'offre d'un hébergement avec un accompagnement adapté. Il comprend des centres de transit, des CADA, des Centres provisoires d'hébergement (CPH) et un centre d'accueil pour mineurs isolés. Les équipes dans les centres d'hébergement assurent un accueil personnalisé des personnes, les soutiennent dans leurs démarches administratives afin de veiller au bon déroulement de la procédure de demande d'asile en respectant les délais impartis et en les informant sur la réglementation en vigueur et ses conséquences.

Ces missions sont menées en étroite collaboration avec les plates-formes de premier accueil de demandeurs d'asile ainsi qu'avec les autorités compétentes de gestion des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (OFII, DCII, DDCS).



Le centre de transit de Villeurbanne 69

Le centre de transit accueille temporairement les demandeurs d'asile et organise leur orientation dans le Dispositif national d'accueil (y compris dans les CADA de la région Rhône-Alpes) ou vers toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile dès qu'une place adaptée aux besoins du ménage est disponible. Les demandeurs d'asile sont accueillis même si leur situation administrative vis-à-vis du droit au séjour au titre de l'asile n'est pas encore stabilisée.

L'activité du centre de transit est par nature très sensible à l'évolution des arrivées de demandeurs d'asile et à l'état de saturation des dispositifs d'hébergement spécialisés (CADA et HUDA en particulier).

La baisse des arrivées observée en 2014, conjuguée à la création de 3 000 places CADA supplémentaires, a permis au centre de transit, après plusieurs années de crise de l'hébergement en région Rhône-Alpes, de retrouver une activité plus proche de son projet de service.

DATE D'OUVERTURE 1997

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

en collaboration avec les services de la préfecture du Rhône, de l'OFII et des départements de la région (DDCS)

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA)

En effet, au cours des années précédentes, le délai d'attente précédant l'entrée au centre de transit était tel que les familles qui l'intégraient avaient déjà pu bénéficier d'un accompagnement important par la plate-forme de Lyon (ouverture des droits sociaux, dossier OFPRA, etc.). De même, la saturation des capacités CADA et HUDA occasionnait des prises en charge relativement longues au sein du centre de transit.

...

...

Une vocation retrouvée

En 2014, le centre de transit a pu retrouver sa vocation d'accueil de familles primo-arrivantes n'ayant pas encore été admises au séjour par la Préfecture. Ainsi, des familles placées sous le cadre du règlement Dublin ou en procédure prioritaire ont notamment été accueillies de manière plus significative.

Il s'est agi pour l'équipe pluridisciplinaire du centre de transit d'optimiser l'accompagnement en l'adaptant à des temps de séjours plus conformes aux objectifs initiaux du centre. Pour ce faire, une attention particulière aux problématiques des familles accueillies est apportée en essayant d'élaborer des diagnostics efficaces permettant ainsi les orientations les plus adaptées dans le DNA.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 220 personnes

Nombre de personnes hébergées : 1 164 personnes

Type d'hébergement : collectif et semi-collectif

Profil des personnes accueillies : 468 ménages dont 157 personnes isolées ; 640 adultes dont 41 enfants majeurs en famille et 483 enfants

Principales origines géographiques :

Albanie	20%
République démocratique du Congo	16 %
Russie	8%
Kosovo	7 %
Azerbaïdjan	5%

Entrées : 389 ménages, soit 941 personnes

Sorties : 387 ménages, soit 965 personnes

Nombre total de nuitées : 76 372 nuitées

Durée moyenne du séjour : 90 jours

Taux d'occupation : 95 %

Taux de rotation : 434 %

En 2014, 45 nationalités différentes ont été accueillies. Les demandeurs d'asile albanais sont les plus représentés (20 %), suivis par les requérants de République démocratique du Congo (16 %). Quant aux personnes de nationalité syrienne, elles n'ont constitué que 2,5 % de la population accueillie.

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 159 enfants scolarisés,
- 260 actions d'animation ont été proposées aux adultes et enfants,
- 1 action en faveur de personnes vulnérables dispensée par le FIJI (Femmes informations juridiques internationales),
- 37 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

96 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,

57 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

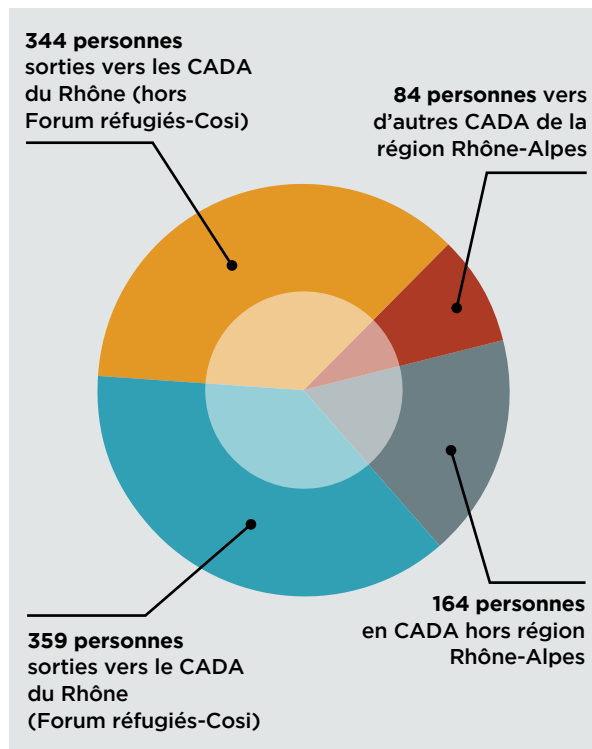
Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée :

- 916 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 830 en phase OFPRA,
- 1 demandeur d'asile en procédure prioritaire,
- 11 personnes sous convocation Dublin,
- 13 personnes réinstallées,
- 12 décisions définitives (soit 19 personnes concernées).

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

- 951 demandeurs d'asile en cours de procédure orientés vers un hébergement spécialisé



19 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire :

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 106,3 jours,

- 8 personnes sorties vers des CPH,
- 7 personnes sorties vers le CADA-intégration des réfugiés (CADA-IR),
- 4 personnes en logements autonomes.

14 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire.

Actions partenariales et animation

Au cours de cette année 2014, les animateurs du centre de transit ont œuvré à la mise en place de différents projets au travers de partenariats divers.

Pour l'accompagnement éducatif des enfants, les animateurs ont assuré tout au long de l'année des ateliers école les lundis et mardis matin. L'ASET 69 (Antenne scolaire mobile de l'éducation nationale) a pris le relais en intervenant sur le site de Villeurbanne les jeudis et vendredis matin pour la 4^{ème} rentrée consécutive.

Des partenariats ont également perduré tels que : les ateliers informatiques au Centre Mémoires et Société (médiathèque Le Rize), les visites à la Ludothèque, les animations à la Maison du Citoyen, les intervenants bénévoles qui dispensent des cours de français plusieurs fois par semaine, etc.

Le centre de transit a également passé une convention avec l'association Philosoph'art qui propose l'intervention conjointe d'un psychologue et d'artistes pour animer des ateliers auprès d'enfants de 6 à 16 ans. Ces ateliers ont vocation non seulement à proposer une activité extrascolaire différente mais aussi à développer l'écoute, la discussion de groupe et l'apprentissage de la vie en communauté.

Les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile forment une catégorie particulière d'établissements sociaux et médico-sociaux décrite au L348-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ces établissements ont pour mission d'assurer l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical de demandeurs d'asile pendant l'instruction de leur demande d'asile. Ils ont également pour objectif d'organiser la scolarisation des enfants et des activités socioculturelles au profit des résidents ainsi que de préparer la sortie du centre à l'issue de la procédure d'asile.

Le fonctionnement des CADA est régi par une convention conclue entre le gestionnaire du centre et l'Etat. Cette convention fixe la nature et les conditions de mise en œuvre des différentes missions.

Les demandeurs d'asile sont hébergés soit dans des locaux collectifs, soit dans des appartements indépendants mis à leur disposition par le CADA. Une allocation, appelée allocation mensuelle de subsistance, est versée aux ménages accueillis selon un montant calculé en fonction de leur composition familiale. Les CADA peuvent également prendre en charge un certain nombre de besoins des demandeurs d'asile (frais de transports, etc.). L'intervention des équipes administratives et sociales des CADA est principalement orientée vers l'accompagnement des demandeurs d'asile dans leurs démarches liées à l'obtention du statut de réfugié.

CADA du Rhône à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et Bron 69

Le taux de statut du CADA Rhône se situe en 2014 à 35 %. S'il demeure à un niveau plus élevé que le taux national, qui se situe un peu au dessus de 20 %, il enregistre néanmoins une baisse de 10 % par rapport à 2013. Cette baisse résulte en grande partie de l'augmentation très importante de la part des requérants originaires d'Albanie et du Kosovo, dont la demande aboutit rarement à une protection.

Par ailleurs, comme en 2013, la tendance à l'augmentation du nombre de statuts en première instance se vérifie en 2014 (évolution de +46,2 % de statuts obtenus à l'OFPRA entre 2013 et 2014 contre seulement une augmentation de 6,9 % à la CNDA pour la même période). Pour les CADA du Rhône, cette tendance reste équiva-

DATE D'OUVERTURE 1991 sur le site de Bron, une extension en 1999 sur le site de Vaulx-en-Velin et deux extensions en 2001 sur les sites de Villeurbanne et de Lyon 8^e. Fermeture du site de Lyon 8^e en 2012 avec réaffectation des capacités sur les trois autres sites.

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

lente (18 % en 2014 contre 21 % en 2013) et on note une baisse dans l'annulation des décisions CNDA de 23 % en 2014 contre 33 % en 2013.

Adaptation à l'accélération des procédures

Concernant l'activité opérationnelle qui, en 2014, s'est de nouveau inscrite dans un contexte budgétaire contraint, la création d'un poste dédié aux mouvements des hébergés a été particulièrement bénéfique. L'accélération

...

des procédures s'est en effet traduite par une rotation plus importante. Ainsi, 776 personnes ont été hébergées au sein du dispositif en 2014, soit 332 ménages accueillis, 327 personnes entrées et 348 sorties. Les équipes du dispositif CADA Rhône ont de nouveau répondu présentes pour garantir le meilleur niveau d'accompagnement possible pour tous les demandeurs d'asile hébergés au sein du dispositif.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 440 personnes
Nombre de personnes hébergées : 776 personnes
Type d'hébergement : Collectif
Profil des personnes accueillies : 332 ménages dont 143 personnes isolées ; 62% d'adultes et 38% d'enfants

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Albanie	25%
République démocratique du Congo	18 %
Kosovo	10%
Russie	8%
Azerbaïdjan	7%

Entrées : 140 ménages, soit 327 personnes
Sorties : 149 ménages, soit 348 personnes
Nombre total de nuitées : 159 257 nuitées
Durée moyenne du séjour : 481 jours
Taux d'occupation : 99 %
Taux de rotation : 77 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 192 enfants scolarisés et 73 bénéficiant de soutien scolaire,
- 843 actions d'animation,
- 106 actions en faveur de personnes vulnérables (cafés femmes, gymnastique, amman, atelier esthétique, ateliers d'écriture),
- 91 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

La collaboration avec l'Education nationale et les communes d'implantation reste très constructive même si le nombre d'enfants allophones demeure important et continue de générer quelques difficultés d'accueil dans les établissements scolaires.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 114 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 128 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Le nombre de personnes affectées par des pathologies lourdes et complexes est quant à lui demeuré à un niveau important et continue d'augmenter. La situation sanitaire n'est cependant pas le principal motif de fuite de leur pays d'origine ; en effet nombre de ces personnes obtient une protection internationale.

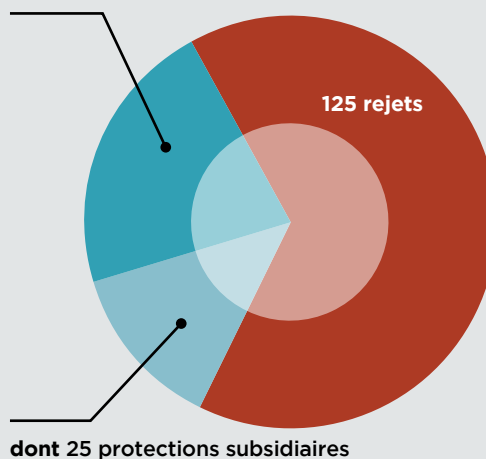
Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée :

- 327 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 199 en phase OFPRA.

**192 décisions définitives :
soit 293 personnes concernées**

42 décisions positives :
Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 18 % ; CNDA 23 % (total 35 %)



“ La question de la vulnérabilité est une préoccupation transverse à l'ensemble des missions d'accompagnement. Les équipes y sont particulièrement sensibilisées et attentives, ce qui se traduit par un certain nombre d'actions dédiées aux plus fragiles : groupes de parole, cafés femmes, pause café, sorties culturelles, animations sportives, etc. L'identification de la fragilité psychologique des requérants et le réflexe d'orienter ces personnes vers un suivi thérapeutique sont désormais parfaitement intégrés par les équipes. Malheureusement les délais d'attente demeurent toujours trop longs et un certain nombre de ces personnes sont d'abord orientées vers leur médecin traitant avant de pouvoir bénéficier d'un suivi plus adapté. ”

“ Comme en 2013, les demandeurs albanais constituent la principale nationalité accueillie dans les centres d'hébergement de l'association, à égalité désormais avec les requérants congolais (République démocratique du Congo). Viennent ensuite les ressortissants du Kosovo, de Fédération de Russie et d'Azerbaïdjan. L'augmentation des entrées en centre de ressortissants originaires du Kosovo et d'Albanie, consécutive à l'augmentation de leurs arrivées depuis 2012, s'est poursuivie dans de très larges proportions en 2014. De même, les ressortissants de République démocratique du Congo demeurent une nationalité fortement représentée dans nos structures du fait d'un contexte politique très explosif. Les demandes demeurent cependant, dans leur très grande majorité, motivées par le contexte politique kinoï. Très peu de demandeurs sont ainsi originaires de l'Est du pays où sévissent les plus graves violences. La région du Caucase reste également toujours génératrice d'un flux important. Le Nord-Caucase demeure englué dans le cycle insurrection/répression. Un nombre conséquent de demandeurs originaires de Tchétchénie et du Daghestan est ainsi présent dans nos centres. En revanche, depuis l'inscription de l'Arménie sur la liste des pays d'origine sûrs, les ressortissants de ce pays ne figurent plus parmi les nationalités les plus représentées dans les structures de Forum réfugiés-Cosi. Cependant, il est à noter qu'une bonne part des requérants russes et l'ensemble des requérants originaires d'Azerbaïdjan, invoquent des craintes motivées par leurs origines arméniennes. ”

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

95 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 287 jours

- 32 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADAIR,
- 63 personnes logées directement.

Le délai moyen de sortie après notification de la décision a été de 287 jours, dans un contexte de poursuite de l'augmentation du nombre de statutaires isolés enregistrée en 2012 et 2013.

Le nombre de réfugiés statutaires a connu une forte augmentation en 2014 et la durée moyenne de présence en CADA après l'obtention du statut s'est allongée. L'augmentation du nombre de personnes protégées isolées dans les dispositifs a en effet entraîné un ralentissement du rythme des sorties. Un nombre important de personnes protégées demeurent hébergées au sein du CADA au-delà de 6 mois après l'obtention de leur protection voire pour certains au-delà d'une année. On observe ainsi une inversion par rapport à 2013. Grâce à l'appui du service insertion dans un souci de fluidifier le système, le nombre de personnes accédant à un logement direct est deux fois supérieur à celui du nombre

de personnes accédant aux dispositifs spécifiques totalement saturés.

224 personnes déboutées de leur demande (dont 14 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile).

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 31 jours

- 176 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 22 personnes sorties vers une solution personnelle.

26 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire,

29 personnes sorties en cours de procédure.

Le dispositif d'Aide au retour volontaire (ARV) reste utilisé de manière marginale par les personnes déboutées mais nous avons cependant enregistré une nouvelle augmentation du nombre de personnes souhaitant en bénéficier en 2014. Ces retours volontaires sont majoritairement le fait de ressortissants d'Albanie et du Kosovo. La grande majorité des personnes (224 contre 163 en 2013) déboutées ne souhaite cependant pas rentrer dans leur pays d'origine. Ces personnes sont orientées vers l'urgence sociale pour les questions relatives à leur hébergement. Elles pèsent fortement sur un dispositif déjà engorgé. La question des personnes qui quittent le CADA avec un titre de séjour et pourraient bénéficier d'un accompagnement dans leur parcours d'insertion, demeure d'actualité en 2014.



CADA de Montmarault Allier 03

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 80 personnes

Nombre de personnes hébergées : 140 personnes

Type d'hébergement : Diffus en appartement sur une même résidence ainsi que des appartements dans une résidence à 500 mètres avec accueil en cohabitation et familial

Profil des personnes accueillies : 47 ménages dont 10 personnes isolées ; 60 % d'adultes et 40 % d'enfants

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Kosovo	22,8 %
Russie	22,1%
Albanie	13,5 %
Arménie, République démocratique du Congo, Ukraine	5,7%
Syrie	5 %
Algérie	3,5 %

Entrées : 23 ménages, soit 66 personnes

Sorties : 21 ménages, soit 58 personnes

Nombre total de nuitées : 28 683 nuitées

Durée moyenne du séjour : 314 jours

Taux d'occupation moyen : 98,2 %

Taux de rotation moyen : 80 %

Le projet de réhabilitation est toujours en préparation à Château-Charles et devrait être mis en œuvre au cours de l'année 2015.

Cette année a été caractérisée par une plus grande diversité dans les origines des personnes accueillies : les nationalités sierra léonaise, algérienne, tunisienne, érythréenne, mauritanienne, ukrainienne et bissau-guinéenne ont notamment été représentées au sein du CADA en 2014.

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 51 enfants scolarisés et 22 bénéficiant de soutien scolaire,
- 305 actions d'animation pour 2 093 participants,
- 27 actions en faveur de personnes vulnérables (responsabilité parentale, droit des femmes, ateliers bien-être, prévention et addictions des IST),
- 8 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement

DATE D'OUVERTURE 1^{er} juillet 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

commission régionale d'admission pilotée par la DDCCS du Puy-de-Dôme, se réunissant ad hoc : 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

particulier

- 25 rencontres favorisant et permettant l'expression des personnes accueillies (Loi 2002-2).

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 6 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 11 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

“ L'action sanitaire et sociale en zone rurale :

Le CADA se trouvant installé dans un environnement rural où peu de médecins généralistes sont présents, la prise en charge médicale des personnes hébergées nécessite un investissement important de l'équipe du CADA. Les secteurs de la pédiatrie, de la gynécologie et de la psychologie sont particulièrement peu présents ou peu disponibles à proximité du CADA.

Afin de pallier ce manque, un partenariat a été développé avec le Centre de vaccination et le Service d'accueil et de santé publique de proximité de Moulins, notamment dans le cadre des visites médicales d'entrée.

Des partenariats ont également été développés avec le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile, le Centre médico-psychologique de l'enfance et de l'adolescence et l'hôpital de jour de Montluçon au regard de l'accueil de familles avec des enfants en situation de handicap.

Dans le cadre de la prise en charge médicale des femmes enceintes, des nouveaux-nés et de l'accompagnement à la parentalité, l'équipe a particulièrement travaillé avec la Protection maternelle et infantile et le Centre social rural qui a ouvert une halte garderie à Montmarault en janvier 2014. Cette structure éducative a permis à une dizaine d'enfants du CADA âgés de moins de 3 ans de pouvoir rencontrer d'autres enfants de la commune, avant leur entrée à l'école. ”

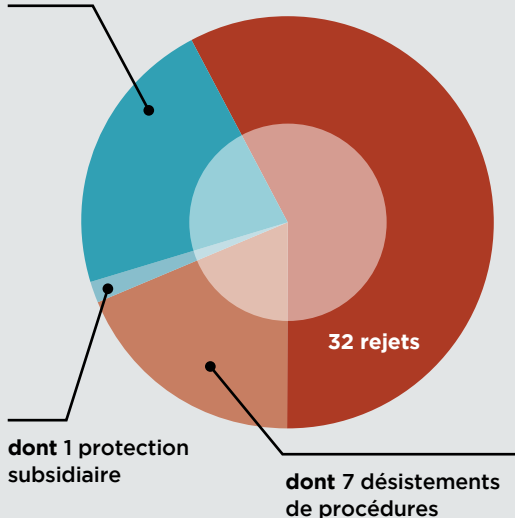
Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 66 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 60 en phase OFPRA

35 décisions définitives : soit 58 personnes concernées

10 décisions positives (soit 13 personnes) :
Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 18 % ; CNDA 12 % (total 30 %),



● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

13 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 114 jours

- 13 personnes logées directement.

34 personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours

- 33 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 1 personne a bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire.

11 personnes en cours de procédure

6 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire

Des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de l'accompagnement des familles réfugiées. En effet, si l'accès au parc de logements sociaux est relativement aisé (hors Clermont-Ferrand) et permet aux ménages de sortir du CADA la plupart du temps dans les délais réglementaires, l'accompagnement proposé une fois dans le logement s'avère, selon les secteurs, insuffisant pour des personnes qui n'ont parfois eu que peu de temps



pour comprendre le fonctionnement de la société française et des démarches qu'elles auront à entreprendre.

Actions partenariales et animation

L'équipe veille chaque année à développer le réseau partenarial et s'appuie sur les interventions régulières de la Mutualité française, l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), AIDES (association française de lutte contre le sida), la Gendarmerie, les écoles et collège de Montmarault, la PMI, le Centre social rural local etc. La dynamique associative locale a permis d'initier des projets comme la journée de rencontre sportive inter-centres, devenue un événement annuel important et reconnu par les personnes accueillies. De 100 personnes en 2012, la journée a réuni plus de 200 personnes lors de la rencontre 2014.

Autre fait marquant, le séjour vacances familles et personnes isolées proposé pour la première fois en 2013, a fait l'objet d'une démarche partenariale approfondie avec le Centre social rural et le Secours Catholique pour proposer un départ commun en séjour vacances accompagné avec des familles du territoire en situation de précarité. Le CADA a bénéficié pour ce séjour de subventions ANCV (Agence nationale pour les chèques vacances) allouées par l'association Vacances Ouvertes.

CADA de Saint-Eloy-les-Mines Puy de Dôme 63

Un taux de statut très élevé

Les demandeurs d'asile sont hébergés dans deux résidences situées sur des sites distincts. En 2014, un travail a été mené avec le bailleur pour regrouper les logements sur un seul et même site.

L'année a été marquée par des mouvements importants du personnel. Depuis le mois de septembre, l'équipe pluridisciplinaire est au complet et accompagne au quotidien les demandeurs d'asile dans leur demande de protection internationale. A cet égard, le CADA de Saint-Eloy-les-Mines affiche un résultat particulièrement élevé avec un taux de statut de 79%. L'obtention du statut concerne essentiellement des familles tchéchènes (31,8 %) et kosovares (27,3 %). L'équipe a donc renforcé pendant l'année son accompagnement vers l'insertion.

Enfin, dans le cadre de la création de 1 000 places de centres d'accueil pour demandeurs d'asile sur le territoire national au 1^{er} décembre 2014, le projet d'extension du CADA de Saint-Eloy-les-Mines avec la création de 15 places supplémentaires a reçu une réponse favorable. A compter du 1^{er} janvier 2015, le CADA passera à une capacité d'accueil de 115 places.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 100 personnes

Nombre de personnes hébergées : 170 personnes

Type d'hébergement : Semis-diffus (appartements sur deux résidences avec accueil en cohabitation ou familial)

Profil des personnes accueillies : 63 ménages dont 32 personnes isolées ; 50% d'adultes et 50% d'enfants

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Russie	27%
Albanie	17%
Kosovo	15%
République démocratique du Congo	9%
Guinée	8%

Entrées : 27 ménages, soit 70 personnes

Sorties : 26 ménages, soit 59 personnes

Nombre total de nuitées : 36 923 nuitées

Durée moyenne du séjour : 388 jours

Taux d'occupation : 101 %

Taux de rotation : 63 %

DATE D'OUVERTURE 1^{er} mai 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

commission régionale d'admission pilotée par la DDCS 63, se réunissant de manière ad hoc : 30 % d'orientations nationales, 70 % d'orientations régionales

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 40 enfants scolarisés et 12 bénéficiant de soutien scolaire,
- 164 actions d'animation et 1 409 participants,
- 3 actions en faveur de personnes vulnérables (une visite accompagnée du Relais d'assistante maternelle, une sortie pour l'achat de vêtements pour bébé et matériel de puériculture, mise en place d'une activité gym pour les femmes),
- 9 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 22 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 17 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

L'accès à une prise en charge psychologique reste très compliqué à Saint-Eloy-les-Mines. Le partenariat engagé avec la clinique de Châtelguyon à Viersat ne répond pas aux besoins de tous les usagers (le recours à un interprète n'est pas systématique). L'intervention d'une psychologue au sein du CADA deux fois par mois permet de soutenir de façon ponctuelle les personnes les plus vulnérables.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 70 demandeurs d'asile avec un titre de séjour. Tous étaient en phase OFPRA.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

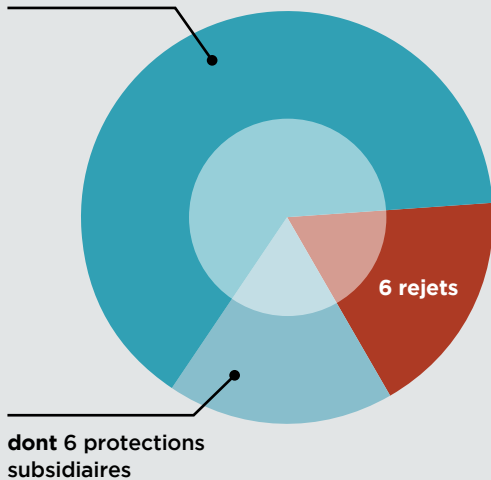
43 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 123 jours

- 39 personnes logées directement,
- 4 solutions individuelles.

28 décisions définitives :
soit 64 personnes concernées

22 décisions positives (64 personnes)
Taux de reconnaissance du statut :
OFPPA 32% ; CNDA 68% (total 79%)



11 personnes déboutées de leur demande (aucune titulaire d'un titre de séjour autre que l'asile)

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 80 jours

- 3 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 6 personnes sorties vers une solution personnelle,
- 2 personnes réadmisses dans le cadre du règlement Dublin.

5 personnes en cours de procédure

CADA de Privas Ardèche 07

Le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile, d'une capacité de 55 places a ouvert le 1^{er} avril 2014, par transformation du Centre d'hébergement d'urgence (ouvert du 16 décembre 2013 au 31 mars 2014). Situé dans le quartier de Lancelot, le CADA est organisé sur un mode d'appartements diffus. 12 appartements de type HLM allant du T3 au T6 ont été mis à disposition de 22 ménages, soit 73 personnes.

37 personnes ont été accompagnées pour la rédaction du récit de leur demande d'asile, de compléments d'informations ou l'élaboration de leur recours auprès de la CNDA, la préparation aux entretiens de l'OFPPA et de la CNDA et la mise en relation avec un avocat. Sur ces 37 personnes, 29 décisions ont été rendues : 22 rejets et 7 protections subsidiaires.

Actions partenariales et animation

Les relations partenariales demeurent un enjeu majeur à Saint-Eloy-les-Mines. Une réunion annuelle avec les différents acteurs de la vie locale, a permis de conforter la volonté de tous d'agir pour une meilleure intégration et acceptation des demandeurs d'asile sur la commune. Le partenariat avec les associations de solidarité a été renforcé au cours de l'année. Afin de favoriser l'intégration des demandeurs d'asile et de poursuivre le travail sur la responsabilité parentale mis en place par la technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), les relations avec les structures de la petite enfance se sont développées (crèche, relais d'assistante maternelle, centre de loisirs) ainsi qu'avec l'ensemble des établissements scolaires.

Suite aux différents mouvements de personnel, les échanges avec les bénévoles se sont espacés et les ateliers de soutien scolaire se sont arrêtés en juin. L'enjeu pour 2015 sera donc de mobiliser à nouveau le réseau des bénévoles afin que ces derniers puissent s'impliquer selon leurs souhaits et leurs compétences (soutien scolaire, cours de français, ateliers d'expression, interprétariat, loisirs, etc.), dans le cadre du projet de service.

DATE D'OUVERTURE 1^{er} avril 2014

MODALITÉS D'ORIENTATION

commission locale d'admission pilotée par la DDCS 07, se réunissant ad hoc : 92% d'orientations régionales, 8% d'orientations locales

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Dans le cadre du suivi social, nous avons inscrit 28 enfants, dont 18 à l'école élémentaire, 8 au collège et 2 au lycée et ce, en lien avec les établissements scolaires qui ont facilité l'intégration des élèves et de leurs familles. Le Centre d'information et d'orientation (CIO) de Privas ainsi que la mairie ont également participé aux inscriptions. Des ateliers d'apprentissage du français, des activités socioculturelles (préparation du carnaval des écoles, visite de Privas : administrations, commerces, médiathèque, etc.) ont été mis en place, permettant ainsi aux personnes accueillies de mieux appréhender le territoire et de participer à la gestion de l'attente liée à leur demande d'asile.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 55 personnes

Nombre de personnes hébergées : 73 personnes

Type d'hébergement : Diffus

Profil des personnes accueillies : 22 ménages; 51% d'adultes et 49 % d'enfants

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Albanie	45 %
Russie	25 %
République démocratique du Congo	8 %
Ethiopie	8 %
Ukraine	8 %

Entrées : 22 ménages, soit 73 personnes

Sorties : 4 ménages, soit 18 personnes

Nombre total de nuitées : 15 170 nuitées

Durée moyenne du séjour : 235 jours

Taux d'occupation : 100 %

Taux de rotation : 83 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 28 enfants scolarisés,
- 35 actions d'animation différentes : atelier hebdomadaire de français, 5 projets et partenariats (Journée du vivre ensemble, Culture du cœur, Lire et faire lire, projet fresque collective, portraits de femmes avec l'association Femmes solidaires), 5 repas collectifs et convivialité, 4 réunions collectives sur les thématiques du CADA, de l'asile, du logement et d'informations générales, 20 sorties et animations diverses (sorties autour de Privas, cinéma, baignade, médiathèque, cheval avec 73 participants).

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 1 personne présentant des troubles psychologiques a bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 1 personne (enfant mineur) présentant une pathologie lourde a reçu un traitement et un suivi médical à Lyon.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/

état de la procédure à l'entrée :

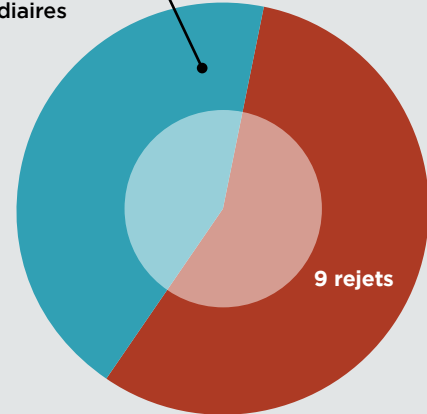
- 37 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 31 en phase OFPRA et 6 en phase CNDA

16 décisions définitives :
soit 28 personnes concernées

7 décisions positives (10 personnes)

Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 43%

dont 7 protections
subsidiaries



● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

4 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 178 jours

- 4 personnes logées directement.

14 personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours

- 14 personnes orientées vers l'urgence sociale.

Actions partenariales et animation

Le travail avec les différents partenaires institutionnels et associatifs (le centre social l'Art des liens, écoles de Lancelot, collèges, Centre médico-social, Protection maternelle et infantile, etc.) amorcé à l'ouverture du CHUDA s'est poursuivi et a permis aux familles de mieux se repérer et s'intégrer. Pour exemple, grâce au partenariat établi avec le Centre social l'Art des liens, les familles ont pu s'intégrer dans les différents ateliers mis en place (cours de français, participation à la journée du vivre ensemble, activités et sorties). Pour les parents d'enfants de moins de trois ans, le partenariat établi avec le service de PMI situé à proximité du CADA a permis de faciliter le suivi médical des enfants.

Nous avons également rencontré à plusieurs reprises la responsable de l'Unité territoriale sud-est du Conseil général pour évoquer l'articulation entre l'équipe du CADA et les services du Conseil général concernant les personnes statutaires et les personnes déboutées sortant du CADA.

L'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT EN DEHORS DU DISPOSITIF NATIONAL D'ACCUEIL

Le dispositif hôtel-asile (69)

Mise à l'abri

La vocation du dispositif hôtel-asile est de pallier les carences du Dispositif national d'accueil (DNA) en mettant à l'abri les familles avec enfant(s) mineur(s), en demande d'asile mais ne pouvant obtenir de place en CADA. Ce dispositif peut être étendu aux célibataires dont la situation sanitaire requiert un hébergement adapté. Les admissions au sein de ce dispositif sont soumises à la validation du Préfet.

Baisse du nombre de personnes prises en charge

Le nombre de prises en charge dans le dispositif hôtel-asile a fortement baissé en 2014. 78 personnes sont entrées dans le dispositif en 2014 contre 1 577 en 2013.

Cette tendance s'explique par les consignes données par la Préfecture de Rhône (Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration) quant à la gestion du dispositif et par l'augmentation des disponibilités dans les structures dédiées à l'hébergement des demandeurs d'asile (HUDA, transit, CADA). Enfin, le grand nombre de décisions rendues par la CNDA a entraîné beaucoup de fins de prise en charge.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration des prestations hôtelières et de rationalisation des coûts d'achat, la Préfecture du Rhône a mis en place, au cours du dernier trimestre 2014, un marché public relatif à l'hébergement en hôtel des demandeurs d'asile et des personnes vulnérables. Dix-sept établissements hôteliers répondant aux critères du cahier des charges ont été sélectionnés. Depuis la mise en place de cette nouvelle procédure, Forum réfugiés-Cosi ne gère plus l'enveloppe financière affectée à cette activité.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement temporaire

638 personnes hébergées en moyenne

Profils des ménages domiciliés : 323 ménages dont 22 personnes isolées et 8 couples

DATE D'OUVERTURE 1999 dans le Rhône et 2013 en Ardèche

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le Dispositif national d'accueil (DNA) en Rhône-Alpes

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Albanie	55,6%
Kosovo	12%
Russie	7,6%

Nombre de personnes entrées : 78

Nombre de personnes sorties : 947

Durée moyenne de séjour : 363 jours

Nombre total de nuitées : 231 881

Modalités de sortie

Dispositif national d'accueil (DNA)	
Centre de transit	54 personnes
CADA	8 personnes
Centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires	36 personnes

Hors DNA	
Dispositifs d'hébergement d'urgence	
Accueil temporaire des demandeurs d'asile (ATDA)	43 personnes
Dispositif Sas	11 personnes
CHUDA	249 personnes
Hébergement temporaire des réfugiés CADA-IR	19 personnes
Logement	60 personnes

Autres cas	
Retour volontaire (ARV)	54 personnes
Disparitions	19 personnes
Déboutés de la demande d'asile	367 personnes
Sorties volontaires	6 personnes
Placements sous procédure Dublin	4 personnes
Exclusions	8 personnes
Autres	9 personnes

Dispositifs d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

En complément des capacités d'accueil disponibles en CADA, le ministère de l'Intérieur, en charge de l'asile, finance, par l'intermédiaire des services déconcentrés gérés par les Préfets, des dispositifs d'accueil d'urgence d'une capacité variable en fonction des besoins.

Ces centres d'hébergement d'urgence ont vocation à accueillir de manière transitoire des demandeurs d'asile dans l'attente de leur admission éventuelle en CADA. Il permet, en outre, de prendre en charge des demandeurs d'asile ne pouvant pas bénéficier d'un hébergement en CADA, faute de places disponibles. Ces dispositifs sont donc consacrés spécifiquement aux demandeurs d'asile et sont ainsi distincts du dispositif d'hébergement d'urgence de droit commun.

Le fonctionnement et le financement de ces centres sont organisés par des conventions signées entre le gestionnaire du centre et l'Etat. Le plus souvent, ces conventions sont conclues pour une durée annuelle et peuvent être reconduites d'une année sur l'autre en fonction des besoins d'hébergement observés au niveau national ou régional.

Les équipes des centres d'hébergement d'urgence de Forum réfugiés-Cosi assurent notamment un accompagnement sur les démarches d'asile et un suivi social et sanitaire.

LE RHÔNE

Albigny-sur-Saône 69

Le centre d'hébergement d'urgence d'Albigny-sur-Saône a ouvert en juillet 2011. Il avait pour objectif de soulager le dispositif hôtel-asile tout en assurant un meilleur accueil et un suivi administratif aux familles en demande d'asile. D'une capacité de 100 places à l'ouverture, il a atteint 180 places depuis l'extension du mois de juin 2013. Le CHUDA est composé de quatre pavillons accueillant les demandeurs d'asile en famille (couples avec enfants ou sans enfant, familles monoparentales) en phase CNDA et OFPRA.

Le centre étant implanté dans les locaux d'un ancien hôpital gériatrique, il permet l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Initialement prévu pour accueillir les demandeurs d'asile en famille et titulaires d'un titre de séjour au titre de l'asile, le CHUDA a fait évoluer au cours de l'année son projet de service pour l'adapter à l'évolution des besoins d'hébergement. Le public cible du centre a ainsi été étendu aux demandeurs d'asile en procédure prioritaire.

Durant l'année 2014, le CHUDA d'Albigny-sur-Saône a accueilli 334 personnes, contre 282 personnes en 2013. Le taux de rotation sur l'année a donc été important, ce qui peut s'expliquer par l'accélération dans le traitement de la demande d'asile.

DATE D'OUVERTURE juillet 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 180 personnes

Nombre de personnes hébergées : 334 personnes

Type d'hébergement : Collectif

Profil des personnes accueillies : 113 ménages dont 8 personnes isolées ; 63.7 % d'adulte (soit 213 adultes) et 36.3 % d'enfants (soit 121 enfants)

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Albanie	38,5 %
Kosovo	15,5 %
République démocratique du Congo	9,2 %
Russie	8,3 %
Géorgie	6,8 %

Entrées : 52 ménages, soit 159 personnes

Sorties : 52 ménages, soit 158 personnes

Nombre total de nuitées : 65 051 nuitées

Durée moyenne du séjour : 324 jours

Taux d'occupation : 99 %

Taux de rotation : 88 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 55 enfants scolarisés dont 19 élèves bénéficiant de soutien scolaire,
- 37 actions d'animation pour 539 personnes sur l'année 2014,
- 21 actions en faveur de personnes vulnérables dont 8 actions en faveur de victimes de violences et 10 actions de soutien à la parentalité,
- 41 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 29 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'une orientation pour un suivi thérapeutique,
- 38 personnes présentant une pathologie lourde, dont 10 personnes en situation de handicap, ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 82 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 26 en phase OFPRA,
- 11 demandeurs d'asile en procédure prioritaire,

- 7 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés : CPH et CADAIR,
- 17 personnes logées directement.

122 personnes déboutées de leur demande (dont 3 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)

Délai moyen de sortie après notification de la décision de rejet : 36 jours

- 82 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 11 personnes sorties vers une solution personnelle,
- 22 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire OFII,
- 1 retour volontaire par des moyens personnels pour urgence,
- 6 disparitions dans le mois suivant la notification de rejet de la CNDA.

12 personnes en cours de procédure.

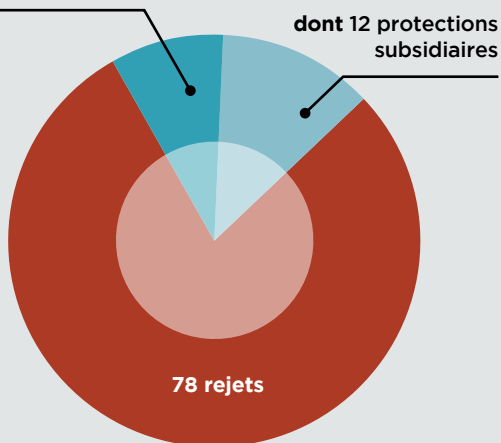
Actions partenariales et animation

En 2014, l'équipe a développé et pérennisé ses relations partenariales, notamment avec les écoles et la mairie d'Albigny-sur-Saône. Il était difficile auparavant d'inscrire des enfants sur les écoles de secteur faute de places et d'infrastructures nécessaires. Toutefois en 2014, tous les enfants ont pu être scolarisés.

Les structures sociales et médico-sociales ont aussi joué leur rôle dans le suivi des hébergés, et ont su se montrer réceptives et compréhensives aux difficultés rencontrées avec le public. Le constat de cette année nous permet donc d'entreprendre de nouvelles actions à leur côté. L'équipe de bénévoles, recrutée et suivie par la chargée d'animation et de vie collective, est passée de trois en 2013 à sept en 2014, grâce à la communication et la promotion de notre centre. De nouveaux recrutements de bénévoles sont également prévus pour 2015. Le renforcement de cette équipe de bénévoles va permettre de mettre en place d'autres actions afin d'intégrer les hébergés dans le centre et dans leur environnement local.

**99 décisions définitives :
soit 159 personnes concernées**

21 décisions positives
Taux de reconnaissance du statut :
OFPRA 33% ; CNDA 67% (total 21%)



● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

24 personnes avaient le statut de réfugié ou la protection subsidiaire au moment de la sortie du centre.

Délai moyen de sortie après notification de la décision de statut : 303 jours

Le couvent de La Tourette à Eveux 69

Accueil d'isolés et de couples

Ouvert à titre expérimental, le centre d'accueil de la Tourette est destiné à l'hébergement des demandeurs d'asile isolés ou en couple. Sa création est une expérience novatrice dans le département où aucune structure d'hébergement n'était réservée à ce public. Le besoin est important dans le Rhône où la majorité des demandeurs d'asile isolés, considérés comme non prioritaires, se trouvent sans proposition d'hébergement. Malgré son éloignement de Lyon, le dispositif de la Tourette a pleinement rempli son objectif en permettant l'accompagnement et l'hébergement de 87 personnes. Cette année, on note une forte représentation des nationalités congolaise, albanaise et kosovare (78 % de l'ensemble). Les autres nationalités représentent moins d'une dizaine de pays d'origines différents.

Le taux de rotation important s'explique par le fait que les centres accueillent principalement des personnes déjà bien engagées dans leur procédure et donc pour beaucoup en attente de leur convocation par la CNDA.

De nombreux bénévoles

A leur arrivée dans le centre, les demandeurs d'asile ont le plus souvent peu fréquenté les dispositifs d'accompagnement administratif et social et l'équipe du centre d'hébergement est amenée à proposer une évaluation et une aide relativement exhaustive. La demande d'asile mais aussi la situation sanitaire et psychologique font ainsi l'objet d'une attention particulière.

“ Tout au long de l'année, l'investissement de nombreux bénévoles permet de proposer des activités aux hébergés sur leur lieu de vie. Le nombre de bénévoles s'est étoffé à la suite de la journée portes-ouvertes le 18 juin 2014, où de nombreuses personnes sont venues découvrir le centre et rencontrer les demandeurs d'asile. Les bénévoles ont animé des cours de français (trois fois par semaine), des ateliers d'initiation à l'informatique, des journées «pêche», un jardin potager, des sorties sportives ou culturelles avec l'aide de la Communauté de communes de l'Arbresle. Certains bénévoles sont investis sur l'aide au transport, un point important au vu de l'isolement géographique du centre par rapport aux commerces et à la gare. ”

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 37 personnes

Nombre de personnes hébergées : 87 personnes

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en cours de procédure, isolés ou en couple

Type d'hébergement : Collectif

Profil des personnes accueillies : 76 ménages soit 87 personnes dont 66 isolés ; 10 ménages en familles dont 6 couples. 99% d'adultes et 1% d'enfant

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

République démocratique du Congo	43 %
Albanie	27 %
Kosovo	12 %
Nigéria	10 %
Russie	2 %

Entrées : 46 ménages, soit 51 personnes

Sorties : 42 ménages, soit 50 personnes

Nombre total de nuitées : 13 041 nuitées

Durée moyenne du séjour : 268 jours

Taux d'occupation : 96,6 %

Taux de rotation : 136,5 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

— 14 actions d'animation pour 100 participants,

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 7 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 6 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée :

— 51 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 8 en phase OFPRA.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

8 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

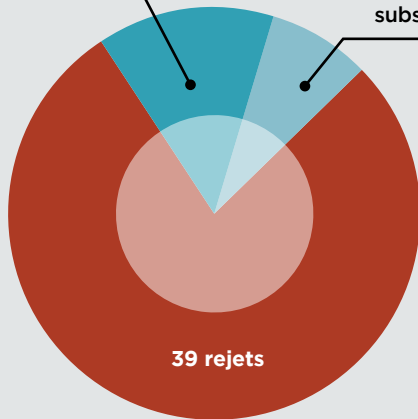
Délai moyen de sortie après notification de la décision : 138 jours

- 1 personne sortie vers des dispositifs spécifiques pour l'insertion des réfugiés,
- 7 personnes logées directement.

50 décisions définitives :
soit 51 personnes concernées

11 décisions positives
Taux de reconnaissance du statut :
OFPPRA 57% ; CNDA 16% (total 23%)

dont 4
protections
subsidiaires



37 personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 25 jours

- 4 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 31 personnes sorties vers une solution personnelle ou autre,
- 2 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire,
- 5 personnes en cours de procédure

DATE D'OUVERTURE 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

ménages de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin ou dont l'entrée dans le DNA est peu probable

Le dispositif Sas, Lyon 69

Le SAS vise à offrir une possibilité d'hébergement et d'accompagnement à des demandeurs d'asile placés sous procédures particulières, notamment dans le cadre du règlement Dublin ou dont l'avancée de la procédure rend peu probable voire impossible une entrée dans le DNA. Cette offre d'hébergement spécifique et adaptée à une diversité de procédures a permis de libérer des places au sein du dispositif hôtel-asile pour les ménages primo-arrivants et contribue ainsi à fluidifier l'ensemble de l'accueil au niveau départemental.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 110 personnes

Nombre de personnes hébergées : 237 personnes

Type d'hébergement : Collectif

Profil des personnes accueillies : 88 ménages dont 26 personnes isolées (11 %) ; 54 % d'adultes et 35 % d'enfants

Principaux pays d'origine des personnes hébergées :

Albanie	26,6 %
Kosovo	22,4 %
Russie	9,3 %
Azerbaïdjan	7,2 %
République démocratique du Congo	5,9 %

Entrées : 44 ménages, soit 125 personnes

Sorties : 46 ménages, soit 125 personnes

Nombre total de nuitées : 40 579 nuitées

Durée moyenne du séjour : 335 jours

Taux d'occupation : 101,1 %

Taux de rotation : 113,6 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 53 enfants scolarisés et 5 bénéficiant de soutien scolaire,
- 154 actions d'animation pour 1 351 participants,
- 23 actions en faveur de personnes vulnérables (femmes isolées, personnes en souffrance psychique, jeunes non-scolarisés, etc.),
- 42 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 23 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 19 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

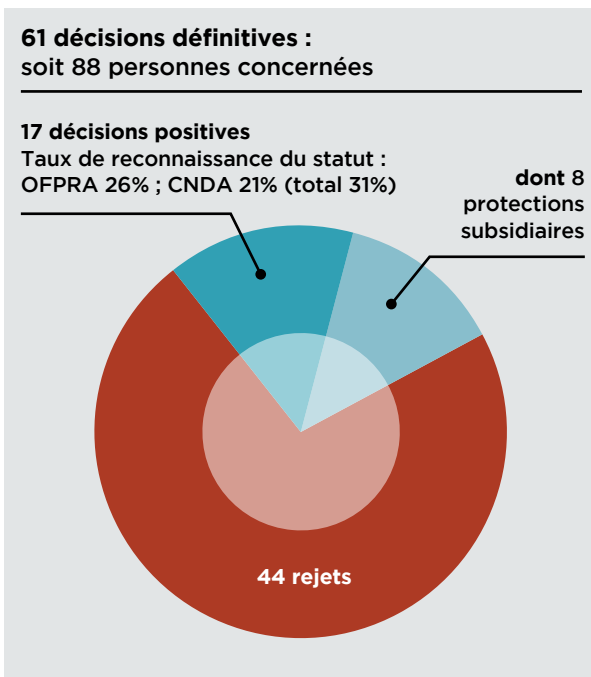
Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/

état de la procédure à l'entrée :

- 48 demandeurs d'asile (24 dossiers) avec un titre de séjour dont 6 en phase OFPPRA,
- 1 demandeur d'asile en procédure prioritaire,
- 75 personnes sous convocation Dublin (47 dossiers),
- 1 personne statutaire (naissance).

...



**● Situation administrative à la sortie
et modalités de sortie :**

**13 personnes ont le statut de réfugié ou la protection
subsidaire**

Délai moyen de sortie après notification de la décision :
128,5 jours,

- 4 personnes sorties vers des dispositifs spécifiques pour l’insertion des réfugiés,
- 9 personnes logées directement.

78 personnes déboutées de leur demande (dont 3 personnes titulaires d’un titre de séjour autre que l’asile)

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 29 jours.

- 42 personnes orientées vers l’urgence sociale,
- 19 personnes sorties vers une solution personnelle,
- 12 personnes ont bénéficié du dispositif d’aide au retour volontaire,
- 5 personnes en procédure prioritaire, déboutées par l’OFPPRA.

29 personnes en procédure Dublin sorties :

- 2 personnes réadmisées dans le cadre du règlement Dublin,
- 27 personnes suite mise en échec de la procédure.

**5 personnes en cours de procédure,
3 personnes en procédure classique,
2 personnes en procédure Dublin.**

Actions partenariales et animation

Le développement et l’entretien du réseau partenarial, ainsi que la mise en œuvre d’actions collectives, restent des missions essentielles de notre activité. Ces activités visent à favoriser la création de liens entre les hébergés et dans leur environnement, développer l’autonomie, la prévention, faciliter l’insertion et la prise de responsabilités. Dans ce cadre, le Pôle emploi, la Maison du Rhône, les établissements scolaires, les associations de prévention médico-sociales (Association départementale d’éducation à la santé, Association pour l’étude du dépistage de l’hépatite C, etc.), les centres sociaux, sont nos interlocuteurs privilégiés. Des animations ludiques et culturelles permettent également de mieux vivre l’attente et le collectif.

Saint-Genis-les-Ollières 69

Le CHUDA se situe dans une partie des locaux de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), Il est composé de 11 appartements et de deux maisons individuelles qui peuvent accueillir 85 personnes. Dès l’ouverture du centre d’hébergement, l’équipe s’est attelée à construire un réseau de partenaires et de bénévoles afin de favoriser l’intégration des hébergés sur la commune de Saint-Genis-les-Ollières.

**Augmentation du nombre de
personnes accueillies**

Cette année, le centre a accueilli plus de 161 personnes, soit une hausse de 64,5 %, avec un taux d’occupation de 100 %. Les demandeurs d’asile proviennent à 74 % du continent européen. Les trois nationalités les plus représentées sont les Albanais, les Kosovars et les Russes. On note un nouveau pays d’arrivée, la Corée du Nord. Le taux

DATE D’OUVERTURE 1^{er} janvier 2013

MODALITÉS D’ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l’Instance d’admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d’asile

de reconnaissance est de 28,5 % en 2014. On note une baisse significative par rapport à 2013 (67 % de statuts), baisse qu’il faut relativiser au prorata du nombre de décisions rendues : seulement 6 décisions rendues en 2013 contre 32 décisions en 2014.

Une équipe de bénévoles

Une équipe de huit bénévoles est très active sur le centre avec notamment la mise en place de cours de français pour les adultes et de soutien scolaire pour les enfants. Un atelier terre et poterie est animé par un bénévole chaque semaine et les enfants créent des personnages, des objets tout en s’amusant. Les objets sont exposés un temps au centre avant d’être récupérées par leurs créateurs. Une

action collective autour de la santé bucco-dentaire, réalisée grâce à l'implication d'une infirmière du centre de santé bucco-dentaire, a fortement intéressé les hébergés.

La fête de fin d'année a été un moment particulièrement apprécié par l'ensemble des hébergés qui se sont pleinement investis. La municipalité a mis à disposition la salle des fêtes, où l'équipe, les bénévoles et les hébergés ont pu profiter d'un concert donné par les élèves de l'école de musique, un moment de partage et de convivialité apprécié de tous. De nombreux élus et partenaires sont venus célébrer ce moment avec les hébergés.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 85 personnes

Nombre de personnes hébergées : 161 personnes

Type d'hébergement : Collectif

Profil des personnes accueillies : 42 ménages dont; 48 % d'adultes et 52 % d'enfants

Principaux pays d'origine :

Albanie	26 %
Kosovo	22 %
Russie	24 %
Algérie	5 %
Nigéria	5 %

Entrées : 20 ménages, soit 74 personnes

Sorties : 20 ménages, soit 77 personnes

Nombre total de nuitées : 31 142 nuitées

Durée moyenne du séjour : 314 jours

Taux d'occupation : 100 %

Taux de rotation : 89 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

60 enfants scolarisés et 25 bénéficiant de soutien scolaire
1 action d'animation pour 20 participants

● Suivi sanitaire et psychologique :

1 personne présentant des troubles psychologiques a bénéficié d'un suivi thérapeutique

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

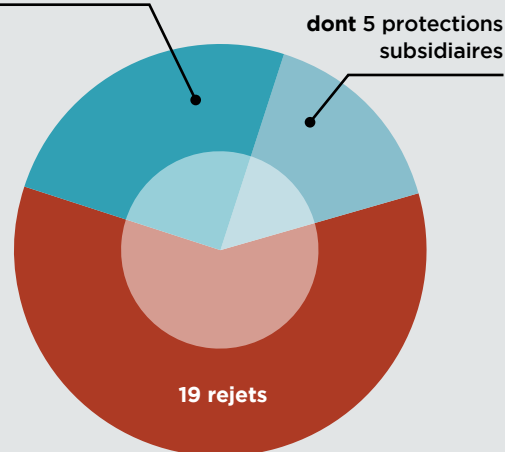
- 35 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 10 en phase OFPRA

**32 décisions définitives :
soit 51 personnes concernées**

13 décisions positives

Taux de reconnaissance du statut :

OFPRA 25% ; CNDA 32% (total 28,5%)



● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

8 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 268 jours

- 8 personnes logées directement

60 personnes déboutées de leur demande (dont 10 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile)

- 43 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 17 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire,

9 personnes en cours de procédure

Le centre d'hébergement d'urgence de Lyon 69

Le CHUDA Saint Jérôme, d'une capacité de 65 personnes, a ouvert ses portes début mai. Situé en centre ville, à Lyon 7, à quelques minutes de la place Jean Macé, le site est desservi par de nombreux transports en commun (gare SNCF, métro, tramway, bus). Cette situation favorise la mobilité et permet une facilité d'accès à de nombreux services extérieurs.

En fin d'année, Forum réfugiés-Cosi a reçu un accord concernant son projet de transformation du CHUDA en places de CADA.

En 2015, les 10 places supplémentaires qui étaient prévues dans le projet initial seront finalement intégrées à la capacité du CADA du Rhône, à l'issue de travaux d'aménagement retardés.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

L'immeuble, appartenant à un bailleur privé, dispose de 23 logements type «studio» de 14 à 25 m², répartis sur 7 étages. Chaque logement peut accueillir de 2 à 5 personnes.

Tous les logements sont équipés d'une salle de bains, de toilettes et d'une kitchenette.

Capacité d'accueil : 65 personnes

Nombre de personnes hébergées : 92 personnes

Type d'hébergement : Studio familial

Profil des personnes accueillies : 28 ménages dont 48% d'adultes et 52% d'enfants

Principaux pays d'origine :

Albanie	53 %
Kosovo	18 %
République démocratique du Congo	8 %
Russie	7 %
Angola	5 %

Entrées : 28 ménages, soit 92 personnes

Sorties : 7 ménages, soit 28 personnes

Nombre total de nuitées : 14 820 nuitées

Durée moyenne du séjour : 180 jours

Taux d'occupation : 93%

Taux de rotation : 91,5%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 39 enfants scolarisés et 3 bénéficiant de soutien scolaire,
- 15 actions d'animation pour 260 participants,
- 5 actions en faveur de personnes vulnérables (ac-

DATE D'OUVERTURE mai 2014

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile

compagnement de familles ayant des difficultés sociales, familles monoparentales, femmes seules, personnes présentant une fragilité psychologique),

- 6 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 14 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 2 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/

état de la procédure à l'entrée :

- 44 adultes demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 22 en phase OFPRA.

13 décisions définitives ; 13 rejets.

27 personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 24 jours

- 12 personnes orientées vers l'urgence sociale,
- 10 personnes sorties vers une solution personnelle,
- 5 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire,
- 1 personne sortie en cours de procédure.

Animations et partenariat

Diverses sorties sont proposées aux enfants et aux familles, assurées directement par les salariés du site. Orientées autour de la nature, de la découverte, du spectacle et du sport, les activités se veulent tournées vers l'extérieur. Un partenariat avec la Maison des jeunes et de la culture de Jean Macé favorise en outre une inscription du dispositif dans son environnement immédiat. Créer des liens avec le voisinage, dans le quartier, permet le partage d'expériences et de savoir-faire. Accueilli positivement par les partenaires locaux, le dispositif s'ancre peu à peu dans le paysage.

DATE D'OUVERTURE 15 novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) Auvergne

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile (familles et personnes isolées) en procédure normale ou en procédure prioritaire

Le CHUDA, adossé au CADA de Montmarault, a ouvert 20 places en novembre 2012, réparties dans trois appartements en cohabitation. Il permet d'accueillir des demandeurs d'asile en famille ou isolés, quelle que soit la procédure d'admission au séjour les concernant (sous autorisation provisoire de séjour, procédure prioritaire ou placés sous règlement Dublin).

De plus en plus de demandeurs d'asile sont accueillis au CHUDA jusqu'à la fin de leur procédure d'asile. La durée de séjour a cependant été réduite pour les personnes les plus récemment entrées, du fait d'une accélération des procédures, et d'un nombre plus important de demandeurs d'asile accueillis en procédure prioritaire.

En 2014, le nombre de demandeurs d'asile en procédure prioritaire a augmenté, ce qui a eu un impact sur le taux de rotation.

La proportion d'adultes s'est également fortement accrue, ce qui a occasionné pour l'équipe du centre la nécessité d'accompagner plus de dossiers de demande d'asile qu'au cours des années précédentes.

En particulier, une plus grande part de femmes a été accueillie. Ces changements ont conduit à dédier un appartement à l'accueil de femmes avec ou sans enfants, un autre à l'accueil d'hommes isolés, et le troisième à l'accueil de familles.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 20 personnes

Nombre de personnes hébergées : 44 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartement sur une même résidence avec accueil en cohabitation)

Profil des personnes accueillies : 28 ménages soit 44 personnes dont 11 personnes isolées ; 82 % d'adultes et 18 % d'enfants

Montmarault 03

Principaux pays d'origine :

Kosovo	34 %
Albanie	16 %
Russie	14 %
Géorgie	9 %
Guinée	7 %

Entrées : 17 ménages, soit 25 personnes

Sorties : 14 ménages, soit 24 personnes

Nombre total de nuitées : 6 835 nuitées

Durée moyenne du séjour : 316 jours

Taux d'occupation : 93,6 %

Taux de rotation : 122,5 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 5 enfants scolarisés et 2 bénéficiant de soutien scolaire
- 295 actions d'animation pour 497 participants
- 17 actions en faveur de personnes vulnérables (responsabilité parentale, droit des femmes, ateliers bien-être, prévention et addictions des IST)
- 19 rencontres favorisant et permettant l'expression des personnes accueillies

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 2 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
- 4 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/

état de la procédure à l'entrée :

- 10 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 10 en phase OFPRA,
- 11 demandeurs d'asile en procédure prioritaire,

14 décisions définitives (soit 19 personnes concernées) : 14 rejets

● Situation administrative à la sortie :

10 personnes déboutées de leur demande

Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 30 jours

- 6 personnes orientées vers une solution personnelle
- 4 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour volontaire

14 personnes en cours de procédure

Dont 13 orientées en CADA dans la logique du dispositif et 1 sortie vers une solution personnelle

Actions partenariales et animation

Le CHUDA bénéficie largement des actions menées au profit des personnes accueillies au CADA. Les familles et personnes isolées ont pu participer aux différentes actions d'information sur le droit d'asile, de prévention santé, ou encore d'informations générales sur la vie en France. De manière plus ponctuelle, elles ont bénéficié d'activités socioculturelles et de détente. Enfin, le partenariat avec le Centre social rural d'Ebreuil a permis de proposer à deux familles des séjours de vacances ayant pour objectif le soutien à la parentalité.

Le centre d'hébergement d'urgence a également développé un travail en lien avec le Service d'accueil et de santé publique de proximité (SASPP) et le Centre de vaccination de Moulins, pour les visites médicales d'entrée.

Saint-Éloy-les-Mines 63

Créé le 15 novembre 2012, le CHUDA adossé au CADA de Saint-Eloy-les-Mines a pour mission d'accueillir les demandeurs d'asile titulaires d'une autorisation provisoire de séjour dans l'attente d'une orientation en CADA, ainsi que les demandeurs d'asile en procédure prioritaire ou en procédure Dublin.

La fin d'année a été marquée par la transformation de 15 places du CHUDA de Saint-Eloy-les-Mines en places CADA. Les demandeurs d'asile initialement accueillis au CHUDA ont donc été transférés soit au CADA de Saint-Eloy-les-Mines lorsque cela était possible (demandeurs d'asile éligibles en CADA), soit transférés vers un autre CHUDA habilité à accueillir des demandeurs d'asile placés sous le règlement Dublin ou en procédure prioritaire. Les 5 autres places viendront augmenter la capacité du futur centre d'hébergement d'urgence de Giat qui passera de 28 à 33 places.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 20 personnes

Nombre de personnes hébergées : 42 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements en cohabitation)

Profil des personnes accueillies : 18 ménages dont 8 personnes isolées ; 67% d'adultes et 33% d'enfants

Principaux pays d'origine :

Albanie	29%
Kosovo	26%
Serbie	17%
Russie	9%
République démocratique du Congo	4,5%
Tchad	4,5%

DATE D'OUVERTURE 15 novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration Auvergne

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale, en procédure prioritaire ou en procédure Dublin

Entrées : 10 ménages, soit 22 personnes

Sorties : 18 ménages, soit 42 personnes

Nombre total de nuitées : 7 297 nuitées

Durée moyenne du séjour : 234 jours

Taux d'occupation : 100 %

Taux de rotation : 128 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 8 enfants scolarisés et 2 jeunes majeurs en formation professionnelle,
- 1 projet animation spécifique (projet vélo).

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 4 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 4 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/

état de la procédure à l'entrée :

- 22 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 12 en phase OFPRA,
- 10 demandeurs d'asile en procédure prioritaire,

5 décisions définitives (soit 6 personnes concernées) : 5 rejets.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

- 5 personnes en cours de procédures,
- 20 transférées en CADA,
- 11 transférées en CHUDA,
- 6 sorties vers des solutions personnelles

Giat 63

Ouvert fin 2013, le centre d'hébergement d'urgence de Giat a vocation à accueillir un public diversifié afin de répondre au mieux aux besoins locaux en termes d'hébergement pour les ménages en demande d'asile. Ainsi, des personnes isolées ou en famille sont accueillies et bénéficient d'un accompagnement juridique, le temps d'obtenir une place en CADA. D'autres sont accompagnées dans le cadre de leur procédure administrative particulière (procédure Dublin ou procédure prioritaire) pendant les délais règlementaires.

De nombreux partenariats

Initialement ouvert pour une période de 6 mois, le centre d'hébergement de Giat a consolidé son implantation locale et partenariale tout au long de l'année 2014. Le site a été inauguré officiellement le 17 janvier avec l'organisation, par l'équipe de Giat, d'un pot d'accueil en présence du Maire et des habitants de la commune. Plusieurs partenariats ont été mis en place en 2014, notamment avec l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Giat, pour permettre la rencontre intergénérationnelle autour de plusieurs activités (couture, lecture, etc.) entre les jeunes demandeurs d'asile isolés et les personnes âgées.

Un petit réseau de bénévoles de 9 personnes s'est construit pendant l'année, permettant de mettre en place des cours de français et d'alphabétisation à destination des demandeurs d'asile. Par ailleurs, l'enjeu du centre de Giat, implanté en milieu rural, reste l'accès à la mobilité et aux déplacements des hébergés. Pour ce faire, un système de navette a été mis en place les mardis et vendredis pour permettre aux demandeurs d'asile de se rendre à Clermont-Ferrand.

L'accès aux soins a été facilité avec la création en fin d'année dans la commune d'un pôle de santé constitué de deux médecins et d'un infirmier. Des permanences psychologiques sont en projet. Enfin, en 2015, le centre passera d'une capacité de 28 à 33 places avec le transfert de 5 places d'hébergement du CHUDA de Saint-Eloy-les-Mines vers Giat suite à l'extension du CADA de Saint-Eloy-les-Mines.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 28 personnes

Nombre de personnes hébergées : 72 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements et pavillons sur 2 résidences avec accueil en cohabitation ou familial)

DATE D'OUVERTURE 27 novembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en procédure normale, en procédure prioritaire ou en procédure Dublin

Profil des personnes accueillies : 29 ménages dont 8 personnes isolées ; 61 % d'adultes et 39 % d'enfants

Principaux pays d'origine :

Kosovo	30%
Albanie	28%
Serbie	18%
Russie	8%
Guinée	7%

Entrées : 17 ménages, soit 47 personnes

Sorties : 18 ménages, soit 43 personnes

Nombre total de nuitées : 10 069 nuitées

Durée moyenne du séjour : 149 jours

Taux d'occupation : 98,5 %

Taux de rotation : 160,7 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 18 enfants scolarisés et aucun ne bénéficie de soutien scolaire
- 29 actions d'animation pour 46 participants
- 3 actions en faveur de personnes vulnérables (femmes seules)
- 1 personne présentant des difficultés sociales lourdes a bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique :

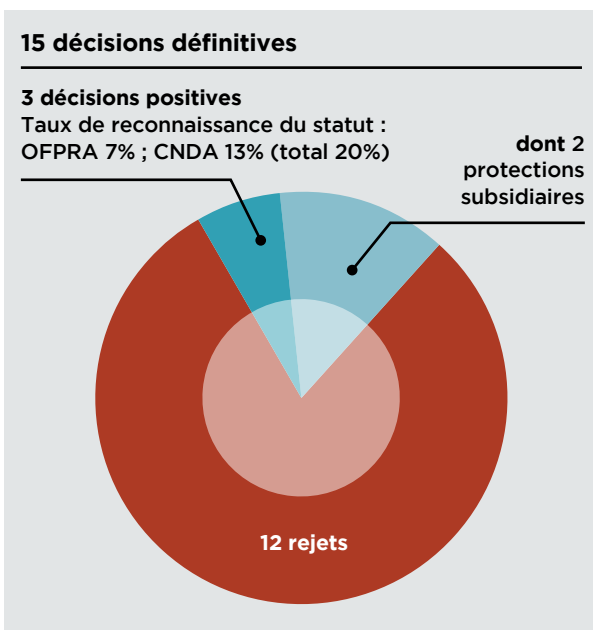
- 9 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
- 1 personne présentant une pathologie lourde a reçu un traitement et un suivi médical

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 13 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 9 en phase OFPRA
- 19 demandeurs d'asile en procédure prioritaire
- 15 personnes sous convocation Dublin

...



● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

5 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire

Délai moyen de sortie après notification de la décision : 23 jours

- 5 personnes logées directement.

12 personnes déboutées de leur demande par l'OFPRA

- 12 personnes orientées vers l'urgence sociale.

26 personnes en cours de procédure

- 15 personnes transférées en CADA,
- 11 personnes transférées en CHUDA (problèmes de mobilité, de vie collective, etc.).

Les dispositifs de mises à l'abri

Comme dans les autres dispositifs d'hébergement, les missions conduites sont :

- Accompagner les personnes dans leur demande d'asile,
- Opérer un accompagnement social et de veille santé auprès des résidents après la phase d'urgence,
- Organiser la vie quotidienne du centre,
- Veiller à la bonne cohabitation avec les différents services des collectivités territoriales et la population locale.

Le centre d'hébergement d'urgence temporaire de Saint-Clément-les-Places 69

Le 31 mars 2014 marque la fin du dispositif d'accueil d'urgence des demandeurs d'asile de Saint-Clément-les-Places. L'ouverture du CHUDA en novembre 2013 s'est inscrite dans un contexte marqué par une hausse du flux des arrivées dans le département du Rhône et a répondu à un besoin temporaire de mise à l'abri de demandeurs d'asile pendant la période hivernale.

Au total, 102 demandeurs d'asile ont été accompagnés sur la période.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 90 personnes

Nombre de personnes hébergées : 102 personnes

Type d'hébergement : 60 chambres individuelles toutes équipées de douches et de sanitaires

DATE D'OUVERTURE 18 novembre 2013

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

Profil des personnes accueillies : 54 ménages; 77% d'adultes et 23% d'enfants

Principaux pays d'origine :

Albanie	81%
République démocratique du Congo	11,8%
Kosovo	4,9%

Entrées : 54 ménages, soit 102 personnes

Sorties : 54 ménages, soit 102 personnes

Nombre total de nuitées : 11 851 nuitées

Durée moyenne du séjour : 83 jours

Taux d'occupation : 99 %

Taux de rotation : 113%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 1 enfant scolarisé

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 60 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

102 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 101 en phase OFPRA et 1 en phase CNDA

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

1 personne a obtenu le statut de réfugié et 1 personne a obtenu la protection subsidiaire

Les orientations à la sortie se sont déclinées de la manière suivante :

- 52 personnes ont intégré le centre de transit,
- 37 personnes ont intégré un CHUDA/AUDA en Rhône-Alpes,
- 3 personnes ont intégré le dispositif hôtel-asile,
- 2 personnes ont intégré un CADA sur des places nationales,
- 2 personnes ont intégré un dispositif spécifique pour l'insertion des réfugiés : CADAIR,
- 4 personnes ont abandonné leur procédure au profit d'un retour volontaire,
- 2 personnes ont quitté le centre volontairement.

100 personnes en cours de procédure

Le centre d'hébergement d'urgence temporaire d'Oullins 69

L'ouverture du centre d'hébergement d'urgence d'Oullins est liée à l'augmentation importante du flux d'arrivées des demandeurs d'asile primo-arrivants dans le département du Rhône en 2013. A la fin du mois d'octobre 2013, près de 300 personnes en demande d'asile et sans solution d'hébergement s'étaient regroupées dans un campement de fortune sous le pont Kitchener (Lyon 2^{ème}). Face à cette situation préoccupante, la Préfecture du Rhône a sollicité Forum réfugiés-Cosi pour organiser l'évacuation et l'hébergement de ces personnes.

A Oullins, 28 unités de vie permettant d'accueillir 150 personnes ont été installées en quelques jours. 85 personnes vivant jusqu'alors sous ce pont ont été installées au « village mobile ». Des familles, elles aussi sans solution d'hébergement, sont venues compléter l'effectif du centre d'hébergement. Initialement prévu jusqu'au 31 mars 2014, le dispositif a finalement été prolongé jusqu'au 31 juillet 2014. Au total, 55 ménages, représentant 256 personnes, ont été accueillis et accompagnés au village mobile d'Oullins.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 150 personnes

Nombre de personnes hébergées : 256 personnes

Type d'hébergement : Bungalows familiaux

Profil des personnes accueillies : 55 ménages; 42,2% d'adultes et 57,8% d'enfants

DATE D'OUVERTURE novembre 2013

DATE DE FERMETURE juillet 2014

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif national d'accueil (DNA)

Principaux pays d'origine :

Albanie	60%
Russie	8,6%
Azerbaïdjan	6,2%
Soudan	5,9%
République démocratique du Congo	4,3%

Entrées : 55 ménages, soit 256 personnes

Sorties : 55 ménages, soit 256 personnes

Nombre total de nuitées : 26 655 nuitées

Durée moyenne du séjour : 104 jours

Taux d'occupation : 77 %

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 72 enfants scolarisés directement sur le site du village mobile (détachement du personnel de l'éducation nationale),
- 64 actions d'animation et 130 ateliers animés par des bénévoles,
- 17 actions en faveur de personnes vulnérables (animations spécifiques destinées aux femmes),
- 9 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

...

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 4 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique,
- 5 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 251 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 251 en phase OFPRA,
- 5 demandeurs d'asile en procédure prioritaire.
- 27 décisions OFPRA
- 1 personne a obtenu le statut de réfugié,
- 26 rejets OFPRA,
- Aucune décision définitive CNDA.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

Les orientations à la sortie se sont déclinées de la manière suivante :

- 21 ménages ont intégré le centre de transit,
- 16 ménages ont intégré un CADA sur des places nationales,
- 2 ménages ont intégré un CADA dans le Rhône ,
- 10 ménages ont intégré un CHUDA dans le Rhône,
- 4 ménages ont abandonné leur procédure au profit d'un retour volontaire,
- 1 ménage a intégré un dispositif spécifique pour l'insertion des réfugiés : CADAIR,
- 1 ménage s'est vu notifier une fin de prise en charge.

Le centre d'hébergement d'urgence de Privas 07

Confronté, à la fin de l'année 2013, à une forte concentration des arrivées dans le département du Rhône et face à la situation critique en matière de mise à l'abri de familles en demande d'asile, le Préfet de la Région Rhône-Alpes a souhaité orienter quelques ménages vers un lieu d'hébergement situé à distance de l'agglomération lyonnaise. Ouvert le 16 décembre 2013 à proximité du centre ville de Privas, le centre avait une capacité d'accueil de 55 places. Le 31 mars 2014, le dispositif a été transformé en places de Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

DATE D'OUVERTURE 16 décembre 2013

DATE DE FERMETURE 31 mars 2014

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile en attente d'une place d'hébergement dans le Dispositif national d'accueil (DNA).

Entrées : 18 ménages, soit 55 personnes

Sorties : 18 ménages, soit 55 personnes

Nombre total de nuitées : 5 597 nuitées

Durée moyenne du séjour : 102 jours

Taux d'occupation : 97 %

Taux de rotation : 100%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales :

- 21 enfants scolarisés.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/ état de la procédure à l'entrée :

- 55 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 50 en phase OFPRA et 5 en phase CNDA,
- Aucune décision définitive sur la période

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie :

L'ensemble des 55 demandeurs d'asile hébergés au CHUDA ont intégré le CADA de Privas.

- 55 personnes en cours de procédure

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Capacité d'accueil : 55 personnes

Nombre de personnes hébergées : 55 personnes

Type d'hébergement : Appartements diffus situés au sein d'un même quartier

Profil des personnes accueillies : 18 ménages ; 52,7% d'adultes et 47,3% d'enfants

Principaux pays d'origine :

Albanie	58,2%
Russie	18,2%
Ethiopie	9,1%
Syrie	7,3%
République démocratique du Congo	7,3%



ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS ET HÉBERGEMENT DES JEUNES MAJEURS

Les missions en direction des mineurs isolés étrangers s'inscrivent dans le cadre d'une convention signée entre le Conseil général du Rhône et Forum réfugiés-Cosi.

Elles consistent principalement à :

- informer et conseiller les agents du Département par une aide technique sur les situations juridiques ou administratives complexes, la mise en place de modules de formation adaptés aux problématiques soulevées et des conseils téléphoniques,
- accompagner les mineurs isolés par la réalisation, à leur arrivée, d'un diagnostic social et administratif de leur situation et par une aide à l'élaboration de la demande d'asile et à la constitution du dossier auprès de l'OFPRA.

S'agissant des jeunes majeurs, le projet consiste à assurer la gestion de 10 places d'hébergement spécifiquement dédiées aux jeunes majeurs (18-19 ans) en procédure de demande d'asile et accompagnés dans le cadre d'un contrat jeune majeur par le Département du Rhône. L'objectif est de leur fournir une mise à l'abri et un accompagnement social et administratif adapté à leur situation et à leur vulnérabilité. Leur prise en charge s'achève à l'issue de la procédure de demande d'asile (obtention du statut de réfugié ou rejet de la demande d'asile par la CNDA).

DATE DE LANCEMENT 2005 pour les mineurs et 2012 pour les jeunes majeurs

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes sont orientées par le Conseil général du Rhône, leur entrée dans le dispositif est validée par le Préfet en IAC

BÉNÉFICIAIRES

mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs dont la demande d'asile est en cours d'étude par l'OFPRA ou la CNDA

42 mineurs invoquant des motifs de persécutions

En 2014, 225 nouveaux mineurs isolés étrangers ont été accueillis par l'équipe de la plate-forme de Lyon. Sur ces 225 nouveaux mineurs, 220 ont été orientés par notre service vers la Mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) qui a en charge le diagnostic s'agissant de l'isolement et de la protection des mineurs.

Après leur signalement, Forum réfugiés-Cosi reçoit le mineur isolé à un entretien d'évaluation dans les

...

...

locaux de la MEOMIE. Cet entretien d'évaluation a pour but de faire un point administratif et juridique sur les différentes procédures envisageables au regard de la situation du mineur et d'évaluer si une demande de protection au titre de l'asile est envisageable. Si tel est le cas, le mineur se voit proposer un accompagnement administratif et juridique par Forum réfugiés-Cosi tout au long de sa demande d'asile. Ainsi en 2014, 176 mineurs ont été reçus en entretien d'évaluation et 42 ont été repérés comme invoquant des motifs de persécutions.

Par ailleurs, Forum réfugiés-Cosi a également été nommé six fois administrateur ad hoc pour des mineurs. Notre intervention en tant qu'administrateur ad hoc a lieu lors d'un placement en zone d'attente d'un mineur et/ou dans l'accompagnement dans sa procédure de demande d'asile dès lors que le mineur n'a pas de représentant légal présent en France.

S'agissant de l'action de conseil et d'information auprès des services du Conseil général, l'équipe en charge de l'action a continué à répondre aux demandes d'information qui ont porté essentiellement sur la procédure de demande d'asile et l'accès au séjour des mineurs en vue de leur majorité.

L'activité en direction des jeunes majeurs a consisté dans la mise en place d'actions collectives d'information sur des thématiques diverses et l'accompagnement dans le cadre de la demande d'asile.

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

- 225 nouveaux mineurs accompagnés

Origines géographiques des nouveaux mineurs :

République démocratique du Congo	19%
Guinée	15%
Albanie	14%

● Situation administrative :

- 39 mineurs isolés en demande d'asile (dont 31 en phase OFPRA et 8 en phase CNDA)

● Information et accompagnement administratifs et juridiques :

- 175 entretiens d'évaluation réalisés,
- 220 rapports de signalements transmis aux autorités en charge de la protection de l'enfance,
- 21 dossiers de demande d'asile déposés auprès de l'OFPRA,
- 8 dossiers de recours déposés auprès de la CNDA.

JEUNES MAJEURS DEMANDEURS D'ASILE

- 14 jeunes majeurs hébergés, 6 entrées et 4 sorties,

La durée moyenne de séjour est de 390 jours, avec un maximum de 646 jours, et un minimum de 135 jours,

Origines géographiques :

République démocratique du Congo	29%
Afghanistan	22%
Albanie	21%

● Situation administrative à l'entrée :

- 14 personnes en demande d'asile en phase OFPRA,

● Accompagnement juridique et social :

- 12 jeunes scolarisés ou en formation professionnelle- 2 jeunes dans le cadre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS),
- 49 réunions collectives,
- 250 entretiens individuels,

L'accompagnement est centré sur le suivi des jeunes dans leur procédure d'asile, et l'accès aux droits sociaux (ATA, CMU).

Sorties

- 4 sorties,
- 9 décisions définitives aux procédures de demande d'asile (4 déboutés, 3 protections subsidiaires, 2 statuts de réfugié),
- Âge maximum des jeunes majeurs à la sortie du dispositif : 20 ans.

75% de sorties positives du dispositif

- 1 jeune a accédé à un logement autonome,
- 2 jeunes ont été pris en charge à l'hôtel par le Conseil général,
- 1 jeune n'avait pas de solution de logement à sa sortie du dispositif. Le contrat jeune majeur de ce jeune a été rompu de manière anticipée, empêchant toute possibilité de prise en charge temporaire en hôtel.

● Information et conseil auprès des agents du Conseil général en matière de demande d'asile et d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers :

- 346 réponses apportées à des sollicitations des agents du Conseil général,
- 3 sessions de formation « accompagnement des MIE » auprès des professionnels du département.

Santé et intégration

La Direction Intégration Santé met en œuvre des programmes d'intégration des réfugiés (Accelair, réinstallation) et de migrants roumains et bulgares (Andatu), et répond aux besoins de soins des personnes accompagnées par l'association ayant subi des violences et des traumatismes.

Le service insertion, chargé de la mise en œuvre des programmes Accelair et réinstallation, gère également deux structures d'hébergement pour les réfugiés, le Centre provisoire d'hébergement (CPH) et le Centre d'accueil pour demandeurs d'asile – Intégration des réfugiés (CADA-IR).



OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOINS

Une part importante des personnes en demande d'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Succédant à la mission de soutien psychologique proposée aux publics hébergés dès les années 1990, Forum réfugiés-Cosi a créé en 2007 un centre de santé à destination de ces personnes, élargissant le public bénéficiaire, auparavant restreint aux seuls demandeurs d'asile hébergés. Le centre est agréé par l'Agence régionale de santé (ARS) depuis 2008.

L'année 2014 a permis d'aboutir un travail d'autoévaluation accompagné par l'Espace régional de santé publique (ERSP). Ceci conduira à la mise en place d'un plan d'amélioration permettant de mettre en œuvre les préconisations retenues. Dans une logique de projet, l'une d'elles a pu être initiée dès le dernier trimestre 2014 sous la forme d'une nouvelle permanence d'accueil et d'évaluation afin de réduire les délais de premier contact suite à une demande de prise en charge et de favoriser l'accès aux soins.

● Centre de santé ESSOR, à Villeurbanne 69

DATE D'OUVERTURE 2007

MODALITÉS D'ORIENTATION

51% des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 78% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 49% étaient hors DNA (dont 46% se sont présentés d'eux-mêmes)

BÉNÉFICIAIRES

personnes relevant de l'asile en souffrance psychique liée à l'exil et victimes de persécution et de torture

Le centre de santé Essor vient en aide aux publics relevant de l'asile, qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil, victimes de violence ou de torture.

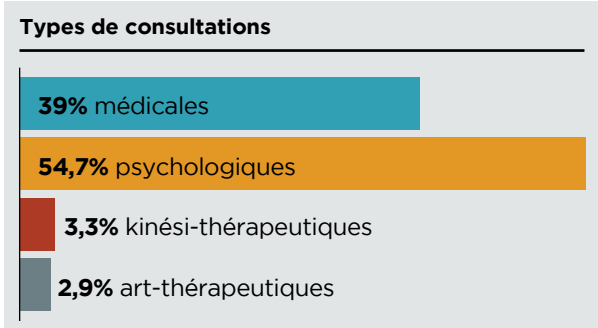
Le centre propose une assistance médicale et psychologique directe aux victimes. Son offre de soin est pluridisciplinaire : le recours au médecin, aux psychologues, au kinésithérapeute et à l'art-thérapeute permet une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients. L'une des spécificités importantes de la proposition thérapeutique est la possibilité de proposer au patient de s'exprimer dans sa langue, grâce à l'interprétariat.

Enfin, le centre Essor n'a pas vocation à se substituer au droit commun. Il reste complémentaire de ce dernier en développant un travail en partenariat avec d'autres acteurs dans les domaines de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins.

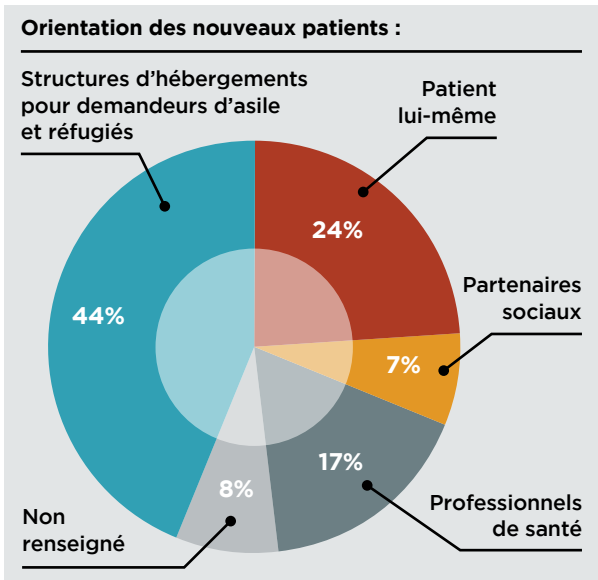
LES CHIFFRES CLÉS

Consultations :

- 2 717 consultations pour 477 patients (dont 200 consultations familiales),
- 43 enfants ont participé à des séances spécialisées.



Consultations avec interprète : 66%



Permanences de premier accueil (mise en place septembre 2014) :

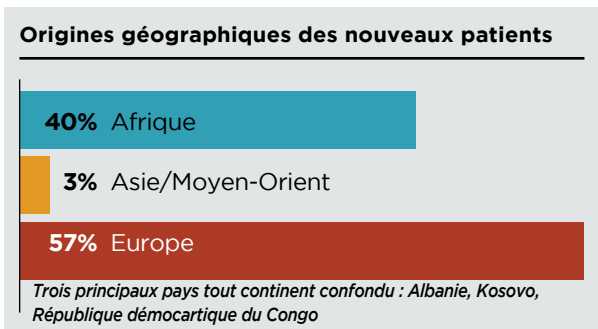
- 5 permanences organisées,
- 62 entretiens organisés dont 47 entretiens effectifs réalisés.

Répartition des nouveaux patients par classes d'âge :

Moins de 26 ans	31%
De 26 à 60 ans	67%
Plus de 60 ans	2%

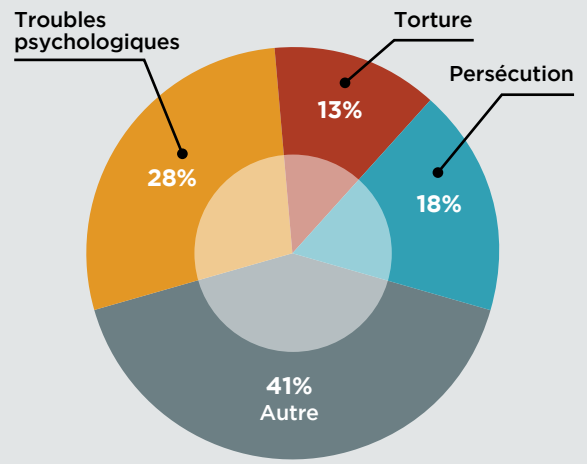
Répartition des nouveaux patients par sexe :

55% de femmes et 45% d'hommes

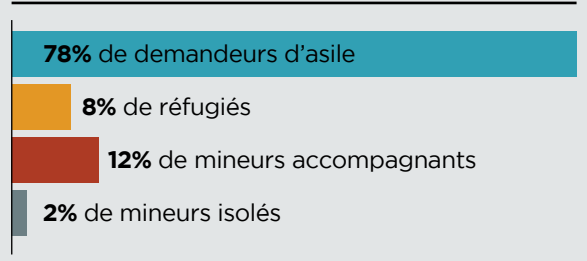


Motifs des consultations pour les nouveaux patients

(25% de la patientèle)



Situation administratives des nouveaux patients



ACTIONS PARTENARIALES

● Locale :

En 2014, les contacts ont continué avec des partenaires du champ médico-social et du soin, afin de favoriser l'accès et la continuité des soins des personnes accueillies et d'échanger sur des aspects spécifiques comme la prise en charge du traumatisme ou l'interculturalité. L'année a permis de rencontrer de nombreuses structures afin de dynamiser les partenariats et développer une procédure d'orientation des patients pour une prise en charge adaptée. Le travail avec le réseau Samdarra s'est poursuivi, notamment par l'intermédiaire de la coordination « santé mentale migrants ». Le centre ESSOR a organisé deux événements : une soirée de projection-débat à partir du film « Soran fait son cinéma » dans le cadre du Festival « À nous de voir » d'Oullins ; une rencontre/débat sur le thème « Parcours migratoires et parcours de soins : quels repères ? » dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale (SISM).

● Nationale :

Le centre ESSOR a participé aux réunions du réseau Réséda dont il est membre depuis 2012. Le centre a également pris part aux réunions consacrées au travail sur la détection précoce de la vulnérabilité (PROTECT). L'action de formation auprès des offi-

ciers de protection de l'OFPRA sur le thème « Accueillir les récits de souffrance » s'est poursuivie, en lien avec le Service de santé mentale Ulysse de Bruxelles (www.ulyesse-ssm.be) avec qui cette proposition est co-construite. Enfin, le centre de santé est intervenu lors de conférences, dont « Parentalité en exil : quels accompagnements autour de ces familles en errance ? » organisée par le CHU de Brest et la 5^{ème} Journée régionale « Migrants : itinérances et parentalités » qui se tenait à Rennes.

● Internationale :

Le centre de santé a poursuivi son travail à l'échelle internationale par l'intermédiaire de rencontres avec Maître Hasna Abdul Reda, avocate du Centre libanais pour les droits humains, le Centre Nassim (Centre de soins pour victimes de torture), et Docteur Mukebay, de la Commission nationale des réfugiés de la République démocratique du Congo. Le centre a également participé aux 12^{èmes} journées francophones de thérapie familiale systémique, organisées à Lyon en mai 2014.

“ Un travail interne d'auto-évaluation en lien avec l'Espace régional de santé publique (ERSP) a été conduit en 2014 et les recommandations émises seront exécutées au cours de l'année 2015. En application de ces préconisations, dès le dernier trimestre 2014, une permanence de premier accueil hebdomadaire pour les nouvelles demandes a été mise en place. Ce temps d'accueil pluridisciplinaire (médecin généraliste, psychologue, chef de service, interprète si nécessaire) permet de présenter la proposition de soin, d'expliquer le travail du psychologue, de répondre aux questions relevant du soin, d'évaluer les besoins de la personne et de faire la réponse qui semble alors la plus appropriée, suite aux échanges avec l'ensemble de l'équipe soignante. Ensuite, un rendez-vous médical ou psychologique peut être proposé en première intention ; dans d'autres cas, la personne est orientée vers un partenaire de soin externe dont la proposition semble alors plus adaptée (psychiatrie publique et libérale, médecins de ville, etc.). Dans certains cas également, les réponses thérapeutiques sont déjà étayées et l'équipe du centre de santé soutient l'existant sans proposer de nouveau rendez-vous. La permanence à destination des professionnels est également devenue hebdomadaire. ”

UN SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

● Le programme Accelair

Depuis 12 ans, l'objectif du programme Accelair est d'offrir aux bénéficiaires d'une protection internationale résidant dans le Rhône un véritable projet d'insertion s'inscrivant dans la durée : accueil et accompagnement social individualisé, accès et maintien dans le logement, l'emploi et la formation.

Le principe fondateur du programme est l'accompagnement de tous les réfugiés, qu'ils soient hébergés dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) ou non. L'unique critère d'entrée est l'obtention du statut dans le Rhône depuis moins de 12 mois. Forum réfugiés-Cosi dispose de l'agrément pour le Revenu de Solidarité Active (RSA) et des habilitations concernant les mesures d'accès et d'accompagnement au logement. Ainsi, les réfugiés bénéficient d'un accompagnement professionnel et spécialisé pour l'accès à l'emploi et au logement. Grâce au travail de l'équipe du programme Accelair et à l'engagement des services publics, les réfugiés accèdent à un logement individuel en 11 mois en moyenne. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deux-tiers des réfugiés suivis de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année. Le programme est mis en œuvre dans le Rhône par le

DATE DE LANCEMENT 2002

MODALITÉS D'ORIENTATION

l'équipe du CADA ou de la plate-forme d'accueil qui suivait le demandeur d'asile oriente le réfugié nouvellement reconnu vers l'équipe d'Accelair

BÉNÉFICIAIRES

personnes ayant obtenu une protection internationale dans le Rhône depuis moins de 12 mois ou étant hébergées dans l'un des trois CPH de Rhône-Alpes

service insertion de Forum réfugiés-Cosi (cf. chapitre suivant sur le service insertion). Afin que tous les bénéficiaires d'une protection internationale dans le Rhône soient en mesure d'être accompagnés, les équipes du programme Accelair travaillent en partenariat avec les autres opérateurs de l'asile dans le département (Adoma, Entraide Pierre Valdo). Dans l'Ain, l'association Alfa3A participe à cet accompagnement pour les réfugiés hébergés au Centre provisoire d'hébergement (CPH) de Miribel.

LES CHIFFRES CLÉS

Bénéficiaires

Profils : 808 ménages ; 1 164 adultes, dont 381 personnes isolées

— 51% d'hommes et 49% de femmes

...

18-25 ans	16,1% (2,5% ont 25 ans)
26-45 ans	62,1% (38% ont entre 26 et 35 ans)
46 ans et +	21,8%

– 53 nationalités

Origines géographiques des ménages

Europe	40,8%
Afrique	34,7%
Asie et Moyen-Orient	22,8%

Les trois pays principaux sont l'Albanie, la République démocratique du Congo et la Syrie.

80% de non francophones

Niveau d'études des adultes

- **14%** niveau maximum école primaire dont 4% d'illettrisme
- **22%** niveau inférieur au baccalauréat
- **17%** niveau au moins équivalent à bac+2

Effectif des entrants

365 ménages ; 522 adultes, dont 183 personnes isolées

Effectif des sortants

288 ménages ; 423 adultes, dont 128 personnes isolées. Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur stabilisation dans l'emploi et le logement.

Rythme soutenu des entrées et sorties du programme

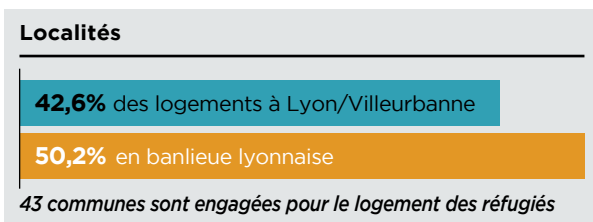
L'année 2014 a été marquée par un rythme très soutenu des entrées dans le programme : +33% par rapport à 2013. On observe également une accélération des sorties du programme, relativisant l'augmentation du nombre de ménages suivis sur l'année (+6%). Cependant, il faut noter que le rythme très soutenu des entrées a considérablement accru la charge de travail des référents emploi et logement, puisque le plus fort de l'accompagnement se passe à l'entrée dans le programme.

Le public accompagné est toujours plutôt jeune : 54% entre 18 et 35 ans (52% en 2013), 16% ont moins de 26 ans (15% en 2013). On observe un légère hausse du nombre d'hommes suivis par rapport aux femmes (50%-50% en 2013).

Le niveau de formation initiale des adultes accompagnés reste stable et homogène. On note néanmoins une légère augmentation du nombre de personnes plus diplômées (15% en 2013).

Les ménages originaires d'Europe de l'Est sont de nouveau moins nombreux, alors que le nombre de ménages originaires d'Afrique et du Moyen-Orient va croissant. Ceci s'explique notamment par l'entrée de la Syrie dans le « top 3 » des nationalités et la baisse du nombre de ménages suivis en provenance du Kosovo.

Accès au logement



Nombre d'accès au logement : 209 baux signés

Vitesse moyenne d'accès : 11 mois (contre 48 mois pour le parc HLM lyonnais)

La vitesse moyenne d'accès au logement s'allonge encore. La tendance de 2013 se prolonge donc, étant donné l'augmentation de la demande de logement (+157% depuis 2010, +35,5% par rapport à 2013).

La demande de petits logements connaît également la même tendance : +26% de personnes isolées en demande de logement (+200% depuis 2010). Or, ces petits logements sont plus difficiles à capter, car peu construits dans le parc social. Les personnes isolées mettent donc plus longtemps pour accéder à un logement (15 mois en moyenne). Un effort particulier a été fait en 2014 sur l'accès au logement des isolés : 74 d'entre eux ayant accédé à un logement contre 67 en 2013, soit une augmentation de 10%.

Il est à noter qu'en 2014 une priorité a également été donnée à l'accès au logement autonome des statutaires hébergés en CADA et à l'hôtel.

Formation et emploi

Français langue étrangère : 215 mesures de formation FLE (dont 168 Contrats d'accueil et d'intégration (CAI)) ont bénéficié à 186 personnes

Accès à la formation : 127 mesures (dont 47 en formation professionnelle) ont bénéficié à 85 personnes (hors FLE)

Vitesse moyenne d'accès à une 1^{ère} formation : 4,7 mois (213 premières formations)

Accès à l'emploi aidé : 71 contrats de travail dont 2 contrats d'apprentissage ont concerné 53 personnes

Accès à l'emploi ordinaire : 141 contrats de travail dont 35 CDI, 1 création d'activité et 19 mesures d'intérim ont concerné 92 personnes

Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 8,6 mois (104 premiers emplois)

49% de femmes en formation;

43,4% de femmes en emploi

On constate une légère augmentation du nombre de formations (+7%), notamment due à l'augmentation du nombre d'entrées en cours de FLE dans le cadre du CAI. La part des formations linguistiques reste très élevée : 63% (56,7% en 2013). L'accès à une première formation se fait plus rapidement (6,9 mois en 2013).

Le nombre de contrats signés a fortement baissé (- 24,5%). Cette baisse s'explique, entre autres, par l'importante augmentation du chômage dans le Rhône (+ 6,6%), qui impacte significativement le programme. Par ailleurs, le changement de législation à l'été 2014 ralentit le recrutement des bénéficiaires d'une protection internationale par les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), d'où la baisse du nombre de contrats aidés. Enfin, il faut noter que la forte augmentation du nombre d'entrées dans le programme, cumulée à l'augmentation du chômage dans le Département, suppose de trouver des moyens complémentaires afin d'améliorer l'accès à l'emploi par un accompagnement adapté.

● Hébergement des réfugiés

Les personnes bénéficiaires d'une protection internationale ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. Dans le département du Rhône, Forum réfugiés-Cosi dispose de 97 places d'hébergement transitoire réparties entre un CPH à Lyon et un dispositif CADA-IR à Vaulx en Velin. En 2014, 210 personnes ont été hébergées pour un total de 34 979 nuitées.

Le centre provisoire d'hébergement à Lyon 69

Dépendant de la réglementation des Centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS), le CPH s'adresse aux personnes reconnues réfugiées, dépourvues de ressources et de logement. C'est un centre pérenne, qui fait partie du Dispositif national d'accueil (DNA). Son rôle est de faciliter l'insertion de ce public. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

ACTIVITÉS 2014

En 2014, le taux de rotation au CPH reste élevé et stable (147%) en rapport à 2013. Ce chiffre reflète la forte activité de cet établissement depuis de nombreuses années.

En 2014, les principales nationalités accueillies sont les albanais et les kosovars.

“ Cette année a été marquée par l'élaboration et la mise en place du Projet personnalisé d'accompagnement (PPA), rendu obligatoire par la loi 2002-2 dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Cet outil a été élaboré sur plusieurs mois en concertation avec l'ensemble de l'équipe du service insertion dans le cadre de séminaires et groupes de travail. Ce projet personnalisé réunit le ménage ainsi que ses trois référents : un référent social, un référent chargé de l'insertion professionnelle et un référent chargé de l'accès au logement. Un interprète est présent lorsque les familles sont non francophones. Cette rencontre permet de croiser les différents accompagnements et d'encourager les personnes à être actrices de leur projet d'insertion. L'objectif est de les inciter à s'exprimer sur leurs attentes et de les transformer en besoins réalisables. Suite à la rencontre, les échanges sont formalisés dans un contrat signé par toutes les parties et le chef de service. Ce document devient alors un support de l'accompagnement au quotidien. Lors de la sortie en logement du ménage, les objectifs fixés précédemment sont évalués avec les personnes. De nouveaux objectifs peuvent être posés, liés notamment à l'installation dans le logement et dans le nouveau quartier d'habitation. La mise en place du PPA au sein du CPH s'inscrit dans la démarche qualité. Cet outil a fait l'objet d'une première évaluation dans le cadre de l'évaluation externe. ”

DATE D'OUVERTURE

Créé en 1982 pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale. Depuis 1991 et l'ouverture des CADA, le CPH n'accueille plus que ces derniers. Le CPH est à Mermoz (Lyon 8^e) depuis 2004.

MODALITÉS D'ORIENTATION

59 % des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 64 % d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 39 % étaient hors DNA ; 2 % d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

BÉNÉFICIAIRES

d'une protection internationale en attente de logement

Par ailleurs, en 2014, les différents pôles du service insertion ont renforcé le lien partenarial sur le 8^{ème} arrondissement de Lyon. L'objectif était de présenter les différentes activités du service et de donner une meilleure visibilité des caractéristiques du public accompagné. Différentes rencontres ont été organisées avec le centre de santé de Mermoz, le centre social Mermoz, la mission locale du 8^e arrondissement, etc. Ces temps, associés à des groupes de travail partenariaux, permettent une meilleure identification sur le quartier. Au cours de l'année 2015, ce travail partenarial aboutira à une journée « portes ouvertes » du service. Cela sera l'occasion de consolider ces liens.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Nombre de personnes hébergées : 97 personnes

Capacité d'accueil : 40 personnes

Type d'hébergement : collectif

Profil des personnes accueillies :

Cumul : 28 ménages (97 personnes) dont 4 personnes isolées ; 50% d'adultes et 50% d'enfants.

Entrés en 2014 : 16 ménages (56 personnes) dont 2 personnes isolées ; 52% d'adultes et 48% d'enfants ; 48% d'hommes et 52% de femmes.

Origines géographiques des personnes hébergées : 68% Europe (Albanie, Kosovo, Azerbaïdjan) ; 12% Asie (Syrie, Iran, Tadjikistan) ; 20% Afrique (République démocratique du Congo, Soudan, Angola).

Nombre de personnes entrées : 56 personnes

Nombre de personnes sorties : 59 personnes

Nombre total de nuitées : 14 351 nuitées

Durée moyenne du séjour : 312 jours

Taux d'occupation : 98%

Taux de rotation : 143,7%

...

Suivi social et sanitaire

- 3 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
- 8 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical
- 7 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier
- 32 enfants scolarisés et 9 enfants bénéficiant de soutien scolaire
- 10 actions d'animation et 77 participants

Modalités de sortie

- 16 ménages (soit 59 personnes) logés au cours de l'année
- 16 en logement en bail direct (HLM)
- 22% des résidents quittent le CPH avec un emploi

Le CADA-Intégration des Réfugiés à Vaulx-en-Velin 69

Le CADA-IR fait l'objet d'une convention avec l'État dant de fin 2004 et renouvelée tous les ans. L'objectif de cet accord est de fluidifier le Dispositif national d'accueil, en ciblant dans les CADA les réfugiés statutaires les plus aptes à entrer rapidement dans un logement autonome et à accéder à un premier emploi.

Le logement complexe des personnes isolées

En 2014, le taux de rotation, proche de 100%, reste élevé et participe largement à la fluidification du DNA. Toutefois, ce taux est moins important qu'en 2013 et la durée moyenne de séjour passe de 196 jours en 2013 à 334 jours en 2014. Ces chiffres reflètent les difficultés actuelles pour reloger les personnes isolées dans le département du Rhône. Le CADA-IR continue d'accueillir une majorité d'isolés (58% en 2014). Pour ce public, les délais d'obtention d'un logement social se sont allongés, impactant de fait la durée de séjour en centre.

Dans le cadre de la démarche qualité instaurée dans le service, un conseil de vie sociale a été mis en place, comme au CPH. Ce temps permet de proposer un espace d'échanges entre les ménages et l'équipe du service sur les conditions d'hébergement et l'accompagnement proposé dans ce centre. Le service en organise deux par an. Enfin, le Projet personnalisé d'accompagnement a été proposé et mis en place pour l'ensemble des ménages hébergés au CADA-IR selon la même méthodologie qu'au CPH.

LES CHIFFRES CLÉS

Hébergement

Nombre de personnes hébergées : 113 personnes

Capacité d'accueil : 57 personnes

Type d'hébergement : collectif

DATE D'OUVERTURE 2004

MODALITÉS D'ORIENTATION

43% des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 75% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 54% étaient hors DNA ; 4% d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

BÉNÉFICIAIRES

personnes ayant obtenu une protection internationale en attente de logement

Profil des personnes accueillies

Cumul : 48 ménages (113 personnes) dont 28 personnes isolées ; 59 % d'adultes et 41 % d'enfants.

Entrées en 2014 : 25 ménages (56 personnes) dont 14 personnes isolées ; 64 % d'adultes et 36 % d'enfants.

Origines géographiques des personnes hébergées : 57 % Europe (Albanie, Azerbaïdjan, Russie) ; 6 % Asie (Irak, Afghanistan, Syrie) ; 37 % Afrique (République démocratique du Congo, Angola, Centre-Afrique).

Nombre de personnes entrées : 56 personnes

Nombre de personnes sorties : 57 personnes

Nombre total de nuitées : 20 628 nuitées

Durée moyenne du séjour : 334 jours

Taux d'occupation : 99%

Taux de rotation : 99,12%

Suivi social et sanitaire

- 5 personnes présentant des troubles psychologiques ont bénéficié d'un suivi thérapeutique
- 6 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical
- 8 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier
- 33 enfants scolarisés et 3 enfants bénéficiant de soutien scolaire
- 7 actions d'animation et 72 participants

Modalités de sortie

- 23 ménages (soit 54 personnes) logés au cours de l'année
- 20 ménages en logement en bail direct (HLM)
- 12 % des résidents quittent le CPH avec un emploi

Accompagnement des réfugiés réinstallés

Une mission partenariale

Forum réfugiés-Cosi a développé un protocole d'accueil en logement direct pour les réfugiés arrivant en France dans le cadre des opérations de réinstallation menées en partenariat avec l'Etat français, le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne reconnue réfugiée quitte son premier pays d'accueil et est légalement installée dans un autre pays qui l'accepte. À l'inverse de la plupart des demandeurs d'asile, les réfugiés réinstallés disposent d'un visa d'établissement (visa D) et leur prise en charge s'opère depuis le premier pays hôte.

Accueil de personnes du Rwanda et d'Érythrée

En 2014, 12 ménages ont été accueillis par notre service, ce qui a permis d'atteindre nos objectifs. Au total ce sont 24 ménages soit 69 personnes qui ont été suivies sur l'année. Les provenances et nationalités sont diverses même si la grande majorité des personnes proviennent d'Afrique, notamment du Rwanda et d'Érythrée. Sept des 12 ménages sont arrivés entre octobre et décembre 2014. Cela explique le peu de personnes ayant participé à une formation dans le cadre du CAI cette année alors que le délai d'entrée en formation est quasi identique à l'an passé. Ces personnes seront toutes convoquées en 2015.

“ Cette année, une cellule bénévole a été mise en place. Suite à la diffusion d'annonces (site de Forum réfugiés-Cosi, affichage), plusieurs personnes fortement intéressées ont été rencontrées. Au terme de l'année 2014, quatre bénévoles se sont investis dans le programme auprès des personnes accompagnées. Leur intervention vient en complément de l'accompagnement proposé par le travailleur social et est axé plus particulièrement sur des aspects de la vie quotidienne : trajets, accompagnement médicaux, repérage des structures de quartier, etc. Forum réfugiés-Cosi a également participé à un groupe de travail dans le cadre du programme européen SHARE sur l'implication des bénévoles dans les programmes de réinstallation. Le séminaire s'est déroulé sur deux jours à Maastricht en présence de nombreuses associations accueillant des réfugiés réinstallés en Europe. Les conclusions seront compilées dans un guide de bonnes pratiques. ”

L'accompagnement des réfugiés réinstallés vers l'hébergement et le logement fait partie du programme Accelair. Les chiffres ci-contre sont donc compris dans les chiffres globaux d'Accelair.

DATE DE LANCEMENT 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

réfugiés présélectionnés par le HCR dans un premier pays d'accueil puis choisis par les services dédiés du ministère de l'Intérieur pour être accueillis en France

BÉNÉFICIAIRES

réfugiés statutaires accueillis en France dans le cadre de la réinstallation

LES CHIFFRES CLÉS

Arrivées

Profil des personnes arrivées en 2014 : 12 ménages (31 personnes) dont 5 personnes isolées ; 45% d'adultes et 55% d'enfants

Origines géographiques des personnes arrivées en 2014 : 87 % Afrique (Érythrée, Rwanda, Somalie) ; 13 % Asie (Pakistan, Népal)

Accompagnement social renforcé

Profil des personnes suivies en 2014 : 24 ménages (69 personnes) dont 9 personnes isolées ; 51% d'adultes et 49% d'enfants

Origines géographiques des personnes suivies en 2014 : 64% Afrique (Éthiopie, Érythrée, Rwanda) ; 33% Asie (Afghanistan, Pakistan, Syrie) ; 3% Europe (Russie)

Accès au logement

Nombre de personnes hébergées : 8 ménages (21 personnes) sont passés par un hébergement collectif avant être relogés

Durée moyenne du séjour en hébergement : 5,9 mois

Accès direct au logement pour les réinstallés : 4 ménages (10 personnes) ont intégré un logement équipé dès leur arrivée dans le Rhône

Accès au logement : 8 ménages au total ont intégré un logement autonome au cours de l'année 2014 (accès direct + accès après séjour en hébergement)

Formation et emploi

Français langue étrangère : 4 personnes ont suivi au moins une formation FLE en 2014 (CAI) dont 2 étaient arrivées en 2013

Accès à la formation : 2 mesures hors CAI (accompagnement à l'emploi) dont 1 en formation professionnelle arrivée fin 2013

Vitesse moyenne d'accès à une 1^{ère} formation : 10 mois pour une formation d'accompagnement à l'emploi ; 3 mois pour une formation FLE/CAI

Accès à l'emploi aidé : 1 contrat de travail (CDDI) a été signé par une personne arrivée en 2013

Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 14 mois

- 12,5% de femmes en formation
- 12,5% de femmes en emploi



PROGRAMME ANDATU

DATE D'OUVERTURE 1^{er} janvier 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

les bénéficiaires ont été orientés par les services préfectoraux, en partenariat avec les services sociaux et des associations

BÉNÉFICIAIRES

familles de nationalité roumaine ou bulgare installées dans l'agglomération lyonnaise

Intégration de migrants roumains et bulgares

Un projet expérimental

Le programme d'insertion Andatu - « pour toi » en langue romani - concerne essentiellement des Roumains et quelques Bulgares, qui appartiennent presque tous à la communauté rom. De 2012 à 2015, le préfet du Rhône a confié à Forum réfugiés-Cosi la mission d'intégration globale d'une centaine de ménages. L'ouverture d'un droit au séjour, à titre dérogatoire, a permis l'ouverture de droits sociaux et l'accès à toutes les professions du marché du travail pour les personnes concernées. L'investissement conjoint des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux, des hébergeurs, de la Caisse d'allocations familiales et de Forum réfugiés-Cosi a favorisé la résolution des difficultés opérationnelles. Sur le terrain, l'équipe Andatu continue de se mobiliser dans l'accompagnement des familles au niveau de l'apprentissage du français, de la vie dans le logement et de l'insertion professionnelle. L'accès au travail est l'enjeu majeur de l'année 2015, afin d'assurer la solvabilité des familles et une intégration économique et sociale pérenne en France

Des activités adaptées

Le projet Andatu fait le choix de l'interdisciplinarité entre le pôle de Français Langue Étrangère (FLE), les chargés d'accompagnement et les chargés d'insertion professionnelle. La centralisation des modalités d'accompagnement permet une bonne évaluation des besoins et des moyens mis en place en partenariat. Ainsi, 48 familles sont entrées en logement dans l'année, en contrat de sous-location. Les assistants sociaux travaillent avec les partenaires locaux, afin d'outiller les

familles pour qu'elles vivent dans leur logement en toute responsabilité et sécurité. Le programme d'insertion professionnelle comprend 188 adultes bénéficiaires. Les personnes sont très impliquées dans leur parcours même si les problématiques de santé peuvent être un frein. Le lien avec Pôle emploi et les différents acteurs locaux est fondamental. Enfin, les enfants sont tout autant au cœur du dispositif : suivi de la scolarité, soutien à la parentalité, etc.

L'équipe propose également dans sa méthodologie une approche collective. Les cours de français sont mis en place spécifiquement et toujours réajustés (thématiques du logement, de la santé, de la scolarité des enfants, etc.). Des ateliers collectifs ont été créés, sur les impôts par exemple, et aussi ceux à visée professionnelle, au sein duquel des mises en scène d'entretiens d'embauche sont réalisés par nos bénéficiaires pour mieux comprendre les codes du recrutement. Enfin, des sorties culturelles et pédagogiques, des ateliers socio-esthétiques, etc. sont proposés.

Fin 2014, 34 familles sont sorties du dispositif. Elles sont globalement parvenues à une situation d'autonomie, caractérisée par l'amélioration de leur niveau linguistique, l'accès à un premier emploi, essentiellement dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (IAE), et le maintien en logement social. L'objectif de Forum réfugiés-Cosi est qu'à la fin du programme, la totalité des familles vive de manière autonome et pérenne au sein de Lyon et de son agglomération.

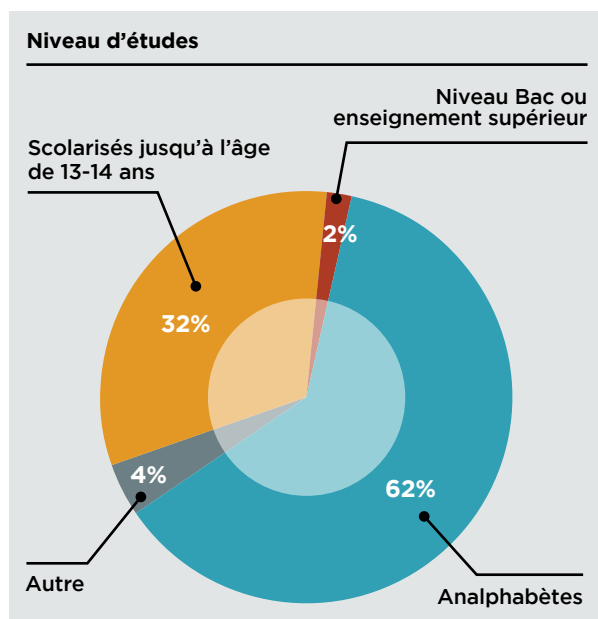
2015, dernière année d'accompagnement, aura comme principaux objectifs l'insertion professionnelle permettant de garantir la solvabilité et le glissement des baux, le relais avec les services de droit commun et l'évaluation du dispositif.

LES CHIFFRES CLÉS

Bénéficiaires

Profils :

- 86 familles ont été accompagnées en 2014 ; 45% d'adultes et 55% d'enfants ;
- 50% d'hommes et 50% de femmes ; 60% des bénéficiaires du projet ont entre 25 et 35 ans ;
- 100% non francophones



Accès au logement

Nombre d'accès au logement

Pendant l'année 2014, 43 baux signés en contrat de sous-location et 5 en bail direct. 13 baux ont glissé. Soit sur toute la durée du programme, 86 familles entrées en logement, dont 28 baux directs ou ayant glissé

Hébergement

- 6 familles sont encore en hébergement, en attente d'un logement autonome

Accès aux droits sociaux

Scolarisation

- En 2014, 125 enfants scolarisés dont 21 en maternelle, 36 en primaire, 39 au collège, 6 au lycée et 4 en parcours spécialisé (MDPH)

Non scolarisés

- 10 enfants de plus de 16 ans mais suivi par un CIP Andatu ou en mission locale,
- 17 enfants de moins de 3 ans,
- 2 enfants de 3 à 6 ans non inscrits à l'école.

RSA, CMU, prestations familiales

100% des personnes ayant droit aux allocations y ont eu accès

Formation et emploi

Contrat d'insertion :

- 58 bénéficiaires du RSA accompagnés

Programme emploi/formation :

- 97 personnes suivies individuellement

Français langue étrangère :

- 84 adultes inscrits dans un cours de FLE (5 niveaux),
- 13 diplômés passés et obtenus dans l'année.

Accès à la formation :

- 57 mesures dont 47 en formation professionnelle

Accès à l'emploi aidé :

- 23 contrats de travail

Accès à l'emploi ordinaire :

- 29 contrats de travail dont 1 CDI, 22 CDD et 6 intérim,
- Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 8 mois.

Les hommes accèdent plus à l'emploi que les femmes. Sur les 67 personnes ayant obtenu un emploi, 76% sont des hommes alors qu'ils ne représentent que 50% de la population accompagnée. En revanche l'accès à la formation se fait quasiment à part égale entre les hommes et les femmes.

Accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, dans le cadre d'un marché public, Forum réfugiés-Cosi assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues dans les centres de rétention administrative (CRA). Ainsi, Forum réfugiés-Cosi est présent depuis 2010 à Lyon, Marseille et Nice. Depuis le 1^{er} avril 2014, l'association intervient également dans les CRA de Perpignan, Sète et Nîmes.

En CRA, les délais sont extrêmement courts pour mener des démarches juridiques, ce qui complique l'exercice effectif des droits des retenus. L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner efficacement dans leurs démarches (rédaction des recours devant les tribunaux administratifs et des appels des décisions du juge des libertés et de la détention, demande d'asile, contact avec un avocat ou la famille, dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, les équipes veillent à ce que l'ensemble des droits soient respectés : droit de demander l'asile, visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et conditions d'hébergement dignes.

Forum réfugiés-Cosi exerce ses missions en relation avec les différents services présents au centre de rétention : police, personnel médical et Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Seul ou dans le cadre du Comité de pilotage, avec les quatre autres associations (Assfam, Cimade, France terre d'asile, Ordre de Malte) présentes en centres de rétention administrative, Forum réfugiés-Cosi s'attache au travail de témoignage sur les conditions de rétention et alerte à chaque fois que besoin est sur les situations de non respect des droits des personnes retenues.

Forum réfugiés-Cosi a, pour la quatrième année, participé avec les autres associations présentes en centres de rétention administrative à la rédaction d'un rapport commun sur la rétention en France.

Organisation de la mission dans les Centres de rétention administrative (CRA)

La direction compte aujourd'hui 20 salariés. Les salariés sont répartis au siège et dans les CRA de Nice, de Marseille, de Lyon et depuis le 1^{er} avril dans les CRA de Nîmes, Sète et Perpignan. Sur les six sites, une présence est assurée du lundi au samedi.

Profil des personnes retenues

6 810 personnes ont été enfermées dans les six centres, entre 1 et 45 jours. Le placement de personnes psychologiquement fragiles perdure et constitue une source de tension permanente. Si l'enfermement des familles a fortement diminué, on constate toujours la présence de parents, ayant pour certains des enfants français.

Comme en 2013, le nombre total de personnes retenues à Lyon, Marseille et Nice a diminué durant l'année 2014, 4 978 personnes adultes ayant été enfermées dans les CRA de Lyon, Marseille et Nice contre 5 324 (11 enfants, 5 familles) en 2013. En revanche, il faut noter que cette tendance est inverse dans le CRA de Lyon, qui connaît une augmentation continue depuis trois ans (1 648 personnes dont 26 enfants en 2012 à 1 827 personnes dont 11 enfants en 2013 et 1 900 personnes dont 5 enfants en 2014). Les trois principales nationalités sont les ressortissants tunisiens (1 699 soit 29,94%) suivis des Marocains (1 205 soit 17,69%) et des Algériens (887 soit 13,02%). Les communautaires représentent près de 5% (371) des personnes enfermées dans les six CRA. L'année 2014 a également été marquée par le placement de personnes provenant de la corne de l'Afrique et de Syrie. La plu-

part de ces personnes, en réadmission vers l'Italie, n'a pas souhaité demander l'asile en France.

Dans les six CRA, 4 186 personnes retenues ont été éloignées. 2 378 l'ont été entre le premier et le cinquième jour de rétention, dont 797 dans les 48 premières heures, sans aucun contrôle du juge judiciaire. 31 personnes ont fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen, sans discernement des situations individuelles, portant gravement préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo-arrivants, aux futurs parents etc.

6 810 personnes dont 5 enfants ont été retenues dans les CRA où Forum réfugiés-Cosi intervient. Ce chiffre prend en compte l'ensemble des personnes enfermées dans les CRA de Lyon, Marseille et de Nice pendant l'année 2014 et celle retenues dans les CRA de Nîmes, Sète et Perpignan entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2014.

Composition familiale :

Les CRA de Lyon, de Marseille et de Nîmes sont habilités à recevoir des enfants. Cependant en 2014, seul le CRA de Lyon a accueilli des enfants : 5 enfants ont été retenus avec leurs parents.

Répartition hommes/femmes :

Les CRA de Nice, Sète et Perpignan n'accueillent pas de femmes.

Lyon : 92,24% d'hommes 7,75% de femmes

Marseille : 97,7% d'hommes 2,29% de femmes

Nîmes : 100% d'hommes

Les principales nationalités :

Lyon		Nîmes	
Albanaise	18,44%	Marocaine	34,04 %
Tunisienne	13,84%	Tunisienne	23,12%
Algérienne	9,78%	Algérienne	12,66%
Roumaine	8,31%		

Marseille		Sète	
Tunisienne	40,45%	Marocaine	60,5%
Algérienne	18,86%	Algérienne	11,4%
Marocaine	14,04%	Roumaine	7,6%

Nice		Perpignan	
Tunisienne	48 %	Marocaine	24 %
Marocaine	10 %	Algérienne	9 %
Algérienne	8 %	Pakistanaise	7 %

CRA de Lyon

Capacité : **112 places**

4 intervenants juridiques

Les ressortissants albanais constituent la nationalité la plus représentée (350 personnes), suivis par les personnes de nationalité tunisienne (263), algérienne (186), roumaine (158), marocaine (145) et kosovare (141 dont 2 enfants). La majorité des personnes albanaises dispose d'un passeport biométrique en cours de validité et peut donc bénéficier de ce fait d'une liberté de circulation de trois mois dans l'espace Schengen. Toutefois, il leur est généralement reproché de ne pas disposer des autres documents nécessaires (assurance, attestation d'hébergement, billet de retour, etc.).

Au cours de l'année 2014, 72 ressortissants syriens (dont 2 enfants) ont été placés au centre de rétention de Lyon sur le fondement de remises aux autorités italiennes. Deux familles ont été placées en 2014 : un couple syrien et leurs deux enfants mineurs et une mère de famille kosovare et ses trois fils mineurs. L'une a été libérée par le tribunal administratif et l'autre par la préfecture deux jours après son placement.

L'année a été marquée par de vives tensions et de nombreux incidents. A la suite de deux bagarres importantes entre les communautés albanaise et maghrébine, la cour du centre de rétention a été séparée en deux. Depuis, le centre est ainsi divisé en trois ailes : deux ailes distinctes pour les hommes et une pour les femmes et familles. Le CRA de Lyon est loin du CRA modèle qu'aimaient afficher les autorités il y a quelques années. Le nombre d'incidents y a été plus important qu'au CRA de Marseille.

CRA de Nice

Capacité : **38 places**

2 intervenants juridiques

1 252 personnes ont été placées en 2014. Au total, 53 nationalités différentes ont été présentes, mais les principaux pays d'origine restent la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Le centre de rétention de Nice, bien que de faible capacité, connaît un des plus importants taux de rotation de France. La durée moyenne de rétention a été de 8,64 jours. Près de 60 % des personnes n'ont pas été présentées devant le Juge des libertés et de la détention (JLD).

Le début d'année a été difficile, marqué par le placement d'un nombre important de personnes fragiles psychologiquement et des tensions entre policiers et personnes retenues. L'OFII n'est toujours pas présente le week-end comme le prévoit la convention qui le lie au ministère, laissant ainsi les personnes retenues sans aucune possibilité de

...

bénéficiaire des droits liés à sa mission. Malgré plusieurs séances de formation et notre appui au quotidien, nous constatons toujours le même désintérêt pour le droit des étrangers d'une partie des avocats niçois.

Le nombre d'obligations de quitter le territoire s'est accru, malgré le placement en rétention de personnes en possession de titre de séjours italiens. Une bonne partie de notre travail a consisté à faire réadmettre ces personnes en Italie. Les nombreuses libérations sur ordre de la Préfecture, avant l'audience devant le tribunal administratif, démontrent le manque d'examen de la situation personnelle des individus préalablement à leur placement en rétention.

CRA de Marseille

Capacité : **136 places**

4 intervenants juridiques

1 831 personnes ont été placées au cours de l'année. 66 nationalités dont les principales sont maghrébines : tunisiens, algériens et marocains représentent près de 71% des personnes enfermées.

1 789 hommes et 42 femmes ont été placés au cours de cette année.

72% des personnes placées l'ont été par la Préfecture des Bouches du Rhône.

56% des personnes retenues sur l'année ont été interpellées sur la voie publique.

19% des retenus sortent de prison.

La durée moyenne de rétention à Marseille est passée de 13 jours en 2013 à 15 jours sur l'année 2014.

26,8% des personnes retenues en 2014 ont été expulsées dans leur pays d'origine et 25,4% ont été réadmis dans un pays européen dans le cadre des

accords Schengen et 1,03% dans le cadre des accords Dublin.

De nombreuses tensions ont été constatées au CRA entre mai et juillet 2014 ; ces tensions sont souvent liées à la présence de sortants de prisons qui ne comprennent pas ce qu'ils jugent comme une « double peine » qui leur est infligée par la mise en rétention. Elles s'expriment parfois à travers des automutilations et des grèves de la faim. Cette année encore, à plusieurs reprises, les retenus ont porté plainte pour violences policières et vol de leurs affaires personnelles.

A partir du mois d'août, les tensions ont baissé grâce à la mise en place d'un dialogue constant entre les responsables du CRA et Forum réfugiés-Cosi. Les bons rapports avec nos partenaires (OFII, Unité médicale des centres de rétention administrative, avocats) participent de la qualité de l'accompagnement des personnes retenues. Des travaux d'aménagement ont été entrepris au cours des derniers mois de l'année, prélude à la libre circulation des retenus dans certaines zones du CRA au 1^{er} trimestre 2015.

CRA de Nîmes

Capacité : **66 places**

3 intervenants juridiques

La mission au CRA de Nîmes a débuté le 1^{er} avril 2014. Il faut d'abord noter que Nîmes est un CRA qui sert de sas aux autres CRA de la région : longtemps menacé de fermeture, sa présence ne semble être légitimée que par le fait de servir de soupape de sécurité aux autres CRA. Les principales difficultés constatées sont liées aux condi-

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI DANS LES CRA EN 2014

	Lyon-St-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Nîmes	Sète	Perpignan	Total	
Information sur les droits	1 838	1 603	1 221	874	190	797	6 523	
Aide à la demande d'asile	116	83	14	19	17	37	292	
Recours contentieux	Référé/REP	550	273	109	166	22	79	1 199
	Saisine CEDH	0	3	2	0	0	0	5
Sollicitation préfecture/ministère	16	60	8	18	13	45	160	
Appel auprès de la cour d'appel	182	370	115	143	19	63	892	
Mise en contact avec un avocat	0	169	35	12	36	21	273	
Préparation entretien avec le JLD	1 843	1 627	1 157	614	10	603	5 854	
Prise de contact avec la famille	2	98	98	5	3	8	214	
Saisine du JLD (Art 13)	12	14	6	16	2	0	50	
Total	4 559	4 300	2 772	1 867	318	1 653	15 469	

*Sur un nombre total de 558 demandes d'asile

Légende : **REP** = recours pour excès de pouvoir / **CEDH** = Cour européenne des droits de l'Homme / **JLD** = juge des libertés et de la détention

tions matérielles de l'exercice de notre mission. Les escortes ne sont pas systématiquement mises à disposition des intervenants de Forum réfugiés-Cosi, ce qui nous empêche souvent de voir les retenus en temps et en heure, rognant ainsi sur leurs droits. Les contraintes liées à une non-liberté de circulation dans le CRA compliquent l'exercice de la mission car cela empêche un meilleur contact avec les retenus. Les rapports entre les intervenants de Forum réfugiés-Cosi et les responsables du CRA sont respectueux des missions. Cependant, l'organisation interne du CRA rend difficile la mise en place d'un véritable dialogue qui pourrait, améliorer les conditions dans lesquelles la mission s'exerce. Les procédures sont communiquées difficilement et parfois de manière incomplètes par le greffe et il faut systématiquement les appeler pour récupérer tous les documents utiles et nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

A partir du mois de septembre 2014, il y a une forte affluence au CRA de Nîmes, conséquence des travaux effectués dans les CRA de Lyon et de Sète. Certaines violences entre retenus ont été déplorées au cours de l'année. Sur l'année 2014, 908 personnes ont été retenues au CRA de Nîmes. 50 nationalités différentes, avec une majorité de marocains, suivis par les ressortissants tunisiens et algériens. 854 hommes et 52 femmes ont été placés. 50% des personnes ont été placées avec une mesure d'obligation de quitter le territoire français sans délai de départ volontaire. Les Préfectures du Gard, du Vaucluse, des Bouches du Rhône, du Var et de la Drôme ont été à l'origine de 74% des mesures de placement en rétention. Sur les 908 personnes placées, 41% ont été interpellés sur la voie publique et 16% lors d'un contrôle routier. La durée moyenne de rétention est de huit jours à Nîmes. 38% des personnes placées ont été libérées par les tribunaux, 35,2% réadmis dans un pays de l'Union européenne et 10,8% renvoyées dans leur pays d'origine.

CRA de Sète

Capacité : **30 places**

2 intervenants juridiques

La mission d'information et d'aide à l'exercice des droits a débuté au 1^{er} avril 2014. Au sein du CRA, l'équipe de Forum réfugiés-Cosi bénéficie globalement de bonnes relations avec les agents du greffe, les autres intervenants et les effectifs de police. Les procédures et les informations relatives à la situation des retenus sont transmises rapidement, ce qui nous permet de réaliser un accompagnement juridique au plus près des besoins des retenus. De nombreux partenariats locaux sont mis en place : avec les associations d'aide aux sans papiers, les associations de réinsertion ; ces

partenariats permettent un relais pour les retenus à leur sortie du centre ou un réel support sur les situations particulières. Des échanges privilégiés sont établis avec la permanence « droit des étrangers » des avocats de Montpellier. Nous bénéficions d'une libre circulation en zone de rétention, même si les retenus doivent être escortés jusqu'à notre bureau ; ce libre accès permet une bonne transparence sur le respect des droits des retenus en zone de rétention.

210 personnes ont été placées durant les huit mois d'exercice de notre mission, avec une forte représentation de la nationalité marocaine (60,5 % des personnes retenues). 45,2 % des placements sont fondés sur une OQTF contre 31 % sur la base d'une réadmission Schengen. Au total, 16,19% des personnes retenues ont été libérées par les tribunaux et 63,8 % ont été éloignées. Neuf personnes l'ont été pour raison médicale.

CRA de Perpignan

Capacité : **48 places**

2 intervenants

709 personnes ont été placées au CRA de Perpignan depuis le 1^{er} avril 2014. Ces personnes sont essentiellement interpellées à la frontière et proviennent donc d'Espagne. Les mesures de reconduite se partagent à parts égales entre des mesures de réadmission Schengen vers l'Espagne et des obligations de quitter le territoire français. L'examen des situations de vie privée et familiale en Espagne s'est avéré très compliqué tout au long de l'année 2014 avec de nombreuses décisions de rejet de la part du Tribunal administratif de Montpellier.

Au CRA, les relations avec tous les intervenants sont plutôt satisfaisantes ; les relations notamment avec l'OFII se sont améliorées après un démarrage difficile. Nous déplorons en revanche l'absence de communication avec le barreau de Perpignan, ce qui ne facilite pas la tâche dans l'aide apportée aux personnes retenues. Nous ne pouvons que constater, l'absence quasi-systématique des avocats lors des retenues et garde-à-vue et leur manque d'investissement devant le JLD. Le nombre de personnes libérées (13) par ce dernier témoigne de la non implication des avocats qui s'en rapportent, la plupart du temps, à la décision du JLD. Les avocats du barreau de Montpellier, qui sont présents devant la Cour d'appel et que nous avons rencontrés, essaient non sans difficulté de rattraper les manquements de leurs collègues.

Parmi les 73 nationalités représentées, ce sont les marocains qui arrivent largement en tête (24%), suivis des algériens (9%) et des pakistanais (7%). L'Afrique subsaharienne est également largement représentée.

...

...

DEMANDE D'ASILE EN RÉTENTION

Sur les 518 demandes d'asile enregistrées, 277 ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit. Sept demandeurs ont obtenu le statut de réfugié. Il faut aussi noter que deux mesures d'éloignement ont fait l'objet d'une suspension par la Cours européenne des droits de l'Homme (CEDH), saisie en urgence dans le cadre de l'article 39.

CRA de Lyon

- 290 demandes d'asile enregistrées
- 116 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
- 3 statuts de réfugié

CRA de Marseille

- 128 demandes d'asile enregistrées
- 83 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

CRA de Nice

- 21 demandes d'asile enregistrées
- 14 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
- 1 statut de réfugié

CRA de Nîmes

- 40 demandes d'asile enregistrées
- 19 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

CRA de Sète

- 23 demandes d'asile enregistrées
- 17 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit

CRA de Perpignan

- 37 demandes d'asile enregistrées
- 28 demandes ont fait l'objet d'une aide à la rédaction du récit
- 3 statuts de réfugié

ZONE D'ATTENTE

Au titre de l'article R.223-8^[1] du CESEDA, Forum réfugiés-Cosi est habilitée depuis plusieurs années, par le ministère de l'intérieur à intervenir dans les zones d'attente. L'accès à la zone d'attente des intervenants est subordonné à un agrément individuel accordé pour une durée de trois ans par le ministère de l'intérieur. Chaque association dispose de dix habilitations.

Organisation de la mission

Membres de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), nous intervenons seuls à Lyon (équipe de cinq salariés volontaires), à Sète (une intervenante) ou dans le cadre de collectif d'associations habilitées à Marseille et à Nice. A Nice, une ex-salariée de Forum réfugiés-Cosi, en retraite, a assuré bénévolement cette tâche en notre nom. A l'instar d'autres organismes^[2], ces volontaires assurent au quotidien, à tour de rôle des permanences téléphoniques dans le but d'accompagner les étrangers qui font l'objet d'un maintien en zone d'attente suite à un refus d'entrée sur le territoire, pour une effectivité de leurs droits, notamment celui de la demande d'admission au titre de l'asile. Elles s'appuient aussi, à chaque fois que c'est nécessaire, sur la direction pour des interventions auprès du ministère pour la régularisation de situations administratives.

A Lyon, nous manquons de visibilité quant au nombre de personnes maintenues durant l'année et l'accès au registre ne nous est pas autorisé. Néanmoins la permanence téléphonique a permis de suivre, en 2014 une quarantaine de personnes. Grâce à ces interventions, sept personnes ont été admises sur le territoire au titre de l'asile et trois ont été libérées suite à une intervention hiérarchique de la direction de Forum réfugiés-Cosi.

A Sète, depuis l'habilitation d'une salariée volontaire, les quatre personnes qui ont été placées dans la zone d'attente juxtaposée au CRA ont été accompagnées. L'activité est très soutenue à Marseille car la zone d'attente, qui se trouve dans le centre de rétention administrative, accueille toutes les personnes qui ont fait l'objet de refus d'entrée au port et à l'aéroport de Marignane. Près de 80 étrangers ayant fait l'objet d'un placement en zone d'attente du Canet, dont une proportion importante de mineurs, ont été suivis par notre intervenante.

[1] — Conditions d'accès des associations humanitaires (Articles R223-8 à R223-14)-Article R223-8 L'autorité administrative compétente fixe la liste des associations habilitées à proposer des représentants en vue d'accéder à la zone d'attente dans les conditions fixées par la présente section. L'habilitation ne peut être sollicitée que par les associations régulièrement déclarées depuis au moins cinq années et proposant par leurs statuts l'aide et l'assistance aux étrangers, la défense des droits de l'homme ou l'assistance médicale ou sociale.

[2] Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Human Rights Watch (HRW) et des associations issues de la société civile (Anafé, CIMADE, Croix-Rouge, Amnesty International, France terre d'asile, Médecins du monde, MSF, GISTI, LDH, MRAP, groupe accueil et solidarités (GAS), APSRF) et JRS.

Plaidoyer et développement international

Le travail des équipes de terrain de Forum réfugiés-Cosi auprès des demandeurs d'asile, des réfugiés, des personnes retenues et des migrants européens, est complété par des missions d'expertise, de plaidoyer, de sensibilisation et d'information auprès des professionnels de l'asile, des institutions ou du grand public.

Ces activités ont vocation d'une part à améliorer la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés, et d'autre part à influencer les politiques publiques pour une meilleure effectivité du respect des droits des personnes prises en charge. Les réformes de la loi sur l'asile et de la loi sur l'immigration nous ont particulièrement

mobilisés au cours de cette année et ont fait l'objet d'une production importante tant en termes d'analyse des pratiques de terrain et des projets de loi que de propositions d'amélioration des politiques publiques dans ces domaines. L'expertise de Forum réfugiés-Cosi s'étend par ailleurs à des actions menées dans les pays d'origine des bénéficiaires accompagnés par l'association et se traduit enfin par la mise en œuvre de nombreux partenariats au niveau européen et international. En intervenant d'un bout à l'autre des routes de l'exil, Forum réfugiés-Cosi entend ainsi soutenir la construction démocratique et la défense des droits de l'Homme en France et dans les pays d'origine.

INFORMER, SENSIBILISER ET FORMER

INFORMATION JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

En amont du plaidoyer, une veille systématique est organisée sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et au droit des étrangers en France et en Europe.

Une veille réglementaire et jurisprudentielle sur l'asile est réalisée quotidiennement afin de collecter l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ainsi que les décisions jurisprudentielles au niveau national. Cette information est analysée et diffusée auprès des équipes chargées de l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile par le biais de différents outils de communication. En 2014, 9 bulletins de veille mensuels contenant plus de 120 brèves relatives à l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire sur l'asile ont été diffusés par voie électronique.

Une activité de conseil au profit des salariés de l'association, des professionnels de l'asile, des demandeurs d'asile et des réfugiés est également réalisée. En 2014, plus de 300 réponses aux différentes sollicitations ont été émises. Parallèlement, 25 fiches pratiques thématiques ont été rédigées pour faciliter l'accompagnement juridique effectué par les salariés de l'association.

5 bulletins de veille bimestriels Europe ont été diffusés, traitant des principaux développements européens et nationaux en matière d'asile ainsi que des cas de jurisprudence phares rendus par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). En 2014, l'actualité européenne a notamment été marquée par la situation des réfugiés syriens et les programmes de réinstallation européens, l'aggravation

de la situation des migrants en Méditerranée et la conduite des opérations Mare Nostrum et Triton, ainsi que par la nomination d'une nouvelle Commission européenne et en particulier d'un Commissaire à l'Immigration, aux Affaires intérieures et à la Citoyenneté, M. Dimitris Avramopoulos. 29 notes d'information et d'analyse sur l'Europe traitant par exemple du Règlement Dublin III et 5 notes d'analyse de jurisprudences importantes rendues par les Cours européennes (CJUE et CEDH) ont été diffusées.

Des notes d'analyse relatives aux textes européens et à leur transposition en droit français, ainsi que des recommandations, sont également diffusées aux autorités françaises et aux institutions et agences européennes.

INFORMATION ET EXPERTISE GÉOPOLITIQUE

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon et ouvert au public, permet un accès à près de 5 700 références d'ouvrages, de revues ou de rapports, relatifs aux relations internationales, aux droits de l'Homme, à la géopolitique, au droit d'asile ou aux migrations, avec une spécialisation sur l'Afrique centrale.

Le centre de documentation effectue une veille géopolitique sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile à destination des salariés, bénévoles et administrateurs, qui s'est traduite en 2014 par l'envoi de 48 revues de presse internationales hebdomadaires et de 6 bulletins d'informations géopolitiques. Six fiches pays ont également été réalisées ou actualisées sur l'Albanie, le Kosovo, la Géorgie, l'Ouganda, l'Ukraine et la République de Gui-

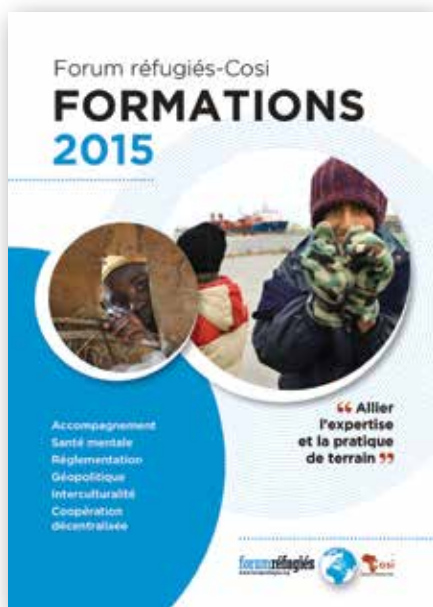
...

née (Conakry). Ces documents constituent des supports pour les travailleurs sociaux et juristes qui accompagnent les demandeurs d'asile dans leur procédure de reconnaissance d'une protection internationale. Dans le cadre du partenariat avec le réseau Ritimo dont est membre le centre Floribert Chebeya, le travail réalisé sur la Géorgie et l'Ouganda a également été mis en ligne sur le site Internet de Ritimo (<http://www.ritimo.org/article5387.html>

et <http://www.ritimo.org/article4290.html>). Le centre de documentation répond également aux sollicitations de recherches sur des dossiers spécifiques.

Par ailleurs, le centre de documentation a rejoint en 2014 le « COI Forum », un forum regroupant divers professionnels européens de l'asile, issus du milieu associatif et institutionnel, qui a pour objectif de mutualiser les informations sur les pays d'origine des demandeurs d'asile.

FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DES BÉNÉVOLES



Forum réfugiés-Cosi propose des formations aux professionnels et bénévoles accompagnant les demandeurs d'asile et les réfugiés dans différents champs de compétence : droit d'asile et droit des étrangers, interculturalité, géopolitique, accompagnement, santé mentale. Le succès de notre activité de formation s'est confirmé en 2014 avec une augmentation de 18%. En quatre ans, le nombre de formations organisées par Forum réfugiés-Cosi, sur catalogue ou en intra-entreprise, a été multiplié par deux. L'année 2014 a notamment été marquée par la réussite de la formation réalisée par notre centre de santé Essor auprès des officiers de protection de l'OFPRA sur l'accueil des récits de souffrance, élément déterminant dans le déroulement de l'entretien des demandeurs d'asile et particulièrement des plus vulnérables.

“ Deux nouveaux partenariats ont été initiés en 2014 dans le cadre de notre activité de formation. L'un avec Solidarité Mayotte, dans le prolongement du partenariat formalisé entre nos deux associations en 2013. Forum réfugiés-Cosi a réalisé deux formations pour l'équipe de travail de l'association sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile et sur le contexte géopolitique de l'Afrique des Grands lacs. Le second avec le Barreau de Lyon pour lequel trois formations géopolitiques ont été réalisées sur l'Albanie, l'Arménie et la République démocratique du Congo. ”

2014 EN QUELQUES CHIFFRES

82 actions de formations dispensées
1300 bénéficiaires de formations
et de sessions de sensibilisation

Grâce à un soutien du fonds de développement de la vie associative (FDVA) et dans le prolongement de notre travail autour du bénévolat, la formation des bénévoles de Forum réfugiés-Cosi sur la procédure d'asile a pu être initiée.

CONFÉRENCES « PARTAGE ET EXPERTISE »

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats sur des questions géopolitiques ou juridiques relatives au droit d'asile. Ces conférences, gratuites, sont ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, mais également aux partenaires associatifs ainsi qu'aux avocats. En 2014, ces conférences ont également été l'occasion de temps d'échanges avec des défenseurs des droits de l'Homme de terrain. Ce sont ainsi environ 140 personnes qui ont pu bénéficier de ce partage d'expertise de terrain lors de rencontres organisées sur les thématiques suivantes :

« **Lutter contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles en République démocratique du Congo** »

par Maître Joseph Dunia, bâtonnier de l'ordre des avocats de Goma, Nord Kivu, RDC - le 18 septembre 2014. Conférence organisée en partenariat avec le Réseau France Afrique centrale (RéFAC) à l'ordre des avocats de Lyon
« **Violences faites aux femmes - L'excision dans la demande d'asile** », par Maître Judith Coronel Kissou, avocate au barreau de Paris - Villeurbanne, le 18 novembre 2014

« **Kosovo, un pays d'origine sûr ?** » par M. Olivier Peyroux, sociologue - Villeurbanne, le 17 novembre 2014

« **La nationalité dans la demande d'asile** » par Maître Alain Couderc, avocat au barreau de Lyon - Villeurbanne le 18 décembre 2014

PUBLICATIONS ET MÉDIAS

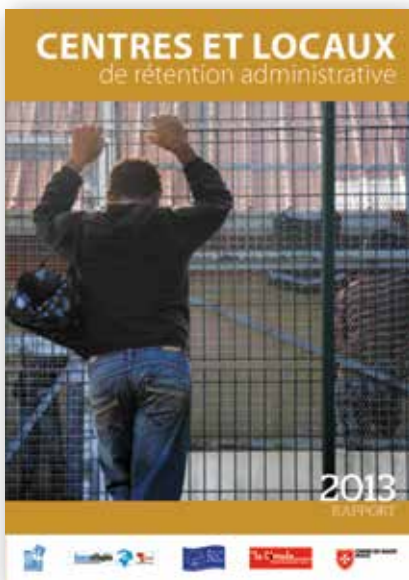
Publications

— Etat des lieux de l'asile en France et en Europe

La quatorzième édition de cet ouvrage a été publiée le 20 juin 2014 (Journée mondiale du réfugié) et éditée à 800 exemplaires.

Ce rapport annuel sur l'asile en France, en Europe et dans le monde constitue un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés. Ce document de référence de 270 pages, préfacé par M. Michael Diedring, Secrétaire général du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE / ECRE), décrit et analyse les procédures et modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé.

Cet ouvrage a été diffusé gratuitement à près de 500 acteurs de l'asile avec le soutien du Fonds asile, migrations et intégration (FAMI) et est vendu par correspondance.



— Le rapport annuel sur les centres de rétention

Ce rapport, publié en novembre 2014, a été coédité pour la quatrième année consécutive par l'ASSFAM, la Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et l'Ordre de Malte, réunis au sein d'un comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention administrative de France.

Ce rapport souligne de nouveau l'urgence de la réforme de la loi sur l'immigration à venir et constate la persistance d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes retenues.

Outils de communication

Afin de mieux diffuser notre action et notre plaidoyer, deux nouveaux outils de communication ont été créés en 2014 : une plaquette de présentation générale de l'association et une newsletter dans laquelle l'association pose un regard et une analyse rapides sur les grands sujets d'actualité. Celle-ci arrive en complément du journal, dont 2 numéros ont été publiés en 2014, pour un tirage de 7500 exemplaires. Par ailleurs, le site internet (www.forumrefugies.org), toujours très consulté, a vu ses visites augmenter de plus de 24%, atteignant près de 70 000 visiteurs uniques. Enfin, neuf numéros du bulletin interne ont été publiés.

Forum réfugiés-Cosi dans les médias

En 2014, Forum réfugiés-Cosi a publié 15 communiqués de presse, portant notamment sur la réforme de l'asile et sur le projet de loi de finances, les centres de rétention administrative, les pays d'origine sûrs, la campagne Europe Act Now, la Journée mondiale du réfugié et la domiciliation des demandeurs d'asile.

Les activités et le plaidoyer de l'association ont généré de nombreux articles et reportages qui ont relayé notre message en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et de la promotion des droits humains :

- 90 articles dans la presse régionale, nationale et internationale (Le Progrès, Lyon Capitale, Rue89, Le Monde, Libération, La Croix, Actualités sociales hebdomadaires, etc.)
- 7 interviews ou émissions diffusées sur les radios locales et nationales
- 5 interviews et reportages diffusés sur les chaînes de télévision régionales et nationales (Direct 8, France 3)

De nombreux articles ont également été relayés sur Internet (blog, sites d'actualité, etc.).



ÉVÉNEMENTS

La 1^{ère} édition de la semaine du réfugié

Du 12 au 20 juin Forum réfugiés-Cosi a organisé pour la première fois une « Semaine du réfugié ». Durant un peu plus d'une semaine, divers événements ont été organisés afin de sensibiliser à la question de la défense du droit d'asile.

- Cinq journées portes ouvertes : Village mobile d'Oullins, Centre d'hébergement d'urgence d'Eveux, Centres d'accueil pour demandeurs d'asile de Vaulx-en-Velin et de Bron, site du Pari du centre de transit.
- Des portraits de réfugiés dans le journal La Croix diffusés chaque jour de la semaine du 16 au 20 juin.
- Un ciné-débat au cinéma Le Zola de Villeurbanne sur le film Ceuta, douce prison.
- Deux stands de distribution de nourriture dans le centre ville de Lyon pour faire connaître les spécialités des personnes hébergées dans nos foyers et engager des échanges avec les passants
- La création du jeu de l'oie « Dans les pas d'un demandeur d'asile »
- Une conférence sur les enjeux de l'asile en France et en Europe (cf. encadré)
- La traditionnelle Marche des parapluies et sa fête à l'arrivée, avec l'organisation d'un concert au jardin des Chartreux, à Lyon.

Cette semaine a été un grand succès et sera renouvelée en 2015. Le défi est d'étendre cette action aux sites éloignés du territoire lyonnais.

Campagne À l'Europe d'agir (Europe Act Now), un fil rouge pour la semaine

Dans le cadre de la campagne « A l'Europe d'agir », coordonnée par le réseau ECRE dont Forum réfugiés-Cosi est membre (cf. p 60), fil rouge à la Semaine du réfugié, nous avons pu organiser une conférence sur les réfugiés syriens au Salon des solidarités à Paris. Une campagne d'affichage dans les rues de Lyon a également été réalisée autour de cette thématique. Un partenariat a été tissé avec l'association lyonnaise Alwane qui vient en aide aux déplacés et réfugiés de Syrie. Des livrets de témoignages réalisés en partenariat avec France terre d'asile ont été réalisés et diffusés pendant la marche. Enfin, un groupe de rappeurs syriens (réfugiés) a joué sur la scène du 20 juin.

“ Conférence Les enjeux de l'asile en France et en Europe

A l'occasion de la journée mondiale du réfugié, Forum réfugiés-Cosi a souhaité mettre l'accent sur les enjeux de la réforme de l'asile initiée en 2013, dans le cadre d'une conférence organisée en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) Rhône-Alpes. Les débats ont permis de dresser les premiers contours de la réforme et de rappeler les enjeux multiples de l'asile, au niveau national comme au niveau européen, auprès de plus de 120 participants.

La réforme de l'asile en France

Brigitte Fresnais- Chamailard, chef du service de l'asile à la Direction générale des étrangers en France (ministère de l'Intérieur) a présenté les contours de cette réforme. Pascal Brice, directeur de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRO), et Arlette Vialle, directrice générale adjointe de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) ont ensuite évoqué le rôle de leurs institutions respectives dans la perspective de cette réforme.

Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherche au CNRS, ainsi que Jean-Louis Touraine, député du Rhône, ont apporté des éléments de réflexion et de discussion complémentaires pour conclure cette première partie de matinée.

L'accès à l'Union européenne (UE) des demandeurs d'asile.

Sylvie Guillaume, députée européenne, a tout d'abord évoqué les nombreux enjeux liés à l'asile en Europe et le rôle des institutions et agences de l'UE dans ce domaine. José Fischel de Andrade, administrateur principal de protection au sein de la délégation française du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a insisté sur la nécessité d'offrir des garanties pour permettre l'accès des réfugiés à une protection en Europe. Brigitte Fresnais Chamailard a soulevé la complexité d'une solidarité à l'échelle européenne et a insisté sur le rôle que pouvaient jouer les agences de l'UE dans la perspective d'une harmonisation. Pour conclure, Véronique Planes-Boissac, juriste, experte en droit des réfugiés, a mis en avant la nécessité d'apporter des réponses opérationnelles et concrètes pour un accès effectif des demandeurs d'asile au territoire de l'UE.



Participation à des événements extérieurs

Forum réfugiés-Cosi met également un point d'honneur à se mobiliser autour d'actions de sensibilisation et d'information dans ses domaines d'intervention. Dans ce cadre, nous avons assuré une présence de l'association dans différents événements comme les conférences Cartières, le Forum social des Monts du Lyonnais, la Semaine d'information sur la santé mentale à Lyon, le Forum des associations de Nice, le Congrès ABC HLM à Lyon Eurexpo, le Village de la solidarité internationale à Lyon, le Salon des solidarités internationales à Paris, le Festival A nous de voir à Oullins, le Forum des métiers du Centre scolaire Notre Dame à Villefranche-sur-Saône, le colloque du Foyer Notre Dame des Sans-Abri à Lyon.

PORTER NOTRE PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA DÉFENSE DES DROITS TOUT AU LONG DES ROUTES DE L'EXIL

CONTRIBUTION DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES, ET AU SUIVI DE LEUR MISE EN ŒUVRE

Le travail de terrain et les ressources constituées par la veille, la documentation et la formation depuis plus de 30 ans ont permis à Forum réfugiés-Cosi de développer une expertise reconnue. L'association est régulièrement entendue par les représentants des institutions, au niveau local et national, ainsi que par les sénateurs ou les députés sur les thématiques liées à son mandat.

Plaidoyer en France

L'année 2014 a été fortement marquée par les projets de réforme de la loi sur l'asile et de la loi sur l'immigration. Dans le prolongement de la concertation engagée par le gouvernement en 2013 autour de ces deux projets, Forum réfugiés-Cosi a fourni tout au long de l'année une contribution importante à ces travaux. De nombreux documents d'analyse des dysfonctionnements du système de l'asile, et des dispositions relatives à l'intégration des réfugiés et aux droits des étrangers, plus particulièrement en rétention, appuyée sur une pratique de terrain, ont été diffusés. Ces analyses ont été accompagnées de propositions d'amélioration très concrètes, dont plusieurs ont été prises en compte dans le projet de loi sur l'asile adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Forum réfugiés-Cosi a notamment publié le 15 septembre un communiqué de presse présentant « 40 propositions d'amélioration pour un système d'asile plus protecteur, plus équitable et plus efficace » et 7 propositions d'améliora-

tion relatives au projet de loi sur l'immigration. Les démarches de plaidoyer se poursuivront dans ce sens jusqu'à l'adoption définitive de ces deux textes.

En 2014, Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs apporté sa contribution dans le cadre de plusieurs autres travaux législatifs. En début d'année, l'association a plaidé avec succès pour le maintien d'une domiciliation spécifique pour les demandeurs d'asile dans le cadre de la loi ALUR adoptée le 26 mars 2014.

Comme chaque année, Forum réfugiés-Cosi a également suivi avec attention les débats relatifs à la loi de finances 2015. Une première audition s'est tenue à l'Assemblée nationale en février 2014 par le député Laurent Granguillaume pour la préparation du rapport fait au nom de la commission des finances sur les crédits « Immigration, asile, intégration » (Rapport n°2234), et une note a été rédigée à cette occasion sur les constats et propositions en matière d'intégration (thème choisi par le rapporteur cette année). L'association a ensuite été auditionnée après la présentation du projet de loi de finances à deux reprises à l'Assemblée nationale en octobre 2014 puis au Sénat en novembre. Un document présentant notre position sur les crédits de la mission « immigration, asile, intégration » a été envoyé aux parlementaires amenés à statuer sur le texte, et un communiqué de presse sur ce thème a été diffusé le 5 novembre 2014.

L'année 2014 a également été marquée par le recours de Forum réfugiés-Cosi contre la décision du Conseil d'administra-

...

tion de l'OFPPA plaçant trois nouveaux pays (Albanie, Kosovo, Géorgie) sur la liste des pays d'origine sûrs. Entre l'envoi du recours en février et l'audience devant le Conseil d'Etat en septembre 2014, un travail d'actualisation sur la situation de ces trois pays a été réalisé en lien avec le centre de documentation Floribert Chebeya afin d'alimenter les mémoires présentés devant la Haute juridiction. La décision du Conseil d'Etat, annulant le placement du Kosovo, a été rendue publique le 10 octobre 2014 ce qui a donné lieu à la publication d'un communiqué le jour même. Le plaidoyer au niveau national a également porté cette année sur la mise en œuvre du règlement Dublin ou encore la réinstallation des Syriens en France.

Plaidoyer auprès des institutions européennes

Participation à des réseaux et projets européens de plaidoyer

● ECRE

ECRE est un réseau de 70 organisations réparties dans 30 pays et ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. En tant que membre actif du réseau, Forum réfugiés-Cosi a contribué aux différentes actions de plaidoyer engagées par ECRE, notamment la campagne « A l'Europe d'agir » appelant les gouvernements européens et les institutions européennes à apporter une réponse concertée aux besoins de protection des réfugiés syriens. D'autre part, dans le cadre de l'Assemblée générale d'ECRE en octobre 2014, Forum réfugiés-Cosi a participé à la réunion de consultation des ONG organisée par le HCR et a présenté son projet de soutien aux mineurs étrangers non accompagnés dans le département du Rhône. Forum réfugiés-Cosi participe également à un groupe de travail au sein d'ECRE sur les systèmes d'asile en Europe et le suivi du Régime européen d'asile commun.

● Projet AIDA

Depuis le 1^{er} septembre 2012, Forum réfugiés-Cosi est partenaire d'un projet européen intitulé AIDA (Asylum Information Database) porté par ECRE et poursuivant deux objectifs principaux : la création d'une base de données à jour sur le droit d'asile et la pratique de celui-ci dans les 16 pays membres de l'UE couverts par le projet (Allemagne, Autriche, Belgique, Bul-

garie, Chypre, Croatie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni et Suède) et le développement d'outils de plaidoyer pour influencer la transposition du régime d'asile européen commun en droit national. Le site du projet a été consulté 84 242 fois par 56 317 utilisateurs différents en 2014, le rapport sur la France ayant été consulté 2 918 fois. La mise à jour du rapport sur la France rédigée par Forum réfugiés-Cosi a été publiée le 4 mai 2014 et est disponible sur le site Internet du projet www.asylumineurope.org. Une mise à jour des données fournies par chaque pays est effectuée tous les six mois.

● Réseau européen sur l'apatridie (ENS)

Depuis septembre 2014, Forum réfugiés-Cosi est membre du comité consultatif du Réseau européen sur l'apatridie (European Network on Statelessness- ENS), réseau auquel notre organisation prend part depuis 2012. Fort de 50 membres présents dans 30 pays, l'ENS entend sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie, qui, en 2014, touchait 600 000 personnes en Europe et près de 12 millions dans le monde. Forum réfugiés-Cosi a participé à l'Assemblée Générale Consultative de l'ENS qui s'est tenue à Strasbourg en avril 2014. Suite à la publication d'un rapport sur l'apatridie des enfants, l'ENS a lancé en novembre 2014 la campagne « Aucun enfant en Europe ne devrait être apatride » (None of Europe's Children should be Stateless) qui a été relayée sur le site internet de l'association. Dans le cadre de sa participation à l'ENS, Forum réfugiés-Cosi était présent à la conférence sur l'apatridie organisée par le HCR en septembre 2014 à Paris et a relayé la campagne du réseau à cette occasion.



“ Europe Act Now - A l'Europe d'agir ”

La campagne « A l'Europe d'agir », lancée le 5 mars 2014 pour une période de quatre mois, à l'initiative d'ECRE et soutenue par plus de 100 associations dans 30 pays européens, avait pour mot d'ordre d'amplifier la voix des réfugiés syriens fuyant le conflit. La campagne a encouragé les soutiens de cette initiative à « prêter » leur fil Twitter et leur compte Facebook à certains réfugiés syriens afin qu'ils témoignent de leurs expériences de fuite du conflit et de leurs tentatives pour obtenir une protection en Europe. Une pétition, relayée par Forum réfugiés-Cosi, a également été lancée et a permis de récolter 20 475 signatures à travers l'Europe. Le 13 juin 2014, dans le cadre du 5^{ème} Salon des solidarités qui se tenait à Paris, Forum réfugiés-Cosi a organisé une conférence sur le thème : « Syrie : Quelles réponses de l'Europe pour protéger les réfugiés ? » à laquelle près de 70 personnes ont participé. Cette conférence a été l'occasion de rappeler les enjeux de la campagne « A l'Europe d'agir » et l'importance de signer la pétition. Enfin, lors de la marche des parapluies le 20 juin, un livret présentant la campagne et regroupant plusieurs témoignages de réfugiés syriens a été distribué dans les rues de Lyon.



● Contributions aux travaux des agences européennes

Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP) de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). Notre organisation répond à ce titre aux consultations de ces agences sur leurs travaux en matière d'immigration et d'asile. Forum réfugiés-Cosi a participé à la 7^{ème} réunion annuelle de la Plate-forme des droits fondamentaux les 10 et 11 avril 2014, rassemblant plus de 200 membres de la société civile européenne, sur les priorités à adopter en matière d'intégration des droits fondamentaux dans les politiques européennes de liberté, sécurité et justice. Notre organisation a également participé à la 4^{ème} séance plénière du Forum consultatif du BEA les 11 et 12 décembre à Bruxelles, qui a réuni plus de 60 organisations européennes.

PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET D'EXPERTISE À L'ÉCHELLE LOCALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE

En 2014, Forum réfugiés-Cosi a reçu plusieurs visites de représentants d'institutions, d'administrations et d'associations souhaitant mieux connaître nos modes d'action et d'accompagnement des publics.

En prévision de la rédaction de son rapport sur la France, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, M. Nils Muiznieks, s'est rendu dans la zone d'attente du Canet, située à l'intérieur du CRA de Marseille et a échangé avec nos intervenants.

Mme Marie-Anne Chapdelaine, députée d'Ille-et-Vilaine, et M. Erwann Binet, député de l'Isère et rapporteur de la loi sur l'immigration, ont effectué une visite au CRA de Lyon. M. Pascal Brice, directeur général de l'OFPPA, s'est rendu au CRA de Marseille pour vérifier les conditions de mise en place d'une salle de visioconférence : il a échangé avec notre équipes sur la procédure d'asile en CRA, au regard notamment des questions de confidentialité.

Le Sous-préfet de la Région Ile-de-France en charge de l'Égalité des chances a visité le site d'hébergement de Bron du programme Andatu et rencontré l'équipe pour échanger sur les objectifs, la méthodologie et les résultats du projet. Une délégation de municipalités bulgares a pris connaissance de nos programmes d'insertion Andatu et Accelair.

Les échanges avec l'association Solidarité Mayotte se sont poursuivis, tant à Lyon qu'à Mamoudzou, à la faveur de l'assemblée générale de Forum réfugiés-Cosi, de visites de travail croisées des deux directeurs, et d'interventions de formation. Membre du Bureau de l'Association régionale coordination asile (ARCA), dont le siège est à Marseille, Forum réfugiés-Cosi a suivi de près la mise en œuvre du Dispositif de sortie et d'intégration des réfugiés dans les Bouches-du-Rhône (DSIR), fortement inspiré de la méthodologie du programme Accelair, et qui a obtenu des résultats très probants en 2014 en matière d'entrée dans le logement. Les deux associations ont activement poursuivi leurs échanges.

Notre association travaille pour ce partage d'expériences également à l'échelle européenne par une participation à plusieurs projets et réseaux.

Participation au projet Share sur la réinstallation

Forum réfugiés-Cosi est partenaire du projet Share porté par la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM) et financé par la Commission européenne, qui vise à renforcer la coopération entre collectivités locales et sociétés civiles en Europe pour la réinstallation des réfugiés. Suite à la clôture, en février 2014, de la première phase de développement du projet à laquelle Forum réfugiés-Cosi avait participé,

notre association s'est engagée en tant que partenaire de la deuxième phase de ce projet qui a démarré en mars 2014 et se poursuivra jusqu'en août 2015. En octobre 2014, Forum réfugiés-Cosi a participé à une conférence d'échanges de bonnes pratiques entre les membres du projet sur la pratique du bénévolat dans la réinstallation des réfugiés, en particulier l'apport du bénévolat dans l'intégration des personnes réinstallées.

Echanges d'information et de savoir-faire dans le cadre du réseau Européen sur la réinstallation (ERN)

Ce réseau, piloté par l'Organisation internationale des migrations, le HCR et l'association CICM, a vocation à soutenir le développement de la réinstallation en Europe. Il vise à promouvoir l'échange d'informations et de savoir-faire relatifs à la réinstallation et est ouvert à tous (www.resettlement.eu). Forum réfugiés-Cosi partage avec France terre d'asile le rôle de point de contact du réseau pour la France. Dans ce cadre, nous avons organisé le 18 juin 2014 une journée d'échanges sur la politique française de réinstallation et le programme d'admission humanitaire pour les réfugiés syriens qui a réuni des représentants de l'OFPPA, de l'OFII, de l'OIM, du HCR et des organisations non-gouvernementales impliquées dans les programmes d'accueil des personnes réinstallées. Cette rencontre a permis de dresser un état des lieux de la réinstallation en France et d'initier un échange de pratiques entre les organisations opératrices de ce programme. Ces échanges se sont poursuivis dans le cadre d'une seconde rencontre organisée à Pau en novembre. Forum réfugiés-Cosi a également pris part à la conférence annuelle du réseau Européen sur la réinstallation les 20 et 21 novembre 2014 à Bruxelles, dont le thème central était « La réinstallation en Europe : consolidation et nouvelles opportunités de protection ».

Participation à la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains

Forum réfugiés-Cosi est membre de cette plate-forme inaugurée par la Commission européenne en mai 2013 et qui réunit plus de 100 organisations de la société civile. Cette plate-forme est un lieu d'échanges d'expériences et d'idées pour les organisations de la société civile actives dans la lutte contre la traite des êtres humains et pour la prise en charge des victimes, aux niveaux européen, national et local. Forum réfugiés-Cosi a participé à la troisième réunion de la plate-forme européenne de la société civile sur la lutte contre la traite des êtres humains en mai 2014, qui a conduit à la mise en service d'un forum internet en décembre.

...

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS D'ORIGINE

Projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit

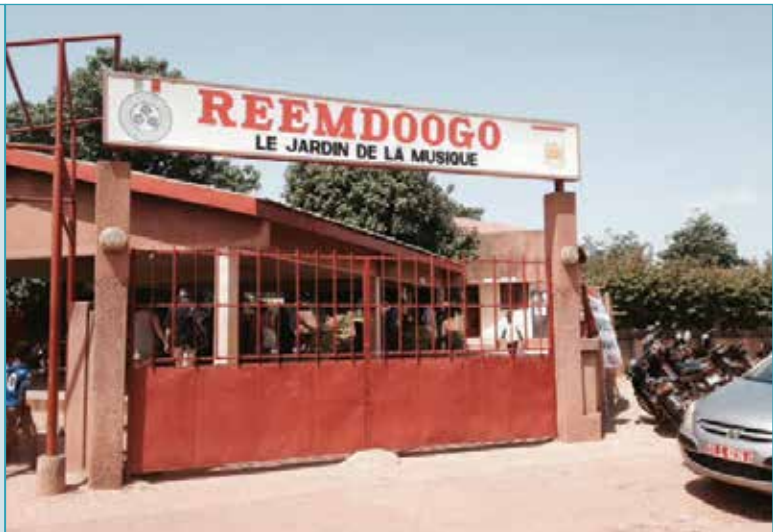
Forum réfugiés-Cosi pilote, en collaboration avec Resacoop, le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit qui réunit des collectivités locales rhônalpines, des associations de défense des droits de l'Homme et des experts du développement local et dont la vocation est de favoriser la prise en compte des questions de droit et de gouvernance démocratique dans les projets de coopération décentralisée.

En 2014, le kit méthodologique « Coopération décentralisée et accès aux droits » a été finalisé. Tout élu, technicien et autre acteur de la coopération décen-

tralisée souhaitant intégrer les droits de l'Homme de façon effective dans un projet de coopération dispose aujourd'hui de six outils d'aide à l'action. Une première formation a été conçue et dispensée pour sensibiliser à l'approche de la coopération basée sur les droits et faciliter l'appropriation du kit, à laquelle vingt personnes ont participé.

Par ailleurs, une application pratique de cette démarche a été réalisée avec la ville de Grenoble dans le cadre d'une évaluation de sa coopération avec la ville de Ouagadougou au Burkina Faso.

“ Du 4 au 14 octobre 2014, Forum réfugiés-Cosi a effectué une mission de terrain à Ouagadougou dans le cadre du projet Plate-forme Rhône-Alpes Etat de droit en collaboration avec la Ville de Grenoble qui souhaitait travailler sur le diagnostic de son action de coopération avec la Ville de Ouagadougou. La visite des projets sur le terrain, des échanges avec élus et techniciens grenoblois et ouagalais, avec des bénéficiaires et d'autres acteurs de la coopération décentralisée ont permis d'affiner le diagnostic de l'accès aux droits dans le partenariat de coopération Grenoble-Ouagadougou. La mission a permis d'apporter à la collectivité une meilleure connaissance de la situation des droits humains au Burkina Faso grâce à la rencontre d'acteurs de défense et de promotion des droits burkinabès, notamment le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), l'Association des femmes juristes du Burkina Faso (AFJ/BF) et le Laboratoire des citoyennetés. L'ensemble des acteurs rencontrés a confirmé la pertinence de la démarche et du kit méthodologique. Des bonnes pratiques, des besoins et des propositions d'amélioration dans la coopération entre collectivités locales françaises et burkinabés ont été mutualisés au sein du groupe de travail de la Plate-forme Rhône-Alpes Etat de droit. Les événements qui ont suivi la mission (la chute du président Blaise Compaoré en partie due à un soulèvement populaire et la mise en place d'un gouvernement de transition) attestent de la volonté de la population de faire valoir ses droits et vient confirmer toute la pertinence du projet. ”



Plusieurs événements de sensibilisation et de valorisation de la démarche ont également eu lieu au cours de l'année, au niveau national et régional notamment à l'occasion des Assises régionales de la coopération solidaire de la Région Rhône-Alpes et à la quinzaine de l'égalité femmes-hommes.

“ Dans le cadre de la 4^{ème} édition de la Quinzaine de l'égalité femmes-hommes de la Région Rhône-Alpes, Forum réfugiés-Cosi a organisé une conférence-débat sur la thématique de la coopération décentralisée comme outil de promotion des droits des femmes à l'Institut des droits de l'Homme de l'université catholique de Lyon (IDHL), le 17 octobre 2014, à laquelle 80 personnes ont participé. Des collectivités territoriales françaises qui travaillent à l'intégration d'une approche par le « genre » dans leurs politiques de coopération sont venues partager leurs expériences à plusieurs voix, avec leurs partenaires de terrain français et étrangers. La participation de représentants d'organisations tunisienne et sénégalaise a par ailleurs permis d'alimenter les réflexions menées dans le cadre du projet Plate-forme Rhône-Alpes Etat de droit et d'identifier des bonnes pratiques en termes de prise en compte des droits humains dans les projets de coopération. ”

Participation aux réseaux France Afrique centrale (RéfAC) et Europe Afrique centrale (Eurac)

Forum réfugiés-Cosi est secrétaire du RéFAC dont la vocation est la diffusion d'informations sur l'Afrique centrale. Sont notamment membres de ce réseau la section française d'Amnesty international, le CCFD et le Secours Catholique.

Le RéFAC a organisé du 15 au 21 septembre 2014 une tournée de plaidoyer en France de Maître Joseph Dunia, bâtonnier de Goma, et président de l'association PDH (Promotion de la démocratie et protection des droits humains) notamment autour de la question de la lutte contre les violences sexuelles et contre l'impunité. A cette occasion, des rendez-vous ont été organisés avec les représentants du ministère des affaires étrangères, l'organisation internationale de la Francophonie et le groupe d'amitié parlementaire France-RDC pour rappeler les enjeux auxquels le pays est actuellement confronté : insécurité à l'Est de la RDC, dysfonctionnements de la justice et lutte contre l'impunité, lutte contre les violences sexuelles, enjeux liés au calendrier électoral. Deux conférences ont également été organisées à cette occasion, l'une à Paris et la seconde à Lyon (dans le cadre de notre cycle de conférences partage et expertise).

Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs poursuivi son engagement au sein d'Eurac qui effectue un plaidoyer européen sur la région des Grands lacs et représente une source d'informations et d'expertise importante. Forum réfugiés-Cosi a notamment relayé auprès des institutions françaises le mémorandum d'Eurac « Pour un engagement renforcé en faveur de la paix et de la démocratie dans la région des Grands Lacs, Mémorandum-UE-Législature 2014-2019 ».

Ressources P65 —
humaines

Moyens P66 —
financiers

§ 3 / Moyens

*En 2014, les équipes de Forum réfugiés-Cosi (les directions opérationnelles et les fonctions support) ont **déployé leurs compétences et leur énergie au service des missions et des publics.***

*Le travail a également été rendu possible grâce à **l'implication de plus de 200 bénévoles.***

*Ce travail a été soutenu cette année encore par **plusieurs partenaires financiers, qui ont accompagné le développement d'activités.***



Ressources humaines

Le personnel

En 2014, l'effectif moyen de Forum réfugiés-Cosi est de 225 salariés.

Au 31 décembre 2014, on comptait 222 salariés, ce qui démontre une stabilité réelle en nombre de salariés par rapport à 2013 (221 salariés).

En 2014, 95 contrats ont été signés, dont 33 directement en CDI.

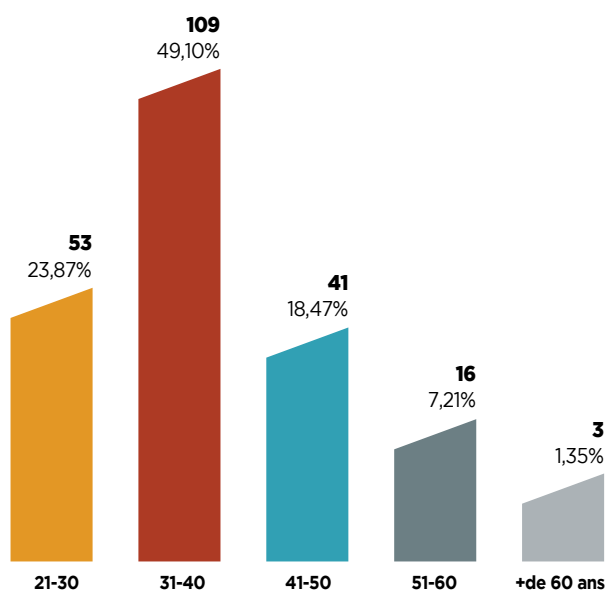
L'évolution des programmes (ouvertures et fermetures de dispositifs) explique en grande partie ces données :

- Reprise du marché des CRA de Nîmes, Perpignan et Sète – création de 6 ETP
- Ouverture du CHUDA de St Jérôme à Lyon – création de 3 ETP
- Ouverture de la plate-forme de Clermont Ferrand – création de 3 ETP
- Fermeture des CHUDA d'Oullins et de Saint-Clément-les-Places, dispositifs de mise à l'abri provisoire – suppression de 10 ETP
- Fin de missions sur le programme ANDATU – suppression de 3 ETP

Au 31 décembre 2014, les effectifs de Forum réfugiés-Cosi sont composés de 158 femmes et 64 hommes, soit 71% de femmes.

La moyenne d'âge est de 37 ans avec plus de 49% des salariés dans la tranche 31-40 ans.

On compte 52 cadres au 31 décembre 2014, dont 29 femmes et 23 hommes. Leur moyenne d'âge est de 40 ans.



Effectif salarié par tranche d'âge

24 Direction générale et secrétariat général

127 Accueil asile

43 Intégration et santé

21 Centres de rétention administrative

7 Développement international et plaidoyer

Répartition des salariés par activités

...

La formation en interne

126 salariés ont bénéficié d'une formation en 2014. 25 formations ont été suivies en individuel (interstructures) dont cinq en formations longues qualifiantes et pluriannuelles.

Huit formations collectives pour 62 salariés en interne ont été mises en place, portant sur des thématiques variées : juridique (Règlement Dublin III, fondamentaux de la demande d'asile et accompagnement juridique des demandeurs d'asile) ; sécurité au travail (recyclage sauveteurs secouristes du travail et habilitation électrique) ; informatique (Excel et nouveaux logiciels en comptabilité et base de données de contacts) ; interculturalité (posture professionnelle).

19 salariés ont participé aux formations collectives organisées par Forum réfugiés-Cosi dans le cadre de notre catalogue de formation.

Les Délégués du Personnel et le Comité d'entreprise

Forum réfugiés-Cosi a organisé de nouvelles élections en octobre 2014. Compte tenu du dépassement du seuil de 200 ETP, l'association est passée d'une Délégation unique du personnel (DUP) à la création de deux instances :

Le Comité d'entreprise (CE) comprend cinq titulaires dont un cadre et cinq suppléants (configura-

tion identique). Il se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets concernant l'organisation et la marche générale de l'association. Les délégués du personnel (six titulaires, dont un cadre, et six suppléants dont un cadre également) se réunissent également une fois par mois pour présenter à l'employeur des questions concernant l'application du droit du travail.

Un délégué syndical a également été désigné par la CGT suite aux élections.

Le CHSCT

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunit en commission plénière une fois par trimestre.

Une nouvelle désignation des membres est prévue en mai 2015.

Les stagiaires

Forum réfugiés-Cosi continue d'être un lieu de découverte du monde du travail et a ainsi accueilli 41 stagiaires en 2014. 17 d'entre eux suivaient des études en travail social, 7 étaient étudiants en droit et/ou sciences politiques et les autres venaient des spécialités médecine, psychologie, FLE, arts, administratif, etc.

§3/2

Moyens financiers

Le compte de résultat de l'association atteint un total de charges de 23,2 millions d'euros en 2014, en baisse de 15,47 % par rapport à 2013.

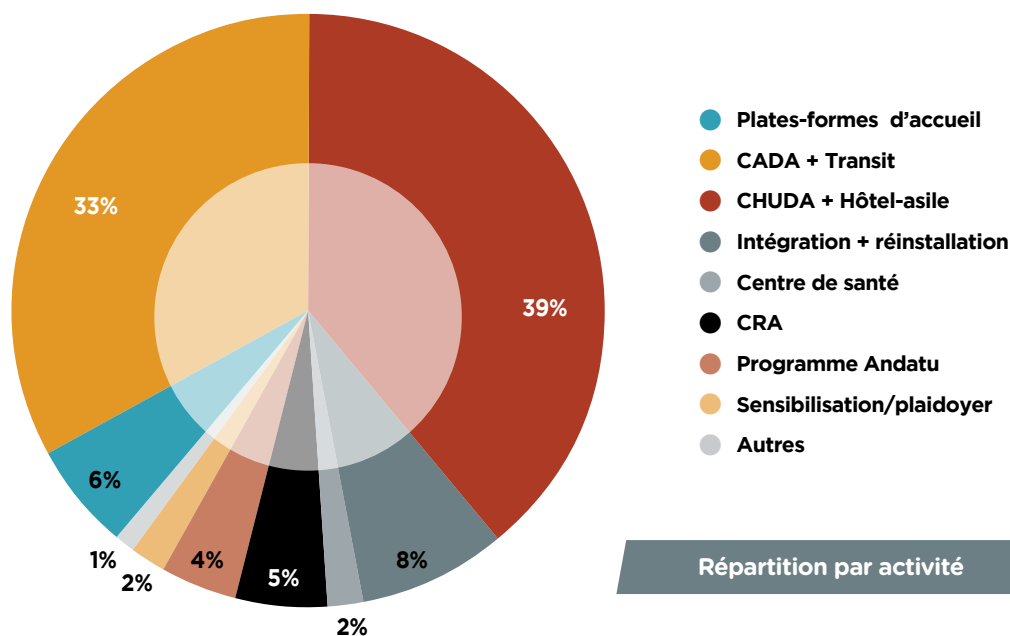
Cette évolution est à relativiser du fait de la forte fluctuation de l'activité hôtel ces dernières années : d'une part, en très forte hausse en 2013, cette activité s'est réduite en 2014 ; d'autre part, la gestion financière de l'enveloppe hôtel par Forum réfugiés-Cosi a pris fin au 30 septembre 2014, suite à la mise en place du marché public par les services de la préfecture du Rhône.

Une plus juste appréciation de l'évolution du budget de l'association doit donc se faire hors activité hôtel. Cela permet de constater sur les trois dernières années une augmentation significative et régulière, qui est la traduction économique de l'évolution du projet de l'association : les ouvertures de nouveaux sites d'hébergement et le développement des programmes.

En 2014, cette évolution se confirme : l'augmentation globale du budget reflète principalement l'ouverture de nouveaux programmes (présence dans trois nouveaux CRA dans la région Languedoc Roussillon, transformation d'un centre d'hébergement d'urgence en CADA en Ardèche, ouverture d'une plateforme d'accueil à Clermont-Ferrand et d'un centre d'hébergement d'urgence à Lyon).

Evolution des charges de l'association sur 4 ans (en milliers d'euros)

	2011	2012	2013	2014
Charges avec hôtel	18 005	20 585	27 605	23 242
Charges hors hôtel	13 092	14 434	17 611	17 958
Evolution HORS HOTEL		+10,25%	+22,01%	+1,97%



Evolution de la répartition des subventions par financeur (en milliers d'euros)

Financeurs	2011	2012	2013	2014
Etat*	14 863	16 581	23 001	19 000
OFII	328	424	484	635
Fonds européens	1 699	2 146	2 431	3 190
Organisations internationales	60	41	36	15
Collectivités territoriales	195	233	377	378
Autres	37	21	160	35
Total	17 182	19 446	26 489	23 253

*avec reprises des résultats des années antérieures

En 2014, le **résultat** économique de la structure (résultat comptable et reprise des résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs) est excédentaire de 643 419 euros.

Comme les années précédentes, les retards dans le versement des fonds européens continuent de peser très fortement sur notre trésorerie. Un travail engagé en 2014 a permis de construire une stratégie visant à mettre en place des solutions à court, moyen et long terme, afin de faire face à nos échéances et d'augmenter les fonds propres.

GLOSSAIRE

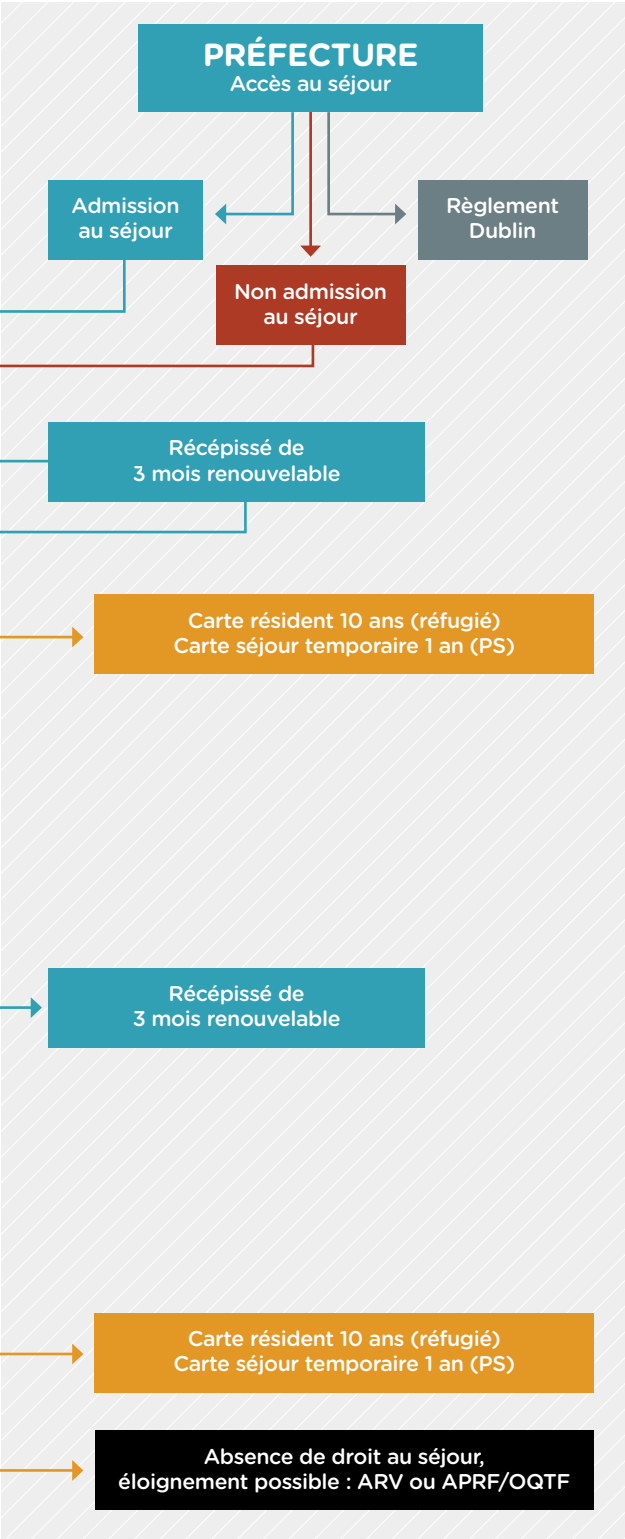
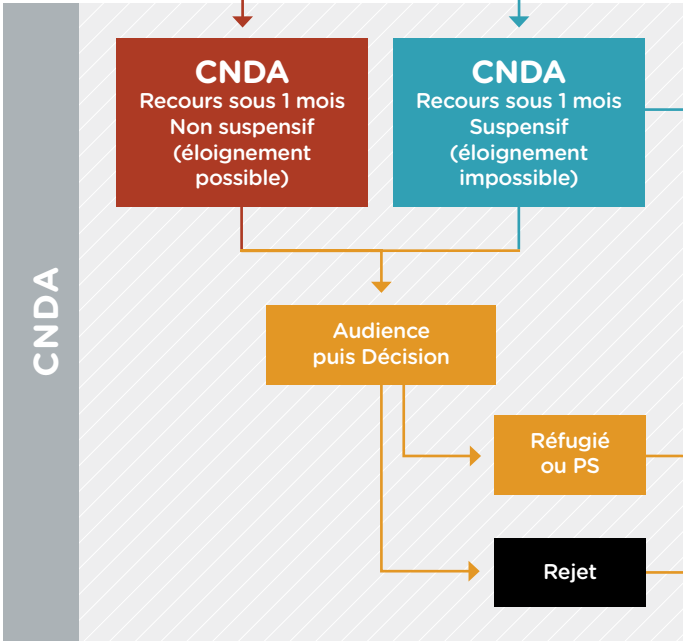
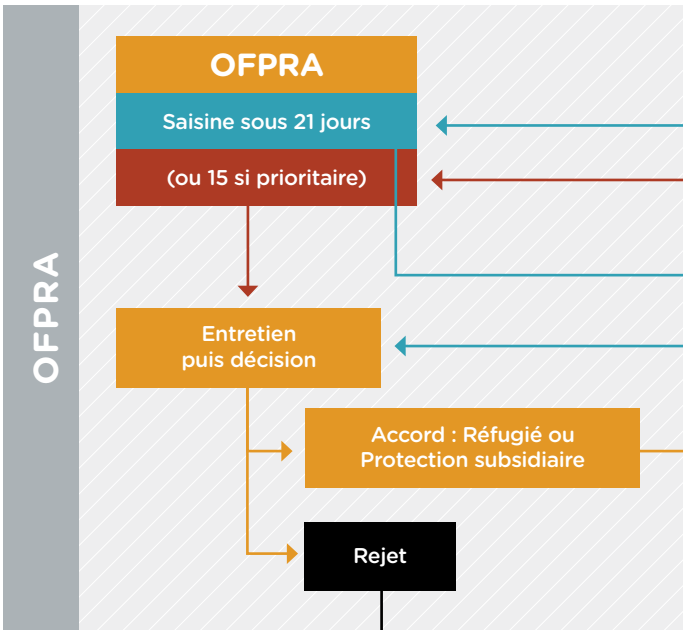
AME	Aide médicale d'État. Elle permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.	DILF/DELFP	Diplôme initial de langue française / Diplôme d'études en langue française (proposés par les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur)
AMS	Allocation mensuelle de subsistance. Les personnes hébergées en CADA qui ne disposent pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficient de cette allocation servie par le centre pour subvenir à des besoins essentiels non couverts par l'établissement. Le montant est fixé par le même arrêté, en prenant en compte les ressources des intéressés et la composition familiale du ménage.	DGCS/DDCS	Direction générale de la cohésion sociale / direction départementale
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière	DNA	Dispositif national d'accueil
APS	Autorisation provisoire de séjour	Dublin II	Le règlement Dublin adopté le 18 février 2003, dit « Dublin II » car il succède à la convention de Dublin de 1990, détermine l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sur la base de critères hiérarchisés. Une personne est dite « sous procédure Dublin » dès lors qu'un État entreprend des démarches auprès d'un autre État membre afin que ce dernier accepte la responsabilité de l'examen de la demande d'asile en question.
ARV	Aide au retour volontaire. Si la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA ou la CNDA, la préfecture notifie une OQTF dans un délai d'un mois. Dans ce délai, la personne déboutée peut choisir de retourner volontairement dans son pays. Il existe des programmes et des aides à cet effet, mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).	ECRE/CERE	European Council on Refugees and Exiles/ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ATA	Allocation temporaire d'attente. Les bénéficiaires sont les étrangers, âgés de plus de 18 ans, demandeurs d'asile, les étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ou de la PS, les étrangers bénéficiaires d'une carte de séjour «vie privée et familiale» ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains, les apatrides. En 2012 son montant était de 11,01€ par jour, soit 330,30€ pour un mois de 30 jours.	EurAC	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
BEA	Bureau européen d'appui en matière d'asile	FER	Fonds européen pour les réfugiés
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile	FLE / FLI	Français langue étrangère / Français langue d'intégration ®
CADA-IR	CADA - Insertion des réfugiés	HCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
CAE	Le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.	IAC	Instance d'admission concertée, en charge de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône. Elle est présidée par la préfecture. Forum réfugiés-Cosi en assure la coordination et le secrétariat.
CAI	Le contrat d'accueil et d'intégration vise à favoriser l'intégration des étrangers non-européens admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Ce contrat, conclu avec l'État français, est obligatoire. Toutefois, il ne concerne pas tous les étrangers.	JLD	Juge des libertés et de la détention
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme	MIE	Mineur isolé étranger
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CMU/CMUC	Couverture maladie universelle / complémentaire. La CMU de base permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMUC permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
CNDA	Cour nationale du droit d'asile	POS	Pays d'origine sûr. En France, la notion de pays d'origine sûr permet aux autorités de placer les demandeurs d'asile originaires de ces pays en procédure prioritaire. Ils sont dès lors privés d'une admission provisoire au séjour, d'un recours suspensif en cas de rejet de leur demande d'asile et de l'accès au DNA et à la CMU.
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PS	Protection subsidiaire. Le bénéfice en est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves listées par la loi.
CPH	Centre provisoire d'hébergement, pour les réfugiés statutaires en attente de logement	RDC	République démocratique du Congo
CRA / LRA	Centre de rétention administrative / local de rétention administrative	RéFAC	Réseau France-Afrique centrale
DCII	Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration	Réinstallation	Certains réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux où ils continueront de faire face à la persécution. Un grand nombre d'entre eux vivent aussi dans des situations dangereuses ou ont des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits dans le pays où ils ont trouvé protection. Dans ces cas, le HCR aide à réinstaller les réfugiés dans un pays tiers, ce qui constitue la seule solution durable sûre et viable. Parmi les 10,5 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde, seul 1% fait l'objet d'une demande de réinstallation par l'agence.
		ZA	Zone d'attente; local administratif où sont maintenus les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

- Procédure normale
- Procédure prioritaire
- Procédure commune
- Procédure Dublin

PRÉFECTURE Séjour des demandeurs d'asile

OFPRA - CNDA Procédure d'asile





Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - CS 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

